

ÉTUDE PRÉLIMINAIRE

Réseau plein air Québec

EN PARTENARIAT AVEC

Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air

VERS UN **PROGRAMME** NATIONAL POUR L'**ENCADREMENT** DES ACTIVITÉS DE **PLEIN AIR**

Nicholas Bergeron
Christian Mercure
Caroline Tanguay
Pascal Morin
François Bissonnette



4545, avenue Pierre-De Coubertin Montréal (Québec) H1V 0B2 514 252-3185 reseaupleinair.quebec La réalisation et la production de cette étude préliminaire ont été rendues possibles grâce à la contribution de Rando Québec, du Réseau plein air Québec et de leur partenaire, le Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air.







Avec la participation financière de la Table sur le mode de vie physique actif et du ministère de l'Éducation :





Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022 ISBN 978-2-9820796-1-8

Publié en format PDF et offert gratuitement en ligne au https://reseaupleinair.quebec/publications/etudes-et-rapports/etude-preliminaire-programme-national-encadrement-activites-plein-air/

© Réseau plein air Québec, 2022

Crédits

ÉQUIPE DE PRODUCTION

Direction de projet

• Nicholas Bergeron

Édition

• Annick St-Denis

Administration

• Jean-Luc Caillaud

Auteurs

- Nicholas Bergeron
- Christian Mercure
- Caroline Tanguay
- Pascal Morin
- François Bissonnette

Révision linguistique

• Hélène Charpentier

Mise en page et design graphique

Olivier Bélanger

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

- Nicholas Bergeron
 Réseau plein air Québec
- Patrick Daigle
 Fédération des éducateurs et éducatrices
 physiques enseignants du Québec
- Tanya Desroches
 Association des camps du Québec
- Nathalie Drouin
 Direction du loisir, du sport et de l'activité
- Tegwen Gadais
 Université du Québec à Montréal
- Pierre Gaudreault
 Aventure Écotourisme Québec
- Marie-Pierre Lacasse
 Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale
- Nicolas Létourneau
 Cégep de la Gaspésie et des Îles
- Christian Mercure
 Université du Québec à Chicoutimi
- Francis Tétrault
 Vélo Québec Association

Pour citer ce document

Bergeron, N., Mercure, C., Tanguay, C., Morin, P., et Bissonnette F. (2022). Vers un programme national pour l'encadrement des activités de plein air au Québec : Étude préliminaire. Réseau plein air Québec https://reseaupleinair.quebec/publications/etudes-et-rapports/etude-preliminaire-programme-national-encadrement-activites-plein-air/



Remerciements

Le Réseau plein air Québec tient à remercier les personnes et les organismes dont le nom apparaît sur la page précédente pour leur aide essentielle à la réalisation de ce rapport de recherche. Tout particulièrement, nous souhaitons remercier chaleureusement l'équipe de direction de Rando Québec pour leur leadership et leur initiative ayant permis la concrétisation de ce projet.

Nous aimerions également saluer tout le travail réalisé par les expertes et experts ainsi que les professionnelles et professionnels qui ont donné de leur temps et transmis leurs expertises et connaissances dans le cadre de ces travaux. Sans leur disponibilité et leur dévouement, la présente étude n'aurait pas la profondeur ni la portée que nous lui connaissons. De plus, il est essentiel pour nous de souligner le travail et le leadership des représentantes et des représentants des organismes membres du groupe de travail formation transversale du CDPPA. Nous tenons à reconnaitre l'importance de leur implication, de leur lumière, de leur confiance et de leur précieux appui tout au long de la réalisation de ce long parcours de recherche. Finalement, nous tenons à remercier sincèrement les organismes membres de la Table sur le mode de vie physiquement actif (TMVPA) d'avoir pris la décision de soutenir financièrement ce projet. Sans leur vision et leur confiance, tant l'État des lieux que cette Étude préliminaire n'auraient pu voir le jour.

TABLE DES MATIÈRES

Crédits	i
Remerciements	ii
LISTE DES TABLEAUX	X
LISTE DES FIGURES	ΧI
LISTE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS	XII
CHAPITRE 1 PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE	1
1.1 Déroulement de l'étude et méthodologie	3
1.1.1 Rencontres de démarrage et de suivis	3
1.1.2 Chapitre 2 - Champ de recherche et cadre conceptuel : revue de la littérature scientifique et de la littérature grise	
1.1.3 Chapitre 3 - Portrait de l'écosystème plein air québécois : analyse de contenu, rencontres d'échange et validations	5
1.1.4 Chapitre 4 - Besoins des acteurs et obstacles anticipés en lien avec le PNEAPA : analyse de contenu, table ronde et groupe de discussion	6
1.2.5 Chapitre 5 - Programmes de formation et de qualification des EAPA au Québec : Questionnaire, analyse de contenu et Delphi	7
1.2.6 Chapitre 6 - Validation du rapport de recherche et des recommandations	8
CHAPITRE 2 DÉLIMITATION DU CHAMP DE L'ÉTUDE	9
2.1 Introduction	9
2.2 Fonction de travail à l'étude	1
2.2.1. Fonction de travail	1
2.2.2. Fonction de travail et encadrement d'activités de plein air	12
Outdoor leader	12
Intervenante et intervenant plein air	
Encadrante et encadrant d'activité physique de plaine nature	16

2.3 Concepts de « plein air »	18
2.3.1 Activités en plein air	18
2.3.2 Activités de plein air	20
2.3.3 Distinctions entre activités <i>de</i> et <i>en</i> plein air	24
2.4 Domaines et contextes d'exercice de la fonction d'EAPA	25
2.4.1 Domaines et contextes	25
2.4.2 Visées des programmes d'intervention en contexte de plein air	30
2.4.3 Approches d'Intervention en contexte de plein air au Québec	32
Approche	32
Intervention éducative en contexte de plein air	33
Intervention par la nature et l'aventure (INA)	34
Intervention psychosociale par la nature et l'aventure (IPNA)	35
2.5 Compétences professionnelles	37
2.5.1 Composantes de la compétence professionnelle	37
2.5.2 Types de compétences professionnelles	41
Particulières	42
Générales	42
Disciplinaires et transdisciplinaires de plein air	43
Transversales	44
2.6 Encadrante et encadrant d'activités de plein air	45
2.7 Programmes de formation et de qualification	47
2.7.1 Programmes	47
2.7.2 Distinction entre qualification et formation	48
2.7.3 Programme de formation et approches	49
Approche par objectif	49
Approche par compétence	49
2.7.4 Types de programme de qualification	50
L'enregistrement	50
La certification	51
La licence	51
l'accréditation	51

2.7.5 Attestation, certificat et diplôme	52
2.7.6 Concernant les EAPA	53
2.8 Conclusion	54
CHAPITRE 3 L'ÉCOSYSTÈME PLEIN AIR QUÉBÉCOIS	55
3.1 Introduction	55
3.1.1 Stratégie méthodologique détaillée	56
Critères d'inclusion des organismes dans l'écosystème plein air	56
Critères d'exclusion des organismes dans l'écosystème plein air	56
3.1.2 Représentation de l'écosystème plein air au Québec	58
3.2 Gouvernement du Québec	62
3.2.1 Ministère de l'Éducation	62
Fédérations de plein air	64
Réseau plein air Québec	68
Sports Québec	68
Autres organismes nationaux de loisir et fédérations sportives québécoises	69
Conseil québécois du loisir	72
Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec	72
Unités régionales de loisir et de sport	73
Réseau des unités régionales de loisir et de sport	
3.2.2 Ministère de l'Enseignement supérieur	76
Programmes de formation liés aux fonctions d'encadrement ou d'intervention plein air	76
Recherche dans les universités québécoises	
3.2.3 Ministère du Tourisme	
Associations touristiques régionales	
Associations touristiques sectorielles	
Alliance de l'industrie touristique du Québec	84
Autres organisations touristiques	
3.2.4 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	
. Municipalités, MRC et communautés métropolitaines	
Association québécoise du loisir municipal	29

3.2.5 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	90
Société des établissements de plein air du Québec	91
Zones d'exploitation contrôlée et Zecs Québec	91
3.2.6 Ministère de la Famille	92
Association québécoise des centres de la petite enfance	92
3.2.7 Ministère de la Santé et des Services sociaux	93
Réseau pour le développement psychosocial par le sport et le plein air.	93
3.2.8 Ministère des Transports	94
3.2.9 Ministère de l'Énergie et Des Ressources naturelles	95
3.3 Groupes de concertation et de représentation	95
3.3.1 Comité pour le développement et la promotion du plein air	95
3.3.2 Coalition plein air	96
3.4 Premiers Peuples	97
3.4.1 Gouvernement de la Nation Crie	99
3.4.2 Administration régionale Kativik, Parcs Nunavik et la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik	99
3.4.3 Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador	.100
CHAPITRE 4 LES BESOINS DES ACTEURS DE L'ÉCOSYSTÈME PLEIN AIR	
ET LES OBSTACLES ANTICIPÉS AU REGARD D'UN PNEAPA	101
4.1 Introduction	. 101
4.1.1 Étape 1. Analyse des lettres transmises dans le cadre de l'élaboration de l'État des lieux.	.103
4.1.2 Étape 2. Validation des résultats auprès de représentantes et de représentants des fédérations de plein air	.105
4.1.3 Étapes 3 et 4. Consultation de milieux supplémentaires	.106
Apprendre à ciel ouvert : consultation des milieux de l'éducation formelle et des services de garde éducatifs à l'enfance	.106
Groupe de discussion avec des professionnelles du loisir municipal	.107
Traitement et analyse des données	.108

4.2 Synthèse des résultats quant aux besoins et aux obstacles anticipés 10	9
4.2.1 Besoins des acteurs de l'écosystème plein air au regard d'un PNEAPA10	9
4.2.2 Obstacles anticipés par les acteurs de l'écosystème plein air au regard d'un PNEAPA	3
4.2.3 Acteurs principalement concernés par les différents besoins et obstacles 11	8
4.3 Enjeux spécifiques aux milieux consultés et niveau d'intérêt pour le PNEAPA	0
4.3.1 Spécificités liées aux obstacles anticipés	0
Milieu des services de garde éducatifs à l'enfance12	0
Milieu des établissements scolaires et des établissements d'enseignement collégial	21
Milieu du loisir municipal12	2
4.3.2 Niveau d'intérêt des trois nouveaux milieux consultés	:3
Milieu des services de garde éducatifs à l'enfance12	:3
Milieu des établissements scolaires et des établissements d'enseignement collégial12	:3
Milieu du loisir municipal12	4
CHAPITRE 5 ANALYSE DES PROGRAMMES QUÉBÉCOIS DE FORMATION	
PORTANT SUR L'ENCADREMENT D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR 12	6
	_
5.1. Introduction	6
5.2. Mandat	7
5.3. Méthodologie de recherche	9
5.3.1 Investigations auprès de représentantes et de représentants des parties prenantes	0
5.3.2 Analyse de contenu	
5.3.3 Delphi	
Procédure de sélection des expertes et des experts pour le Delphi	0
Déroulement du Delphi14	41
5.4. Résultats	-2
5.4.1 Objectif 1. Identifier les principaux programmes de formation liés à l'encadrement d'activités de plein air au Québec	-2

principaux programmes de formation liés à l'encadrement d'activités de plein air au Québec	143
5.4.3 Objectif 3. Identifier les points centraux de convergences et de divergences en ce qui concerne les caractéristiques des différents programmes de formation liés à l'encadrement d'activités de plein air au Québec	143
5.4.4 Objectif 4. Identifier les points centraux de convergences et de divergences en ce qui concerne les contenus enseignés dans le cadre des principaux programmes de formation liés à l'encadrement d'activités de plein air au Québec	
5.4.5 Objectif 5. Identifier des éléments de compétence transdisciplinaires et transversaux potentiellement associés à la fonction d'encadrante et d'encadrant d'activités de plein air	
5.5. Conclusion	149
CHAPITRE 6 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	
CHAPTIRE O CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	152
6.1 Introduction	
·	152
6.1 Introduction	152
6.1 Introduction 6.2 Recommandations	152
6.1 Introduction 6.2 Recommandations 6.2.1 Types de programme	152
6.1 Introduction 6.2 Recommandations 6.2.1 Types de programme Rôle particulier des fédérations de plein air	152154155157
6.1 Introduction 6.2 Recommandations 6.2.1 Types de programme Rôle particulier des fédérations de plein air En lien avec les autres parties prenantes et bénéficiaires	152 154 155 157 158
6.1 Introduction 6.2 Recommandations 6.2.1 Types de programme Rôle particulier des fédérations de plein air En lien avec les autres parties prenantes et bénéficiaires 6.2.2 Études complémentaires et travaux à venir	152 154 155 157 158 161
6.1 Introduction 6.2 Recommandations 6.2.1 Types de programme Rôle particulier des fédérations de plein air En lien avec les autres parties prenantes et bénéficiaires 6.2.2 Études complémentaires et travaux à venir Études complémentaires en cours : clarification et validation	152 154 155 157 158 161

ANNEXES VOIR DOCUMENT JOINT

Annexe 1 Listes des besoins et des obstacles anticipés à valider dans le cadre de la consultation des représentantes et aux représentants des fédérations de plein air

Annexe 2 Présentation du PNEAPA et du processus de consultation aux représentantes et aux représentants des fédérations de plein air

Annexe 3 Consignes transmises aux représentantes et aux représentants des fédérations de plein air pour participer à la consultation

Annexe 4 Présentation du PNEAPA lors de la table ronde organisée dans le cadre du colloque Apprendre à ciel ouvert

Annexe 5 Invitation à assister à la table ronde sur le PNEAPA lors du colloque Apprendre à ciel ouvert

Annexe 6 Document d'information préparatoire transmis aux professionnelles du loisir municipal participant à la consultation de leur milieu

Annexe 7 Présentation du PNEAPA et support visuel utilisé lors de la consultation des professionnelles du loisir municipal

Annexe 8 Tableau-synthèse : besoins des acteurs de l'écosystème plein air au regard d'un PNEAPA

Annexe 9 Tableau-synthèse : obstacles anticipés par les acteurs de l'écosystème plein air au regard d'un PNEAPA

Annexe 10 Directives soumises aux répondants au questionnaire

Annexe 11 Recension des écrits – Thèmes recensés / ouvrages et contenus

Annexe 12 Version finale de l'arborescence intégrant l'ensemble des éléments de compétence qui pourraient être abordés dans le cadre de la formation d'encadrantes et d'encadrant d'activités de plein air

Annexe 13 Procédure de sélection des expertes et des experts pour le Delphi

Annexe 14 Courriel de promotion de la démarche de recrutement des expertes et des experts pour le Delphi

Annexe 15 Courriel d'invitation aux expertes et aux experts retenus pour le Delphi

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Domaines et contextes d'exercice de la fonction d'EAPA, adapté de Beaumont et al (2021), Gadais et al. (2021), Mercure et al. (2021) et William-Orser (2021)	26
Tableau 2.	Profil et nombre de personnes diplômées des programmes de deuxième cycle en ICPA au Québec de 2016 à 2020 adapté de Gadais et al. (2021) et de Mercure et al. (2021)	28
Tableau 3.	Concepts clés liés à la notion de compétence professionnelle tirée et adaptée de Boudreault (2022)	4
Tableau 4.	Concepts clés concernant les types d'attestations, de certification et de diplomation au Québec tirés et adaptés du gouvernement du Québec (2022e) et du Grand dictionnaire terminologique (OQLF, 2021)	53
Tableau 5.	Fédérations de plein air	67
Tableau 6.	Autres organismes nationaux de loisir et fédérations sportives québécoises qui ont une expertise en plein air	70
Tableau 7.	Programmes de formation des intervenantes et des intervenants plein air offerts par les établissements d'enseignement collégial et universitaire en 2022	77
Tableau 8.	Professeures-chercheuses et professeurs-chercheurs ayant publié des articles scientifiques sur le thème du plein air au sein des universités québécoises	79
Tableau 9.	Unités universitaires dédiées à la recherche sur le plein air	8
Tableau 10). Synthèse des rôles joués par les ministères et les MRC dans la création et l'exploitation des parcs régionaux reconnus	86
Tableau 11.	. Synthèse des besoins des acteurs de l'écosystème plein air au regard d'un PNEAPA	111
Tableau 12	. Synthèse des obstacles anticipés par les acteurs de l'écosystème plein air au regard d'un PNEAPA	115
Tableau 13	Acteurs principalement concernés par les différentes catégories de besoins et d'obstacles anticipés	119
Tableau 14	Catégories de besoins et d'obstacles anticipés qui pourraient être antagonistes	125
Tableau 15	d'activités de plein air	13
Tableau 16	5. Éléments de compétence qui devraient être développés par un éventuel PNEAPA selon les personnes qui ont répondu au questionnaire	136
Tableau 17	Caractéristiques des différents programmes de formation liés à l'encadrement d'activités de plein air au Québec	44
Tableau 18	3. Éléments de compétences qui reviennent le plus souvent dans le cadre de l'analyse des programmes ou modules de formation	147

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Trois grands ensembles de compétences professionnelles des IPA	15
Figure 2. Caractérisation des milieux de pratique d'activité en plein air, tirée de Mercure et al. (2021)	19
Figure 3. Dimensions du concept d'activité de plein air, adapté de Mercure (2021) .	21
Figure 4. Activités de plein air, de loisir et de sport pratiquées en plein air	24
Figure 5. Domaines de pratique potentiels de la fonction d'EAPA	29
Figure 6. Typologie des programmes d'interventions en contexte de plein air, tirée de Mercure (2022)	31
Figure 7. Les IECPA dans le modèle des ICPA de Mercure (2022)	34
Figure 8. Les INA dans le modèle des ICPA de Mercure (2022)	35
Figure 9. Les IPNA dans le modèle des ICPA de Mercure (2022)	36
Figure 10. Schéma opératoire de la compétence professionnelle, tiré de Boudreault (2004b)	39
Figure 11. La fonction de travail d'EAPA en lien avec celle d'IPA	46
Figure 12. Écosystème plein air québécois	59
Figure 13. Répartition du nombre absolu d'occurrences associées aux quatre grandes catégories de besoins	110
Figure 14. Nombre moyen d'occurrences par sous-catégorie de besoin des quatre grandes catégories	110
Figure 15. Répartition du nombre absolu d'occurrences associées aux cinq grandes catégories d'obstacles anticipés	114
Figure 16. Nombre moyen d'occurrences par sous-catégorie d'obstacles anticipés des cinq grandes catégories	114
Figure 17. Synthèse des besoins et des obstacles anticipés au regard d'un	118
	161
Figure 19. Trois étapes de la phase 3 : Élaboration et développement du	
programme 16	62

LISTE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS

ACQ	Association des camps du Québec
AEC	Attestation d'études collégiales
AÉQ	Aventure Écotourisme Québec
AGPTA	Association des guides professionnels en tourisme d'aventure
AITQ	Alliance de l'industrie touristique du Québec
APA	Activité de plein air
APPN	Activité physique de pleine nature
AQCPE	Association québécoise des centres de la petite enfance
AQLM	Association québécoise du loisir municipal
AQLPH	Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées
ARK	Administration régionale Kativik
ASC	Association des Scouts du Canada
ASSQ	Association des stations de ski du Québec
ATR	Association touristique régionale
ATS	Association touristique sectorielle
Bac.	Baccalauréat
ВС	Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial
CDPPA	Comité pour le développement et la promotion du plein air de la TMVPA
CKQ	Canot Kayak Québec
CPE	Centre de la petite enfance
CQ	Cheval Québec
CQL	Conseil québécois du Loisir
CSSSPNQL	Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador
DEC	Diplôme d'études collégiales
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DSLS	Direction de la sécurité dans le loisir et le sport du SLS, MÉQ
DIEGFLS	Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport du SLS, MÉQ
DSLAP	Direction du Sport, du loisir et de l'activité physique du SLS, MÉQ
EAPA	Encadrante et/ou encadrant d'activités de plein air
EAPPN	Encadrante et/ou encadrant d'activité physique de pleine nature

ÉPS Éducation physique et à la santé **EVQ** Eau Vive Québec FÉÉPEQ Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec **FPO** Fédération des pourvoiries du Québec FQK Fédération Québécoise de Kite FQME Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade **FSQ** Fédération sportive québécoise GPS Global Positioning System GTR - Plein air Groupe de travail du RURLS - Soutien au développement du plein air **ICPA** Intervention en contexte de plein air **IECPA** Intervention éducative en contexte de plein air INA Intervention en contexte de nature et d'aventure IPA Intervenante et/ou intervenant plein air **IPNA** Intervention psychosociale par la nature et l'aventure LERPA-UOAC Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air de I'UQAC LPA Leader plein air ou leader en plein air MAMH Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec Max. Maximum MELCC Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques du Québec MÉO Ministère de l'Éducation du Québec MERN Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec MES Ministère de l'Enseignement supérieur du Québec MFA Ministère de la Famille du Québec MFFP Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec MRC Municipalité régionale de comté MSSS Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec MTO Ministère du Tourisme du Québec MTQ Ministère des Transports du Québec OBNL Organisme à but non lucratif

Occ. Occurrences **OL** Outdoor leader ONL Organisme national de loisir **OQLF** Office québécois de la langue française Plein air PA **PAFURS** Programme d'assistance financière aux unités régionales de services PaRQ Association des parcs régionaux du Québec PFÉQ Programme de formation de l'école québécoise PICPA Programmes d'intervention en contexte de plein air PNEAPA Programme national pour l'encadrement des activités de plein air QS Québec Subaquatique RÉSEAU Réseau pour un développement psychosocial par le sport et le plein air RPAQ Réseau plein air Québec RQ Rando Québec RRSSSN Régie régionale de la Santé et des Services sociaux du Nunavik RURLS Réseau des unités régionales de loisir et de sport Société des établissements de plein air du Québec Sépaq SFQ Ski de fond Québec **SGÉE** Service de garde éducatif à l'enfance SLS Secteur du Loisir et du Sport du MÉQ **SQ** Spéléo Québec SSQ Société de sauvetage du Québec TAQ Tourisme Autochtone Québec **TMVPA** Table sur le mode de vie physiquement actif **ULSCN** Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale UOAC Université du Ouébec à Chicoutimi UQAM Université du Québec à Montréal **UQTR** Université du Québec à Trois-Rivières URLS Unité régionale de loisir et de sport **VQ** Voile Québec **VQA** Vélo Québec Association X Moyenne Zecs Zones d'exploitation contrôlées

Zecs Québec Fédération québécoise des gestionnaires de zecs



Photo: Pascal Picard

Chapitre 1

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

Le ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ) a financé, entre 2018 et 2019, la réalisation d'une étude intitulée État des lieux – programme de formation transversale en plein air (Bergeron, 2019). Celle-ci avait pour but, dans un premier temps, d'identifier les enjeux de certains acteurs de l'écosystème plein air québécois, spécifiquement en ce qui a trait à la formation des encadrantes ou encadrants d'activités de plein air (EAPA). L'étude visait également à sonder l'intérêt des parties prenantes engagées dans la démarche envers un éventuel programme national de formation des EAPA. La démarche, pilotée par Rando Québec avec l'appui des fédérations de plein air aujourd'hui membres de Réseau plein air Québec, a permis de conclure qu'un programme de portée nationale qui validerait la qualification des EAPA était nécessaire et que les travaux de recherche et de conceptualisation favorisant sa mise en place éventuelle devraient être rapidement entamés.

La présente étude découle ainsi directement des conclusions et des recommandations de l'État des lieux. Elle vise en ce sens à dresser les bases d'un éventuel programme qui permettrait de répondre aux besoins des acteurs de l'écosystème plein air québécois en termes de qualification et de professionnalisation de la fonction d'EAPA.

Le type et la nature du programme étant encore à déterminer, nous le nommons, dans le cadre de cette étude, *Programme national pour l'encadrement des activités de plein air* (PNEAPA). En plus d'explorer la fonction de travail des EAPA et les modèles possibles de programme, l'étude a spécifiquement comme objectifs de présenter :

- Les concepts clés qui permettent une meilleure compréhension de la fonction de travail d'EAPA et des contextes socioprofessionnels dans lesquels s'exerce cette fonction;
- · Les acteurs jouant un rôle structurant dans l'écosystème plein air québécois;
- Les besoins en matière de formation et de qualification des EAPA des acteurs de l'écosystème ayant une expertise dans le domaine, ainsi que les obstacles qu'ils anticipent en lien avec la mise sur pied d'un éventuel PNEAPA;
- Les principaux types de programme de formation et de qualification permettant le développement et l'évaluation du niveau de maitrise des compétences professionnelles requis pour l'exercice de la fonction d'EAPA dans différents contextes, au Québec.

Les retombées de cette démarche sont doubles. D'une part, elle permet de tirer des conclusions et d'émettre des recommandations sur un type de programme répondant aux besoins des acteurs de l'écosystème plein air québécois qui ont une expertise dans le domaine des EAPA. D'autre part, elle établit les bases nécessaires à la poursuite des travaux de recherche et de conceptualisation d'un éventuel PNEAPA.

Cette étude sert donc également d'assise à la réalisation d'une seconde étape de recherche exécutée en parallèle par des chercheuses et des chercheurs de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Cette dernière prend deux formes. La première consiste en une étude systématique de la portée de la littérature scientifique (systematic scoping review), qui a pour but d'approfondir notre maitrise de la fonction de travail à l'étude, de ses contextes de réalisations et des éléments de compétences qui y sont associées. La seconde prend la forme d'une analyse de contenu de sources documentaires, soit principalement des programmes de formation et de qualification d'envergure étatique, ainsi que de verbatim provenant d'entrevues d'expertes et d'experts de ces programmes. Son but est de confirmer le type et les mécanismes de programmes qui répondraient le mieux aux besoins et aux enjeux liés à la qualification des EAPA dans le contexte québécois.

Cette seconde étape de recherche complètera ainsi l'exploration de la fonction de travail et des types de programmes existants et permettra de valider certaines hypothèses et recommandations émises dans la conclusion de la présente étude préliminaire (chapitre 6). Il sera alors possible de passer à la dernière phase de recherche visant la mise sur pied d'un éventuel PNEAPA.



1.1 Déroulement de l'étude et méthodologie

Le déroulement de l'étude ainsi que les différents chapitres du présent rapport, incluant la méthodologie développée, le cas échéant, sont présentés ci-bas de manière synthétisée. Une version plus détaillée des aspects méthodologiques est proposée au début des chapitres 3, 4 et 5.

1.1.1 RENCONTRES DE DÉMARRAGE ET DE SUIVIS

Comme la réalisation du présent rapport est possible grâce à l'appui financier de la Table sur le mode de vie physiquement actif (TMVPA) et qu'elle s'inscrit dans ses orientations et actions, un groupe de travail spécifique à la formation transversale a d'abord été créé au sein de son Comité pour le développement et la promotion du plein air (CDPPA). Les membres de ce groupe de travail représentent des organismes clés de l'écosystème plein air québécois, présentés plus en détail au chapitre 3. Voici la liste des organismes qui en sont membres :

- Représentant les fédérations de plein air Vélo Québec Association (VQA);
- Représentant les autres organismes nationaux de loisir (ONL) ayant une expertise en plein air Association des camps du Québec (ACQ);
- Représentant le secteur scolaire Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec (FÉÉPEQ);
- Représentant le groupe de travail du Réseau des unités régionales de loisir et de sport (RURLS) – Soutien au développement du plein air (GTR – Plein air) – Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale (ULSCN);
- Représentant le secteur du tourisme de nature, d'aventure et de l'écotourisme -Aventure Écotourisme Québec (AÉQ);
- Représentant les établissements d'enseignement supérieur responsables d'un programme de formation lié à l'encadrement d'activités de plein air – Cégep de la Gaspésie et des Îles;
- Partenaire de la présente étude sur le PNEAPA Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air (LERPA) de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC);
- Direction de l'étape 2 du projet de recherche sur le PNEAPA Université du Québec à Montréal (UQAM).

Ce groupe de travail avait pour mandat <u>d'assurer le</u> <u>suivi de la réalisation des travaux de recherche liés au présent rapport</u>. Les tâches que ses membres ont réalisées sont les suivantes :

- Adoption de la composition et du mandat du groupe de travail ainsi que des rôles de chacun des acteurs;
- Adoption du plan de travail et de l'échéancier de réalisation;
- Discussion sur le projet et la vision du PNEAPA à long terme;
- Adoption de la méthodologie et du processus de sélection d'un comité d'expertes et d'experts pour l'analyse des programmes de formation québécois à l'étude;
- Suivi et supervision des travaux tout au long de la réalisation et adoption de reports de livrables due à la pandémie de Covid-19;
- Réception du rapport de recherche et adoption des recommandations finales.

Le groupe de travail s'est réuni à cinq reprises, entre le 6 novembre 2020 et le 21 avril 2022, afin de réaliser les tâches ci-haut mentionnées.



Photo: Pascal Picard

1.1.2 CHAPITRE 2 - CHAMP DE RECHERCHE ET CADRE CONCEPTUEL : REVUE DE LA LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE ET DE LA LITTÉRATURE GRISE

Afin de bien délimiter le champ de la recherche et de présenter les concepts clés à l'étude (chapitre 2), une revue de la littérature scientifique et de la littérature grise de type narrative a été réalisée. Pour le chapitre 2, nous référons à un « concept » comme étant un élément qui est généralement exprimé par un terme, mais qui est lié à un ensemble de connaissances qui doivent être replacées dans leur contexte (Raîche & Noël-Gaudreault, 2008). Ainsi, cette démarche tient compte du contexte historique, social et culturel du Québec, puisque notre mandat est de fournir des recommandations qui visent à répondre aux besoins s'enracinant précisément dans ces éléments contextuels.

1.1.3 CHAPITRE 3 - PORTRAIT DE L'ÉCOSYSTÈME PLEIN AIR QUÉBÉCOIS : ANALYSE DE CONTENU, RENCONTRES D'ÉCHANGE ET VALIDATIONS

Afin de brosser le portrait de l'écosystème plein air québécois présenté au chapitre 3, nous avons effectué une recherche et une analyse de contenu de sources documentaires. Ce sont principalement des sources provenant d'Internet qui ont été consultées (sites Internet et littérature grise). La sélection des organismes présentés a été faite à partir de critères d'inclusion spécifiés au chapitre 3. Des rencontres d'échange et de validation ont également eu lieu, afin d'approfondir nos connaissances au sujet de certains acteurs de l'écosystème plein air québécois.

Une fois la description du rôle des organismes achevée, celle-ci leur a été soumise pour validation par souci de transparence et d'exactitude. Sur les 33 organismes et les 13 professeurs-chercheurs et professeures-chercheuses sollicités, une trentaine a formulé des demandes afin de préciser ou nuancer certains passages.

Nous avons examiné l'ensemble des demandes de modification et avons appliqué celles qui amélioraient la clarté, l'exactitude et la qualité objective de la description initiale, tout en assurant une continuité sur le plan de la forme de l'écriture. Conformément aux consignes communiquées, les partenaires qui n'ont pas demandé de modifications dans les délais prescrits étaient réputés être en accord avec la description qui leur a été transmise du rôle de leur organisme au sein de l'écosystème plein air.



Photo : Vélo Mont-Tremblant

1.1.4 CHAPITRE 4 - BESOINS DES ACTEURS ET OBSTACLES ANTICIPÉS EN LIEN AVEC LE PNEAPA : ANALYSE DE CONTENU, TABLE RONDE ET GROUPE DE DISCUSSION

Avec pour objectif de jeter les bases d'un PNEAPA arrimé aux réalités diverses des milieux, des organismes et des personnes directement concernées par la pratique encadrée des activités de plein air, nous apportons, au chapitre 4, des éclairages aux questionnements suivants :

- Quels sont les besoins en matière de formation, de validation des compétences et qualifications des personnes qui encadrent des groupes lors d'activités de plein air?
- Quels sont les obstacles anticipés, c'est-à-dire les éléments de leur réalité dont il faut tenir compte pour nous assurer que le futur PNEAPA réponde aux besoins exprimés et atteigne les objectifs fixés?

Afin de répondre à ces questions, nous avons mené une enquête en quatre étapes auprès d'organismes de l'écosystème plein air québécois.

- 1. Nous avons procédé à une nouvelle analyse du contenu des 18 lettres transmises par les représentantes et les représentantes des organisations lors des consultations ayant mené à l'État des lieux. L'intention était de mieux cerner les besoins et obstacles exprimés et, en compilant le nombre d'occurrences par document¹, d'évaluer le niveau d'importance accordé à chacun.
- 2. Les résultats issus de cette analyse ont été présentés aux représentantes et aux représentants des fédérations de plein air. De décembre 2021 à janvier 2022, nous les avons consultés afin de vérifier si les obstacles et les besoins exprimés en 2018-2019 sont bel et bien à jour, convenablement décrits et si leur hiérarchisation correspond à l'importance qui devrait leur être actuellement accordée. Une analyse des commentaires et des demandes de modification formulées a été effectuée.

¹ Le calcul des occurrences par document signifie que, par exemple, un besoin nommé trois fois dans une lettre compte pour 1 et qu'un besoin nommé dans deux lettres compte pour 2.

En raison de certaines limites rencontrées dans le cadre de la réalisation de l'État des lieux, tous les milieux et acteurs de l'écosystème plein air directement concernés par l'encadrement d'activités de plein air n'avaient alors pas pu être consultés. Pour pallier cette lacune, deux consultations supplémentaires ont été organisées :

- 3. Une table ronde a eu lieu le 30 avril 2021 dans le cadre du colloque annuel « Apprendre à ciel ouvert ». Le PNEAPA a été présenté, puis quatre représentantes et représentants de quatre milieux des secteurs éducatifs et de la petite enfance, qui s'étaient par ailleurs préparés, se sont positionnés sur leurs besoins et les défis anticipés en lien avec un éventuel PNEAPA. Une discussion avec l'assistance en a ensuite découlé.
- 4. Un groupe de discussion s'est tenu le 10 février 2022 avec cinq professionnelles du loisir municipal regroupant, ensemble, une diversité de villes du Québec. Après avoir assisté à une présentation du PNEAPA, elles ont partagé leurs points de vue quant aux besoins du milieu, aux obstacles anticipés et à leur niveau d'intérêt.

Une analyse des propos exprimés dans le cadre des consultations menées aux étapes 3 et 4 a été effectuée. Lorsque des besoins et des obstacles pouvaient être regroupés avec des éléments formulés antérieurement par d'autres organismes, ils ont été ajoutés à la grille où les occurrences sont comptabilisées. Un besoin émergeant des nouvelles consultations y a également été ajouté. La description de certains besoins et obstacles a été revue afin de tenir compte des nouvelles données. Des éléments propres à un seul milieu n'ont pu être inclus dans la grille synthèse, mais ils ont été notés afin d'être présentés dans le chapitre.

1.2.5 CHAPITRE 5 - PROGRAMMES DE FORMATION ET DE QUALIFICATION DES EAPA AU QUÉBEC : QUESTIONNAIRE, ANALYSE DE CONTENU ET DELPHI

Le chapitre 5 consiste en un rapport de recherche spécifique qui a été ajusté et inséré dans le présent rapport de recherche global. Les particularités méthodologiques et l'ampleur de cette portion de l'étude nous ont amenés à établir un solide partenariat avec le LERPA de l'UQAC, qui détient une expertise dans l'analyse et l'évaluation de programmes de formation en plein air.

L'équipe du LERPA-UQAC a retenu dans le cadre de ce projet une approche constructiviste, en ce sens que les organismes concernés par la démarche ont été au cœur de celle-ci. L'avantage d'une telle approche de co-construction est qu'elle permet, entre autres, à tous les partenaires ou parties prenantes de se faire entendre, de partager leurs besoins, leurs enjeux spécifiques et leurs préoccupations. Des représentants des parties prenantes ont également été appelés à contribuer à l'élaboration et à la validation des livrables attendus.

La méthode de recherche retenue s'ancre dans un paradigme interprétatif. Ainsi, les données traitées étaient principalement de type qualitatif. Elles provenaient essentiellement de l'analyse de documents, plus précisément de programmes de formation déjà existants, mais également d'un questionnaire proposé aux parties prenantes.

Plus précisément, la démarche a été réalisée à travers les principales étapes et actions suivantes :

- Rencontre de présentation du projet aux parties prenantes (ONL et établissements d'enseignement);
- Investigation auprès des représentantes et représentants des parties prenantes au moyen d'un questionnaire;
- Identification des programmes de formation à analyser selon les critères d'inclusion;
- Analyse des contenus des programmes de formation et synthèse;
- Delphi auprès des expertes et des experts.

Les différentes techniques de recherche (questionnaire, analyse de contenu et Delphi) utilisées pour cette étape du projet sont présentées et détaillées au chapitre 5.



Photo: Fondation Sur la pointe des pieds

1.2.6 CHAPITRE 6 - VALIDATION DU RAPPORT DE RECHERCHE ET DES RECOMMANDATIONS

À partir des résultats présentés aux chapitres 2 à 5, certaines réflexions et recommandations sont proposées en lien avec un type de programme à privilégier ainsi qu'une marche à suivre concernant la poursuite des travaux (chapitre 6). Une première version de l'étude préliminaire coxmprenant ces recommandations a été soumise aux membres du groupe de travail - formation transversale du CDPPA - afin de recevoir leurs commentaires et suggestions de modification. Ceux-ci ont été analysés afin de conserver tout élément améliorant la clarté, l'exactitude et la qualité objective de l'étude. Les éléments sélectionnés ont finalement été intégrés à la version finale.



Photo : Claudia Bélanger

Chapitre 2

DÉLIMITATION DU CHAMP DE L'ÉTUDE

2.1 Introduction

De nombreux concepts sont associés à la fonction de travail d'encadrante et d'encadrant d'activités de plein air (EAPA). Une bonne compréhension de ceux-ci est essentielle à la réalisation des travaux nécessaires à l'élaboration ainsi qu'à l'implantation d'un PNEAPA. Le chapitre qui suit vise à délimiter l'étendue de la présente étude et plus particulièrement à en clarifier les concepts clés.

Pour y parvenir, une revue de la littérature narrative a été réalisée. Également appelée « recension des écrits », elle prend la forme « d'un résumé, qui peut être réalisé avec ou sans interprétation, des résultats de recherche provenant de la littérature scientifique » (HTA Glossary, 2022). Elle peut faire partie intégrante d'un projet de recherche – comme c'est le cas actuellement - ou être une étude complète en soi (Baker, 2016; Efron & Ravid, 2018; Fink, 2019). Dans le cadre de la présente étude, les objectifs de la revue de la littérature sont de favoriser une meilleure compréhension des concepts impliqués et de faciliter la prise de décisions concernant la suite des travaux de conception du PNEAPA en rapportant les preuves scientifiques disponibles (Fink, 2019; Smith & Noble, 2016). Afin de réaliser cette revue de la littérature, les bases de données suivantes ont été consultées : Education source, Éric, Érudit, Google Scholar et Scopus. De plus, plusieurs chercheuses et chercheurs venant de domaines de recherche relatifs à l'étude ont été consultés afin d'identifier des références complémentaires provenant d'autres sources pertinentes : livres, chapitres de livres, sites Internet ou articles scientifiques. Finalement, des démarches auprès de professionnelles et de professionnels de différents organismes et ministères nous ont permis d'obtenir plusieurs rapports et études gouvernementales qui ont un lien significatif avec les concepts à l'étude.

référons Dans ce chapitre. nous un concept comme étant un élément qui est généralement exprimé par un terme, mais qui est lié à un ensemble de connaissances qui doivent être replacées dans leur contexte (Raîche & Noël-Gaudreault, 2008). Ainsi, la présente démarche tient compte du contexte historique, social et culturel du Québec, puisque notre mandat est de fournir des recommandations qui visent à répondre aux besoins s'enracinant précisément dans ce contexte.

Spécifiquement, nous abordons, aux pages suivantes, la fonction de travail à l'étude, le concept de « plein air », les domaines et les contextes de réalisation de la fonction de travail à l'étude, la notion de compétence professionnelle ainsi que les différents types de programmes de formation et de qualification.



2.2 Fonction de travail à l'étude

La fonction de travail liée à cette étude est celle **d'encadrant et d'encadrant d'activités de plein air (EAPA)**². Bien que l'importance de ce rôle soit bien documentée (Holland et al., 2018), dans le cadre plus spécifique d'interventions en contexte de plein air (ICPA) par exemple, cette appellation fait référence, au Québec, à une fonction de travail qui reste encore à définir. Cela dit, plusieurs autres appellations existent pour évoquer la fonction d'EAPA ici et ailleurs (ex. : leader plein air (outdoor leader), encadrante ou encadrant d'activités de pleine nature, intervenante ou intervenant plein air, etc.). Cette diversité d'appellations est entre autres liée à la grande variété de contextes d'exercice de la fonction de travail (Priest & Gass, 2018) et aux diverses compétences professionnelles³ que peuvent avoir à déployer les EAPA en lien avec leurs rôles et leurs responsabilités (William-Orser, 2021). Considérant cela, un besoin d'éclaircissement s'impose. Il apparait tout d'abord essentiel de préciser ce qu'est une fonction de travail et de présenter celles qui sont apparentées aux EAPA dans la littérature afin de faciliter la réalisation de la présente étude et de mieux la circonscrire.



Photo : Face aux vents

2.2.1. FONCTION DE TRAVAIL

D'abord, on entend par fonction de travail « une tâche [ou un ensemble de tâches] qu'une personne doit réaliser pour accomplir une activité professionnelle » (Boudreault, 2022). Définir clairement une fonction de travail permet de brosser le portrait d'un rôle joué par une personne dans le cadre de l'exercice d'un emploi, d'une charge de travail, d'une profession ou d'un métier. Cette démarche constitue, par exemple, une étape fondamentale dans la détermination des compétences professionnelles d'un programme de formation (Ministère de l'Éducation (MÉQ), 2022).

² Au terme des recherches réalisées dans le cadre de ce chapitre, c'est ce terme qui a été privilégié, car c'est lui qui cerne le mieux la fonction; il est défini à la <u>section 2.6</u> à la suite de la présentation des concepts clés qui le composent.

³ Le concept de « compétences professionnelles » est approfondi à la section 2.5.

2.2.2. FONCTION DE TRAVAIL ET ENCADREMENT D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

Plusieurs emplois, charges de travail, métiers et professions peuvent incorporer l'encadrement d'activités de plein air dans l'ensemble de leurs fonctions de travail, ce qui rend une définition claire de celle-ci plus complexe à établir (Bruce Martin et al., 2017) : enseignante et enseignant, guide d'aventure et d'écotourisme, animatrice et animateur scout ou de camp, accompagnatrice et accompagnateur de clubs de plein air ne sont que quelques exemples d'emplois, de charges de travail, de métiers et de professions pouvant intégrer la fonction d'EAPA dans le cadre de leur travail. Dans les sous-sections qui suivent, nous abordons les appellations qui se rapprochent le plus de la fonction de travail à l'étude dans le but de bien la définir et de la mettre en relation avec les autres appellations déjà définies dans la littérature : le ou la leader plein air (outdoor leader), l'intervenante ou l'intervenant plein air et l'encadrante ou l'encadrant d'activités physiques de pleine nature.

OUTDOOR LEADER

Bien que la fonction d'outdoor leader (OL) soit l'une des plus répandues dans la littérature et dans l'usage courant dans l'anglosphère, son emploi est rarissime au Québec. Toutefois, par son importance dans la littérature anglophone, elle peut nourrir notre compréhension de la fonction à l'étude. Une définition de la fonction de leader plein air, équivalent du concept d'OL, est entre autres proposée par Beaumont et al. (2021) à partir d'une traduction de l'anglais: la fonction de leader plein air est exercée par « toute personne qui œuvre auprès d'un groupe d'individus qui participent à des activités ou des interventions qui se réalisent en plein air » (p. 10). Tout comme la fonction d'EAPA, celle-ci s'applique à de très nombreux contextes, disciplines et domaine professionnels et dans une grande variété de situations (Bruce Martin et al., 2017). L'une des définitions provenant de Nouvelle-Zélande nous permet de préciser que le terme « OL » a une portée transversale et transdisciplinaire, car il décrit

« une personne qui dirige ou supervise une activité [...] et qui possède les qualifications et/ou les compétences et l'expérience nécessaires afin d'aider les participantes et les participants à développer des connaissances, des attitudes et des habiletés dans, ou par le biais de, ces activités (Outdoors New Zealand, 2009, p. 4) [traduction libre]. »

Cette seconde définition met en lumière l'existence de deux ensembles de tâches dans la fonction d'OL: l'un concerne la direction et la supervision d'une activité de plein air (APA) et l'autre, une intervention réalisée dans le cadre, ou au moyen, de cette activité. Notons également qu'elle amène un critère essentiel, celui de posséder les qualifications et/ou les compétences et l'expérience requises en lien avec le type d'intervention pratiquée et d'APA encadrée. Ce constat soulève trois questionnements liés à notre objectif de mieux circonscrire et définir la fonction d'EAPA: le terme « leader » est-il le bon, en français, pour exprimer l'idée d'une personne qui réalise une intervention? Est-ce que la personne qui dirige (lead) les activités de plein air réalise nécessairement une intervention? Enfin, le choix de traduction en français par le terme « leader plein air » du concept d'outdoor leader par Beaumont et al. (2021) est-il le bon?

La notion de leader apparait limitative lorsqu'il s'agit de définir le rôle de la personne qui réalise une intervention en encadrant un groupe lors d'une activité de plein air. Le terme « leader » n'a pas la même portée en français qu'en anglais sur le plan sémantique. Bien que d'usage courant dans la langue de Molière, ce terme désigne davantage un meneur, une « personne qui, à l'intérieur d'un groupe, prend la plupart des initiatives, mène les autres membres du groupe, détient le commandement » (Larousse, 2022c). Devant la portée limitée de cette définition, nous partageons le constat de Mercure et al. (2021) selon lequel le terme « intervenant » est plus représentatif à la fois du champ disciplinaire, de ce que la personne réalise dans le cadre de son travail et des compétences à développer dans le cadre de cette fonction. En effet, lorsqu'une personne réalise une intervention en contexte de plein air, elle fait plus que simplement encadrer une activité ou mener un groupe, elle répond à des besoins et met en place des solutions (Mercure et al., 2021). Ainsi, il nous semble que les questions posées précédemment au sujet du concept de leader plein air comme locution proposée pour traduire le concept d'OL trouvent en partie leurs réponses : le terme de « leader plein air » n'est pas un terme suffisamment englobant pour définir l'entièreté des tâches que ces derniers réalisent dans le cadre de leurs fonctions. Il s'agirait donc plus d'une proposition de traduction au mot à mot plutôt qu'une traduction représentative du sens donné à la locution OL en anglais.

Bien que les éléments clés des définitions de la fonction d'OL présentés dans la présente sous-section soient sommaires et que des définitions plus exhaustives de la fonction existent dans la littérature, il est de notre avis que les fonctions d'OL et d'intervenant et d'intervenante plein air (IPA) sont apparentées. Elles semblent toutes deux vouloir définir approximativement le même concept, mais dans un choix sémantique plus adapté à leur langue et contexte socioculturel respectifs. Il est donc de mise d'approfondir la fonction d'IPA.

INTERVENANTE ET INTERVENANT PLEIN AIR

Le recours de plus en plus fréquent à la locution d'IPA, originaire des travaux de recherche et d'enseignement de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), par d'autres institutions et organismes ainsi que par des professionnelles et professionnels du domaine du plein air au Québec (Mercure et al., 2021) semble être une démonstration de sa validité et de sa pertinence d'utilisation dans le cadre de cette étude. Ainsi, afin d'assurer la justesse et la bonne compréhension, nous utiliserons le terme d'« IPA » pour parler également des OL.

D'abord, nous pouvons affirmer que les IPA, tout comme les OL, sont d'abord des intervenantes et des intervenants. Ces termes réfèrent à une « personne qui joue un rôle actif dans le déroulement d'une activité, d'un processus, etc. » (Cajolet-Laganière et al., 2022c). Pour résumer, l'intervenante et l'intervenant sont les personnes qui conduisent et prennent la responsabilité de mener une intervention. Cette dernière suppose « le développement d'une action (ex. : un programme, une pédagogie, un service, un produit, une politique) implantée et évaluée » (Gadais et al., 2021). L'intervention peut, par exemple, spécifiquement viser à « prévenir ou régler un problème en modifiant l'activité, les croyances ou les attitudes d'une personne ou d'un groupe » (Bentsen et al., 2019). Dans tous les cas, elle vise à répondre à un besoin, à apporter une ou des solution (Mercure, 2022). On peut donc affirmer que d'« aider les participantes et les participants à développer des connaissances, des attitudes et des habiletés dans, ou par le biais de, ces activités »4 (Outdoors New Zealand, 2009), c'est développer une action (un programme ou une activité) qui sera implantée et possiblement évaluée et qui répondra à un quelconque besoin (ex.: développer des connaissances, des attitudes et des habiletés). Nous voyons donc un lien clair entre la fonction d'OL présentée à la sous-section précédente et la réalisation d'une intervention par une intervenante ou un intervenant.

Ensuite, les locutions « intervention plein air » ou « intervention en contexte de plein air » désignent plus précisément :

la conduite des opérations professionnelles de planification, de gestion et de réalisation d'activités qui se déploient en milieu naturel, qui comprennent l'accompagnement et l'encadrement d'individus ou de groupes, et qui visent à assurer leur sécurité et l'acquisition de compétences selon diverses intentions qui peuvent être récréatives, éducatives, développementales ou thérapeutiques (Tranquard, 2021, p. 30).

⁴ Pour rappel, il s'agit d'un élément de la définition de *outdoor leader*.

Notons, encore une fois, tout comme cela a été le cas pour les OL, que nous observons deux ensembles de tâches, donc deux fonctions principales, dans le travail des IPA: l'une qui concerne l'encadrement d'individus ou de groupes lors d'une activité en plein air et l'autre qui concerne le fait de développer des compétences ou d'engendrer des retombées liées aux différentes intentions ou visées des interventions.

De plus, les IPA, tout comme les OL, ont comme particularité de devoir également être des pratiquantes et pratiquants d'activités de plein air compétents. Par la nature de leurs fonctions de travail, les IPA doivent être en mesure de réaliser personnellement la même APA que le groupe qu'ils encadrent. Ils doivent donc atteindre le niveau de maitrise de compétences nécessaire à la pratique de l'APA en question et au contexte de réalisation de cette dernière, en plus d'être autonomes en milieu naturel (Collins & Collins, 2012).

La <u>Figure 1</u> illustre les trois grands ensembles de compétence des IPA qui sont mis en action dans les différents contextes d'intervention.

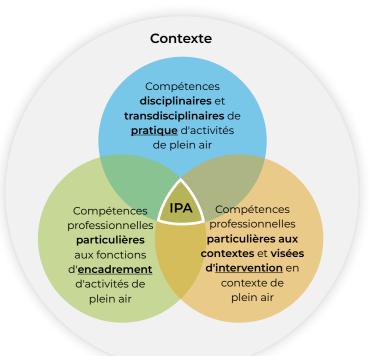


Figure 1. Trois grands ensembles de compétences professionnelles des IPA

On observe dans ce diagramme de Venn que les ensembles de compétences se chevauchent et s'influencent. Afin d'agir en professionnel compétent et de développer les compétences professionnelles nécessaires à la fonction d'IPA, les trois ensembles de compétences sont mis en actions de manière synergique.

Plusieurs professionnelles et professionnels qui utilisent le contexte de plein air dans le cadre de leur travail peuvent exercer les fonctions d'IPA. Tout comme les OL, d'une part, leurs compétences en intervention varient selon le contexte et le domaine professionnels dans lequel ils évoluent ainsi que la visée de l'intervention en contexte de plein air (ICPA) qu'ils conduisent⁵. Ainsi, ce type d'interventions peut demander, selon le contexte, que la personne ou l'équipe qui les effectue possède plus d'une qualification disciplinaire. En effet, de manière générale, les ICPA sont réalisées par des équipes interdisciplinaires (Fournier-Chouinard et al., 2017). Ces qualifications disciplinaires sont donc plus fréquemment possédées par plusieurs individus au sein d'une équipe d'intervention. D'autre part, leurs compétences en encadrement d'activités, de groupes et d'individus en plein air sont plutôt similaires.

C'est donc la fonction liée à l'ensemble de compétences en encadrement d'activités, de groupes et d'individus en plein air des IPA qui nous intéresse dans le cadre de la présente étude.

Afin de nous rapprocher de la bonne locution nous permettant de bien la définir et d'explorer in fine les compétences qui lui sont rattachées de manière spécifique, une fonction de travail similaire privilégiée en France est analysée : les encadrantes et encadrants d'activité physique de pleine nature (EAPPN).

ENCADRANTE ET ENCADRANT D'ACTIVITÉ PHYSIQUE DE PLEINE NATURE

En France, l'encadrement d'une activité physique de pleine nature⁶ (APPN) relève de la responsabilité des personnes qui prennent en charge un groupe de pratiquantes et de pratiquants. La ou les personnes exerçant cette fonction peuvent être **encadrants de fai**t ou **encadrants de droit** (Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRP, 2016).

La personne qui agit comme **encadrant de fait** est l'instigatrice de l'APPN. Elle prend en main l'organisation de la sortie et la gestion (conduite) du groupe. Elle se comporte comme tel, sans pour autant agir par mandat ou par délégation d'une tâche ou d'un contrat donné par des dirigeants, une organisation ou une institution. Cette sortie découle donc d'une initiative personnelle de la part de la personne qui encadre l'activité, et le groupe est constitué de personnes qui se rassemblent souvent par affinité. Elle se déroule généralement sans qu'il y ait de meneur désigné de manière explicite dans le groupe (bien qu'un des membres jouera nécessairement le rôle d'encadrant) et son organisation n'est pas formalisée. On peut penser par exemple, et de manière non limitative, à une sortie en groupe d'amis ou en famille (FFRP, 2016).

⁵ Ces deux derniers éléments, soit le contexte et le domaine professionnels ainsi que les différentes visées des ICPA, sont abordés à la section 2.4.

⁶ Le concept français d'activité physique de pleine nature s'apparente à celui d'activité de plein air employé au Québec. Ces deux locutions sont étudiées à la <u>section 2.3.2</u>.



La personne qui agit comme **encadrant de droit** est rémunérée ou bénévole et elle évolue au sein d'une organisation, d'une institution ou agit à titre de travailleuse autonome. Elle est formellement connue en tant que personne responsable de la sortie et des membres du groupe en plus d'agir comme représentante de son employeur, de l'organisme qui l'embauche ou qui la mobilise (par mandat ou délégation de tâches) ou de son entreprise personnelle (FFRP, 2016). Ainsi, le département de l'Yonne rappelle les grandes lignes du Code civil de France et indique aux EAPPN que :

Tout encadrant [d'APPN], qu'il soit bénévole ou [rémunéré], est régi par des règles de droits communs qui fixent plusieurs exigences de compétence, de responsabilité, d'obligation de sécurité et de moralité. [...] De plus sa responsabilité civile et pénale est engagée dès lors qu'il encadre une activité. [...] À ce titre, il parait essentiel de posséder une qualification pour savoir mieux gérer les éventuelles difficultés de la pratique [d'APPN] [...] (Département de l'Yonne, 2021).

Le Code civil du Québec est grandement calqué sur le Code civil de France; les deux lois ont notamment en commun le principe de responsabilité civile. Pour cette raison, et parce que le système fédéré québécois est également inspiré du système fédéré français, il nous semble cohérent de réfléchir à la fonction d'EAPA en nous basant sur celle d'EAPPN; particulièrement dans le choix des termes « encadrement » et « encadrant et encadrante » qui décrivent clairement la nature de la fonction à l'étude. En nous ancrant dans le modèle français dans la poursuite de l'élaboration d'un modèle québécois, nous nous rapprochons d'une définition de la fonction de travail qui répond aux particularités de notre contexte.

Finalement, les différentes définitions proposées dans cette section impliquent que les personnes qui exercent ces fonctions encadrent des **activités** *de* **plein air** ou des **activités** *en* **plein air**. Ainsi, afin de mieux délimiter la fonction de travail à l'étude et de favoriser la bonne compréhension de ces deux concepts centraux, nous les détaillons dans la prochaine section avant d'explorer plus en détail les contextes de réalisation de la fonction d'EAPA.

2.3 Concepts de « plein air »

Bien que plusieurs propositions de définitions et de précisions sur le concept de plein air (PA) aient émergé dans les dernières décennies au Québec, une certaine ambiguïté demeure en ce qui a trait au concept de PA (Auger et al., 2022; Bélec, 2022; Mercure, 2021). Le but du présent chapitre étant de délimiter le champ de notre étude et de circonscrire la fonction d'EAPA, nous avons également à faire un choix de définition pour deux composantes clés qui s'associent au concept de PA : les activités *en* plein air et les activités *de* plein air. Nous nous limitons à cerner et à comparer ces deux éléments et évitons donc d'approfondir les discussions épistémologiques en cours en nous basant sur les définitions les plus récentes et utilisées dans le grand domaine du plein air au Québec.



2.3.1 ACTIVITÉS EN PLEIN AIR

Être en plein air fait référence au simple fait d'être dehors, à l'extérieur des murs, au vent, en contact avec les éléments de la nature (Cajolet-Laganière et al., 2022a; Office québécois de la langue française (OQLF), 2003). Ainsi, le terme en plein air fait référence aux différents milieux extérieurs de pratique d'activités de et en plein air qui peuvent aller des espaces de proximité à la pleine nature en passant par les parcs municipaux, régionaux et nationaux. Cette utilisation du concept de plein air comprend également une notion d'éloignement - et donc de durée allant de la courte sortie de proximité aux longs séjours avec nuitées en région isolée (Gadais et al., 2021; Mercure et al., 2021). Cette définition et caractérisation du fait d'être, ou de pratiquer des activités, EN plein air est illustrée à la Figure 2.

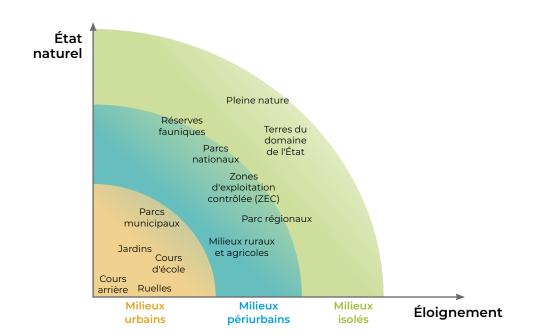


Figure 2. Caractérisation des milieux de pratique d'activité en plein air, tirée de Mercure et al. (2021)

À la lumière de ces définitions et de cette illustration, on peut comprendre que plusieurs types d'activités peuvent se dérouler *en* PA et que ces activités ne sont pas nécessairement des activités *de* PA, bien que ces dernières se réalisent également en PA (Bélec & Larue, 2016; Mercure, 2021; Quenneville, 1987). Par exemple, il est possible de réaliser une activité de loisir en plein air comme l'astronomie, l'observation de la faune ou les jeux libres, coopératifs ou encadrés ou encore de s'adonner à des sports de compétition à l'extérieur, comme le baseball ou le soccer. Ce ne sont là que quelques exemples d'activités qui ont lieu en PA et qui permettent de mieux délimiter les concepts à l'étude.

Ainsi, nous pouvons affirmer que les IPA peuvent avoir recours à plusieurs types d'activités *en* PA pour mener à bien leurs ICPA. C'est toutefois au moment où ils ont recours aux activités *de* plein air dans le cadre de leurs interventions que les IPA exécutent les fonctions d'EAPA.



2.3.2 ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

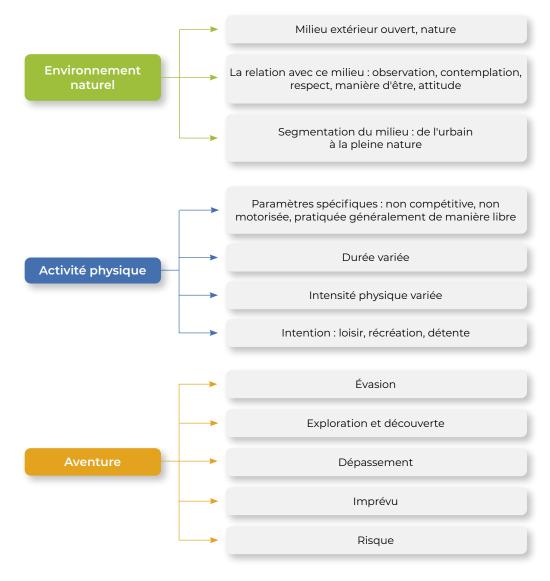
Au Québec, le terme « activité de plein air » (APA) est le terme privilégié par rapport celui d' « activités physique de pleine nature », employé actuellement en France (MÉQ, 2017c). Cela est en grande partie dû à l'organisation politique de l'écosystème du plein air au Québec. Les APPN regroupent l'ensemble des activités se caractérisant par un déplacement finalisé, avec ou sans engin, dans un milieu de pleine nature ou le reproduisant (Gouvernement de France, 2022). Au Québec, en consultant la littérature scientifique ainsi que la littérature grise, nous remarquons des nuances qui distinguent le concept d'APA de celui d'APPN. Il apparait donc essentiel d'exposer ces particularités.

Ayant réalisé récemment une analyse historique de l'évolution du terme « plein air » dans la littérature scientifique, Mercure (2021, p. 24) définit les APA comme :

[...] toute forme et intensité d'activité physique pratiquée dans un rapport direct et harmonieux avec des éléments de la nature, et ce peu importe leur type, leur quantité ou leur diversité dans un état d'esprit d'aventure allant de la découverte à la prise de risques.

Cette définition fait appel aux trois dimensions du concept de plein air, soit l'activité physique, l'environnement naturel et l'aventure (Mercure, 2021). Ces trois dimensions et leurs composantes sont illustrées à la Figure 3.

Figure 3. Dimensions du concept d'activité de plein air, adapté de Mercure (2021)



Cette définition du concept d'APA rejoint d'ailleurs les grandes lignes de la définition donnée par le ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ) dans son *Avis sur le plein air* (2017a, p. 11) qui stipule que l'APA est :

Une activité physique, pratiquée en milieu ouvert, dans un rapport dynamique et harmonieux avec des éléments de la nature [qui] :

- est généralement de nature récréative et de pratique libre, tout en n'éliminant pas les événements et autres activités structurées;
- permet aux pratiquants d'adapter l'intensité physique demandée par l'activité en fonction de leurs capacités et de leur besoin de dépassement;
- · entraîne un déplacement sans l'usage de moyens motorisés;
- exclut l'aspect purement compétitif visant à déterminer l'élite;
- fait référence à une manière d'être, généralement en harmonie avec le milieu environnant, le plus souvent dominé par des éléments naturels;
- se vit dans un esprit de détente, de découverte, d'exploration ou d'aventure;
- inclut les formes de pratique en milieu urbain, comme dans les grands parcs, jusqu'à celles en pleine nature.

Ajoutons que, dans une étude encore plus récente qui découle d'un groupe de travail du Comité pour le développement et la promotion du plein air (CDPPA) issu de la Table sur le mode de vie physiquement actif (TMVPA) concernant les problématiques vécues par les gestionnaires de terres publiques relativement à l'accessibilité au territoire pour la pratique des activités de plein air, les auteurs précisent qu'au Québec, les activités de prélèvement (chasse et pêche) sont généralement exclues de la définition d'APA (Darvida Conseil, 2020, p. 2).

Notons également que les APA, tout comme les sports, comptent plusieurs disciplines. Notons par exemple et sans s'y limiter :

- Le canot
- La randonnée pédestre
- L'escalade de rocher
- La voile
- Le vélo de montagne
- Le ski de fond

- La plongée sous-marine
- La planche à pagaie
- Le kite d'hiver
- La spéléologie
- La randonnée équestre

Les disciplines de plein air qui relèvent d'une fédération de plein air du Québec sont présentées dans le Tableau 5 du chapitre 3 (section 3.2.1, p. 67). D'autres APA sont pratiquées et encadrées au Québec; bien que les pratiquantes et pratiquants ne soient pas représentés spécifiquement par une fédération de plein air. Nous n'en dressons pas une liste exhaustive dans le cadre de la présente étude.

Il est également intéressant de considérer que certaines activités de plein air sont aussi pratiquées comme des sports de plein air ; dans un contexte de compétition ou d'entrainement à des fins de compétition (ex. : course en sentier, course en canot, compétition de bloc en escalade). C'est pour cette raison, entre autres, que plusieurs fédérations de plein air du Québec sont reconnues à la fois comme organismes nationaux de loisir (ONL) et comme fédérations sportives québécoises (FQS). Cette réalité de l'organisation politique et sociale québécoise des pratiques d'activités en plein air est présentée plus en détail également au chapitre 3.

Toutefois, les définitions d'APA proposées plus haut excluent ces pratiques sportives des APA et de toutes autres pratiques de sports qui se déroulent à l'extérieur. Ce qui n'est pas le cas de l'ensemble des définitions dans la littérature. Par exemple, selon la définition proposée dans le dictionnaire Usito (Cajolet-Laganière et al., 2022d), les activités de plein air sont tout simplement des « sports et activités qui se pratiquent dans la nature ». La définition des APPN, présentée en début de section, n'exclut pas, elle non plus, la notion de sport. Cependant, considérant que le développement du PNEAPA est ancré dans la réalité socioculturelle et l'organisation politique québécoise et que des publications récentes et structurantes – provenant des champs scientifiques comme politiques – s'accordent sur certains éléments clés de la définition des APA, nous nous basons sur les fondements conceptuels présentés plus haut dans cette section dans le cadre de nos travaux. Ainsi, nous proposons la définition suivante du terme « activité de plein air » :

Une activité physique pratiquée dans un rapport direct et harmonieux avec des éléments de la nature dans un état d'esprit de détente ou d'aventure allant de la contemplation à la prise de risques. De nature généralement récréative, cette dernière est autopropulsée ou pratiquée à l'aide d'une assistance mécanique non motorisée (voile, vélo, etc.) ou animale (chevaux, chiens, etc.). De plus, elle est pratiquée dans un continuum de milieux naturels, allant du milieu urbain à la pleine nature (parcs municipaux, arrière-pays, etc.).

Les activités physiques en plein air ayant une visée compétitive servant à déterminer l'élite (sports de plein air pratiqués en contexte compétitif : course d'orientation, courses à relais en ski de fond, slalom en kayak d'eau vive, etc., et les autres sports pratiqués à l'extérieur : soccer, volley-ball, hockey, etc.) ainsi que les activités de loisir en plein air (jeux libres, coopératifs et encadrés, observation de la faune, astronomie, etc.) et les activités de prélèvement en plein air (chasse, pêche, cueillette) sont exclues de cette définition.

2.3.3 DISTINCTIONS ENTRE ACTIVITÉS DE ET EN PLEIN AIR

Les deux concepts à l'étude dans cette section sont intrinsèquement reliés, tout en étant distincts. Dans le but de mieux circonscrire la fonction d'EAPA, de la distinguer d'autres fonctions similaires et d'éviter la confusion, il est important de bien comprendre ce qui lie et distingue les activités de et en plein air. La <u>Figure 4</u> illustre la relation entre les activités de plein air et d'autres activités physiques et de loisir apparentées qui se déroulent également *en* plein air.



Figure 4. Activités de plein air, de loisir et de sport pratiquées en plein air

Cette représentation nous permet d'observer que les différents types d'activités physiques et de loisir pratiquées en plein air partagent des éléments communs. Encore une fois, le diagramme de Venn est idéal pour montrer qu'elles peuvent se réaliser de manière concomitante. Par exemple, on peut pratiquer un sport de plein air (ex. : le saut d'obstacles en sports équestres, la descente en kayak d'eau vive, les courses de distance en ski de fond). Il est également possible de s'adonner à une activité sportive ou de loisir en plein air (ex. : un tournoi compétitif ou amical de volleyball de plage). Les activités de plein air étant majoritairement pratiquées dans une visée récréative, on peut, par exemple, effectuer une sortie d'escalade pour profiter de son temps libre.

Ainsi, une ou un EAPA, au Québec, encadre <u>uniquement</u> des APA au sens de la définition donnée plus haut. Les autres activités physiques et de loisir qui ne correspondent pas à cette dernière sont donc exclues *de facto* de sa fonction de travail. Cela dit, il serait essentiel de réfléchir à la portée et à la pertinence de ces exclusions au cours des travaux de conception du PNEAPA à venir; particulièrement en lien avec les enjeux (besoins, obstacles anticipés et niveau d'intérêt) des organismes et des acteurs de l'écosystème ainsi que des bénéficiaires du programme. Ce dernier point est abordé et détaillé au chapitre 4.

Les concepts d'encadrante et d'encadrant ainsi que d'activité *de* plein air étant clarifiés, il nous faut maintenant explorer les domaines et les contextes de réalisation de la fonction d'EAPA.

2.4 Domaines et contextes d'exercice de la fonction d'EAPA

Considérant les composantes du concept d'EAPA présentées dans les précédentes sections, cette fonction de travail apparait à la fois transversale à plusieurs professions et contextes socioprofessionnels ainsi que transdisciplinaires, puisque traversant les frontières relatives à plusieurs APA. Il semble en ce sens cohérent d'affirmer que les EAPA réalisent leur fonction de travail dans de nombreux domaines et contextes de travail, qu'ils comprennent une forme de compensation ou non (rémunérés ou bénévoles).

2.4.1 DOMAINES ET CONTEXTES

D'abord, il convient de bien définir les notions de « domaine » et de « contexte ». Le domaine professionnel renvoie au secteur ou au champ professionnel couvert par une science, une technique, un art, un sujet, etc. (ex. : domaines de la santé, de l'éducation, du tourisme) (Larousse, 2022a; Le Robert, 2022a). Ensuite, lorsque nous référons à la notion de contexte, nous parlons plus spécifiquement de contexte socioprofessionnel, ou contexte d'exercice de la fonction, qui réfère à « [l'] ensemble des circonstances où se situent les rapports entre un individu, les personnes qui œuvrent avec lui, son environnement de travail et ses tâches professionnelles ». Par exemple, les types de professions et de métiers, les types de clientèles, les lieux de travail ou encore la nature des tâches et des compétences (Boudreault, 2022).

Le <u>Tableau 1</u>, inspiré de différents travaux de Beaumont et al. (2021), Gadais et al. (2021), Mercure et al. (2021), et William-Orser (2021) permet de présenter la diversité des domaines et des contextes dans lesquels les EAPA évoluent au Québec.

Tableau 1. Domaines et contextes d'exercice de la fonction d'EAPA, adapté de Beaumont et al (2021), Gadais et al. (2021), Mercure et al. (2021) et William-Orser (2021)

Domaines/ Contextes	Récréologie	Éducation	Santé et services sociaux
Environnement de travail et but des tâches effectuées	Entreprises en tourisme d'aventure et écotourisme Ex.: Guider des groupes de clientes et de clients dans le cadre d'une sortie d'interprétation en kite Organismes de loisir Ex.: Accompagner les membres d'un club de plein air pour personnes vivant avec un handicap lors d'une randonnée pédestre Camps de jour Ex.: Animer un groupe d'enfants lors d'une sortie en canot sur un lac	Écoles d'escalade Ex.: Instruire des pratiquantes et des pratiquants à l'escalade en structure artificielle (SAE) Établissements scolaires Ex.: Enseigner un cours d'éducation physique en kayak de mer au collégial Organisations Ex.: Développer le leadership ou l'esprit d'équipe d'un groupe de gestionnaires ou d'employés par un défi d'orientation en forêt Camps de vacances, scouts ou organismes d'éducation populaire Ex.: Développer l'autonomie, la responsabilité, la détermination, l'éthique en plein air, au moyen d'une expédition dans l'arrière-pays	Cliniques Ex.: Réaliser une thérapie complémentaire auprès d'un groupe de personnes atteintes d'un trouble de santé mentale dans une fin de semaine de rafting Associations d'intervention psychosociale Ex.: Intervenir auprès d'un groupe de personnes dans le but de favoriser des changements de comportement, mettre en place un groupe de soutien au moyen de courtes sorties de randonnées hebdomadaires en ski de fond pour des groupes interculturels
Professions, métiers, emplois ou charges de travail	Guidage Accompagnement Animation Etc.	Instruction Enseignement Éducation Formation Monitorat Mentorat Etc.	Éducation spécialisée Psychoéducation Médecine Ergothérapie Travail social Intervention psychosociale Etc.

Il importe de noter ici que plusieurs des contextes présentés dans ce tableau peuvent se retrouver à cheval entre deux domaines. Par exemple, les camps de vacances et le mouvement scout pourraient également se retrouver dans la colonne « Récréologie » ou encore les camps de jour, dans la colonne « Éducation ». Ainsi, les informations contenues dans ce tableau ne doivent pas être interprétées comme une catégorisation en silo, mais bien comme une illustration de la diversité des domaines et des contextes d'exercice de la fonction d'EAPA.

Les travaux de Gadais et de ses collaborateurs (2021) et de Mercure et de ses collaborateurs (2021) portant sur les interventions en contexte de plein air contribuent également à brosser un certain portrait des différents domaines et contextes d'exercice de la fonction d'EAPA. Sans être exhaustives, les données présentées dans ces études sont également révélatrices de la nature transversale de la fonction. Le Tableau 2 propose une adaptation des données combinées issues de ces deux articles. Il présente les domaines et les professions (liées aux contextes) desquels sont initialement issues les personnes diplômées, de 2016 à 2020, de deux programmes de deuxième cycle universitaire québécois en ICPA. Comme nous l'avons montré dans les sections précédentes, ce type d'intervention fait très généralement appel à la fonction d'EAPA.



Il est toutefois important d'interpréter les données qui suivent avec précaution, car elles ne fournissent qu'un profil incomplet, partiel et spécifique de la situation réelle de la pratique de la fonction d'EAPA. Par exemple, les domaines du loisir et du tourisme génèrent de nombreuses, sinon la majorité, des sorties comprenant des activités de plein air encadrées (Chaire de tourisme Transat, 2017). Pensons, par exemple, aux guides d'aventure et d'écotourisme, aux personnes qui animent dans les camps de vacances ou aux accompagnatrices et accompagnateurs de clubs de plein air. Ces personnes représentent assurément une plus grande partie – voire la majorité – des personnes qui exercent la fonction d'EAPA. Le <u>Tableau 2</u> et la <u>Figure 5</u> sont donc surtout présentés afin d'illustrer l'aspect transversal et interdisciplinaire de la fonction de travail à l'étude.

Tableau 2. Profil et nombre de personnes diplômées des programmes de deuxième cycle en ICPA au Québec de 2016 à 2020 adapté de Gadais et al. (2021) et de Mercure et al. (2021)

Domaines	Profession (contexte)	Nombre
	Éducation physique et à la santé	24
	Enseignement (primaire et secondaire)	10
Éducation (41)	Orthopédagogie	2
Education (41)	Adaptation scolaire	2
	Éducation à la petite enfance	3
	Formation professionnelle et technique	1
	Psychoéducation	7
	Psychologie	4
	Travail social	3
	Éducation spécialisée	2
	Intervention psychosociale	1
	Orientation et développement de carrière	1
Santé et services	Psychosociologie	1
sociaux (32)	Sexologie	1
	Ergothérapie	3
	Kinésiologie	3
	Médecine	2
	Orthophonie	1
	Sciences infirmières	2
	Physiologie	1
	Intervention plein air/Guide en plein air	7
Récréologie (9)	Loisir	1
	Tourisme d'aventure	1
	Communications	1
	Ressources humaines	1
Gestion et	Technologies et numériques	1
entrepreneuriat (5)	Management et gestion	1
	Entrepreneuriat	2
A	Environnement	2
Autres (3)	Arts	1
	92	

En observant le précédent tableau, on constate que la fonction d'EAPA a également un grand potentiel d'être pratiquée dans les domaines de l'éducation, de la relation d'aide et de la santé et des services sociaux (n=74). Ces trois domaines, à eux seuls, représentent environ 80 % des personnes diplômées qui souhaitent utiliser le plein air comme contexte d'intervention. Elles sont donc, potentiellement appelées à assurer l'encadrement des APA soit par elles-mêmes, soit au sein d'une équipe interdisciplinaire dans laquelle sera présente une autre ressource professionnelle compétente et qualifiée à exercer la fonction. La <u>Figure 5</u> illustre la répartition des différents domaines de pratique potentiels de la fonction d'EAPA selon les données présentées au <u>Tableau 2</u>.

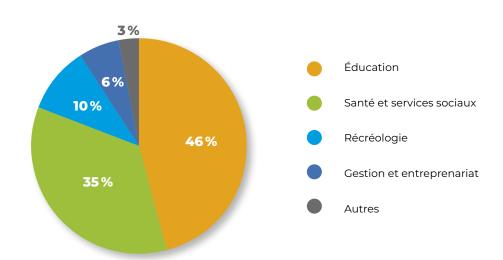


Figure 5. Domaines de pratique potentiels de la fonction d'EAPA

Également, bien qu'il ne s'agisse pas d'un domaine en soi, il est important de souligner le rôle fondamental que jouent les familles dans l'encadrement de la pratique des activités de plein air auprès des jeunes de moins de 18 ans. En effet, l'étude de la Chaire de tourisme Transat de l'UQAM (2017) révèle qu'une grande majorité de cette population (70 %) vit ses expériences en plein air grâce à l'encadrement de ses parents. Face à cette réalité, la fonction d'EAPA exercée en contexte familial devrait, selon nous, être incluse dans les réflexions concernant l'élaboration du PNEAPA. L'inclusion ou l'exclusion de ce type d'encadrement des APA devrait être mieux pensée et adaptée aux enjeux (besoins et obstacles) vécus par les parents.

Finalement, comme la fonction d'EAPA est réalisée dans des domaines et contextes variés, les **types d'intervention** et leurs **visées** d'utilisation du contexte de plein air et des activités de plein air encadrées sont également multiples.

2.4.2 VISÉES DES PROGRAMMES D'INTERVENTION EN CONTEXTE DE PLEIN AIR



Comme nous l'avons précédemment vu, les EAPA sont appelés à réaliser leur fonction de travail dans le cadre d'ICPA qui se déroulent différents domaines et professionnels. Ces interventions ont commun d'être généralement réalisées dans le cadre de programmes⁷ ou d'activités planifiées (Mercure, 2022). Par exemple, les guides de tourisme d'aventure et d'écotourisme ont leurs plans d'itinéraires ou leur plan d'interprétation, les enseignants ont leurs plans de cours et les intervenants psychosociaux ont leurs plans ou séquences d'intervention. Les ICPA font systématiquement l'objet d'une forme de programmation des activités, qui elle-même dépend des domaines et des contextes professionnels dans lesquels elle se réalise.

Initialement implantés dans les domaines dutourisme, du loisir, du sport et de l'éducation non formelle (camps, scouts, etc.), les programmes d'intervention⁸ en contexte de plein air⁹ (PICPA) se multiplient et se spécifient en intégrant des domaines comme l'éducation formelle et l'intervention psychosociale et thérapeutique (Mercure et al., 2021). Ce phénomène relativement récent ainsi que les initiatives qui y sont associées entrainent une professionnalisation de ce type d'intervention qui s'observe, entre autres, et comme illustré au Tableau 2, par l'augmentation marquée des professionnelles et des professionnels provenant de ces différents domaines qui se spécialisent en ICPA.

Bien qu'il existe plusieurs types de PICPA dans la littérature scientifique anglo-saxonne (Mercure, 2022), et considérant nos objectifs de recherche, nous croyons qu'il est cohérent que cette étude réfère à un modèle québécois exposant les visées existantes de ces PICPA. Ainsi, nous nous appuyons sur la typologie des programmes d'intervention en contexte de plein air proposée par Mercure (2022). Son modèle est présenté à la Figure 6.

⁷ Pour rappel, le concept de programme est défini à la sous-section 2.7.1.

⁸ Pour rappel, le concept d'intervention est défini à la sous-section 2.2.2.

⁹ Pour rappel, le concept de plein air est défini à la section 2.3.

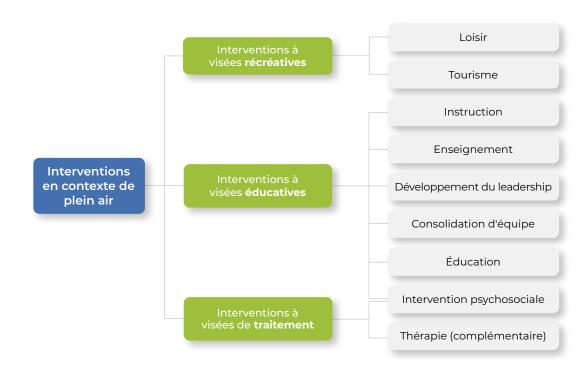


Figure 6. Typologie des programmes d'interventions en contexte de plein air, tirée de Mercure (2022)

Cette figure présente les trois types de visées des programmes d'intervention actualisés en plein air. Elle permet d'illustrer les liens entre les types d'intervention ou de programmes d'intervention en contexte de plein air ainsi que les différents domaines et contextes professionnels présentés au Tableau 1. Nous ne détaillons pas ici chacune de ces visées et de leurs composantes afin d'éviter la redondance avec ce qui a déjà été explicité à la sous-section 2.4.1. Notre intention est surtout de montrer l'étendue des contextes et des situations de travail dans lesquels une personne responsable d'une APA peut se retrouver lors de l'exercice de la fonction d'EAPA.

2.4.3 APPROCHES D'INTERVENTION EN CONTEXTE DE PLEIN AIR AU QUÉBEC

Finalement, ces types d'intervention sont réalisés dans le cadre d'approches relativement émergentes au Québec, mais qui prennent de plus en plus d'ampleur (Gargano & Turcotte, 2017)¹⁰.

Afin de terminer de circonscrire la fonction de travail à l'étude, et ce, plus particulièrement en lien avec les PICPA à visées récréatives, éducatives et de traitement, nous présentons ici, de manière synthétique, les trois principales approches actuellement privilégiées dans des programmes universitaires au Québec. Ce sont celles qui répondent au mieux aux besoins des EAPA qui évoluent dans le contexte socioprofessionnel québécois; elles utilisent des termes qui sont plus clairs, explicites, génériques et représentatifs des pratiques actuelles au Québec (Mercure, 2022).

APPROCHE

Selon Legendre (2005, p. 41), de manière globale, nous pouvons définir une **approche** comme

[Une] façon générale d'étudier une question, d'aborder un problème ou d'atteindre une finalité. [Elle] dépend de la vision du monde de [la personne] qui l'adopte et du cheminement intellectuel qu'elle privilégie à un moment donné. [...] Dans une optique de complémentarité, il est préférable d'utiliser plusieurs approches, plusieurs visions d'un même phénomène.

De plus, de l'approche choisie découleront des stratégies, des méthodes, des techniques, des procédés et des pratiques qui permettent d'atteindre des objectifs (Legendre, 2005, p. 41). Dans cette sous-section, nous présentons l'intervention éducative en contexte de plein air (IECPA), les interventions par la nature et l'aventure (INA) et l'intervention psychosociale par la nature et l'aventure (IPNA).

¹⁰ Les approches émergentes au Québec prennent leurs racines et leurs fondements dans d'autres approches ayant émergé à l'international comme l'outdoor leadership (Martin et al., 2017; Priest & Gass, 2018), l'outdoor ou l'adventure Education (Donaldson & Donaldson, 1958; Jose et al., 2017; Miles & Priest, 1999; Priest, 1986; Sharp, 1947), l'udeskole et le friluftsliv (Gelter, 2000; Pedersen Gurholt, 2008; Waite et al., 2016), le forest school (Maynard, 2007; Waite et al., 2016), l'adventure therapy (Bandoroff & Newes, 2006; Gass et al., 2020) ou encore, plus près de nous, l'éducation relative à l'environnement (Sauvé, 1997). Il existe d'autres approches qui ont influencé celles qui se développent actuellement au Québec, mais nous croyons que celles nommées précédemment ont eu plus d'ascendant sur l'évolution de ces dernières.

INTERVENTION ÉDUCATIVE EN CONTEXTE DE PLEIN AIR

L'appellation « intervention éducative en contexte de plein air » (IECPA) a été privilégiée par l'UQAM dans le cadre de l'implantation, en 2016, d'un programme court de deuxième cycle universitaire. L'approche proposée par l'UQAM est fondée sur deux domaines scientifiques, l'**intervention** et l'**éducation**. Le premier terme ayant été défini à la section 2.2.2 (voir Intervenante et intervenant plein air), nous abordons d'abord la vision de l'**éducation** proposée par l'approche, avant de définir plus précisément l'IECPA.

Gadais, Lacoste, Daigle, Beaumont et Bergeron (2021) conçoivent l'éducation de manière holistique comme « l'action de développer un ensemble [...] de compétences et de valeurs morales, physiques, intellectuelles, scientifiques, etc., considérées comme essentielles pour atteindre le niveau de culture ou de connaissance souhaitée. » Les auteurs ajoutent, en se basant sur Morin (2015), que « [l]'éducation se nourrit des développements de multiples champs scientifiques pour les mettre au service du développement de l'être humain dans une approche holistique et complexe » (Gadais et al., 2021).

Compte tenu de ces fondements, il apparait que l'IECPA couvre l'ensemble du spectre des interventions ayant pour but de faire apprendre, de développer l'humain dans sa globalité et « dans l'ensemble de ses potentialités (affectives, morales, intellectuelles, physiques et spirituelles) » (Legendre, 2005, p. 212). L'IECPA inclut donc toutes les formes d'éducation réalisées dans différents domaines professionnels (formelle, non formelle et informelle), ce qui englobe les apprentissages réalisés en contexte récréatif. Finalement, toujours selon Gadais et al. (2021), les IECPA se déploient selon quatre logiques :

- 1. Une logique de multidisciplinarité (multiples domaines professionnels et scientifiques);
- 2. Une logique de variété du contexte de plein air (contexte de l'intervention, publics cibles, types d'intervention);
- 3. Une logique d'intention et d'approches d'utilisation du plein air (de, par, pour, en et au sujet du plein air);
- 4. Une logique de gradation du plein air (éloignement, biodiversité, structure, type et durée de pratique et niveau d'incertitude).

En nous appuyant à nouveau sur le modèle de Mercure (2022) portant sur la typologie des programmes d'intervention en contexte de plein air (Figure 6), nous montrons, à la Figure 7, où se situent les IECPA dans l'ensemble du spectre couvert par l'intervention éducative en contexte de plein air.

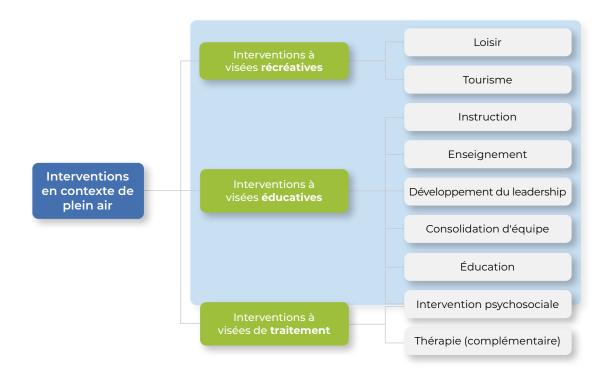


Figure 7. Les IECPA dans le modèle des ICPA de Mercure (2022)

INTERVENTION PAR LA NATURE ET L'AVENTURE (INA)

L'appellation « intervention par la nature et l'aventure » (INA) a été popularisée par l'UQAC. L'approche y est, entre autres, enseignée dans le cadre d'un programme de deuxième cycle menant à un diplôme d'études supérieures spécialisées, également implanté en 2016. En fait, il est plus exact de parler des interventions par la nature et l'aventure, puisque, tout comme les IECPA, elles couvrent de nombreux domaines professionnels. Selon Mercure, Tranquard et Mepham (2021, p. 52),

Les INA sont basées sur l'idée qu'il est possible de faciliter des apprentissages, des changements de comportements ou encore de traiter des maladies ou des troubles de santé qui pourraient être de natures physique ou psychologique à travers l'utilisation d'activités d'aventures en milieu naturel dans un contexte d'apprentissage expérientiel en groupe.

Les INA englobent les interventions à visées éducatives et les interventions à visées thérapeutiques (Gargano & Turcotte, 2018) laissant les visées récréatives de côté. Finalement, les INA, s'articulent autour de cinq constats praxéologiques (Mercure et al., 2021):

- 1. Les milieux de pratique du plein air sont pluriels (de la cour arrière à la pleine nature);
- 2. Les formes d'intervention en plein air sont multiples (transversales à plusieurs domaines);
- 3. La pratique des professionnelles et professionnels qui utilisent cette approche doit se limiter à leurs compétences professionnelles;
- 4. La sécurité des participantes et des participants d'une INA est la priorité;
- 5. Les compétences des professionnelles et des professionnels souhaitant utiliser l'INA se développent par l'expérience.

La <u>Figure 8</u> illustre où se situent les INA dans le modèle des ICPA de Mercure (2022). Elle montre l'ensemble du spectre couvert par l'intervention par la nature et l'aventure.

Interventions à visées récréatives

Interventions à visées récréatives

Interventions à visées éducatives

Interventions à visées éducatives

Interventions à visées éducatives

Développement du leadership

Consolidation d'équipe

Éducation

Interventions à visées de traitement

Intervention psychosociale

Thérapie (complémentaire)

Figure 8. Les INA dans le modèle des ICPA de Mercure (2022)

INTERVENTION PSYCHOSOCIALE PAR LA NATURE ET L'AVENTURE (IPNA)

L'approche d'intervention psychosociale par la nature et l'aventure (IPNA) repose sur les fondements de l'INA (Bergeron et al., 2017). En ce sens, elle s'appuie sur les mêmes ingrédients actifs, soit : l'ancrage dans l'éducation expérientielle, la nature, l'aventure (risques et défis), l'aspect kinesthésique et le groupe (Bergeron et al., 2021). Le terme **psychosocial** se définit comme ce « qui se rapporte à la psychologie humaine dans la vie sociale » (Le Robert, 2022b) ou « [qui est] relatif aux influences réciproques entre les faits psychologiques et les faits sociaux » (Cajolet-Laganière et al., 2022e).

Ainsi, l'IPNA se situe dans un continuum éducatif-thérapeutique et se distingue par sa visée psychosociale et l'importance de la dimension relationnelle; utilisée comme « levier adaptatif et transformationnel chez la personne » (Bergeron et al., 2021, p. 76). De plus, selon Bergeron, Rojo, Fournier-Chouinard, Bergeron et L'heureux (2017, p. 201), « l'IPNA embrasse une conception globale de la personne et la perçoit dans ses dimensions biologique, affective, cognitive, comportementale et sociale ».

La <u>Figure 9</u> illustre où se situent les IPNA dans le modèle des ICPA de Mercure (2022). Elle montre l'ensemble du spectre couvert par l'intervention psychosociale par la nature et l'aventure.

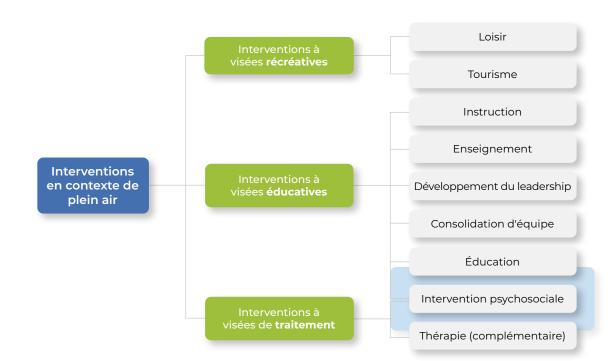


Figure 9. Les IPNA dans le modèle des ICPA de Mercure (2022)

Bien que ces approches soient de plus en plus étudiées et utilisées au Québec, elles demeurent en évolution constante. Cette section nous permet surtout d'apprécier l'étendue des domaines et contextes socioprofessionnels dans les quels les EAPA peuvent évoluer. Cela tend à confirmer également la nature transversale des compétences professionnelles qui doivent être développées pour réaliser cette fonction de travail.

2.5 Compétences professionnelles

Dans les sections précédentes, le terme **compétences professionnelles** a été régulièrement utilisé pour référer à l'ensemble des savoirs mis en action dans différents contextes par la personne qui prend en charge l'encadrement d'APA. Ce choix de locution est volontaire de notre part, car il s'ancre dans la terminologie utilisée au sein des établissements de formation professionnelle et technique ainsi que par le MÉQ. De plus, un des objectifs principaux de cette étude est d'analyser et de présenter des programmes de formation et de qualification permettant le développement et l'évaluation du niveau de maitrise des compétences professionnelles requis pour l'exercice de la fonction d'EAPA dans différents contextes, au Québec. L'analyse de ces derniers, exposée au chapitre 5, sera un des leviers importants nous permettant de fournir des recommandations sur un type de programme pour le futur PNEAPA et d'établir ses bases de fonctionnement (mécanismes). Ainsi, il nous semble essentiel de fournir un cadre conceptuel complet et rigoureux concernant la notion de compétence professionnelle et les autres concepts qui s'y rattachent.

Il existe un certain flou dans la littérature concernant la notion de compétences professionnelles (Bernard, 2009; Le Deist & Winterton, 2005). En anglais comme en français, plusieurs définitions sont utilisées pour définir ce concept. Nous nous limiterons dans le cadre de cette étude à faire un choix pratique et logique nous permettant de le clarifier le plus possible et non de présenter l'ensemble des possibilités, des nuances, des convergences et des divergences sémantiques. Ce choix est basé sur le besoin de contextualiser la fonction de travail dans la réalité socioprofessionnelle québécoise et de solidifier notre démarche de recherche. Ainsi, nous nous appuyons sur les publications du MÉQ et sur les travaux d'Henri Boudreault, spécialiste de la didactique en formation professionnelle, pour définir les différents concepts à l'étude dans cette section.

2.5.1 COMPOSANTES DE LA COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

Le MÉQ retient la définition suivante des compétences professionnelles :

Une compétence se déploie en contexte professionnel réel, se situe sur un continuum qui va du simple au complexe, se fonde sur un ensemble de ressources, s'inscrit dans l'ordre du savoir-mobiliser en contexte d'action professionnelle, se manifeste par un savoir-agir réussi, efficace, efficient et récurrent, est liée à une pratique intentionnelle et constitue un projet, une finalité sans fin (MÉQ, 2001).

Selon le MÉQ, cette définition est « partagée par la plupart des référentiels francophones et s'inscrit dans la continuité [...] » (MÉQ, 2020).

De plus le MÉQ (2020) explicite quatre caractéristiques de la compétence professionnelle :

- 1. Sur le plan scientifique, elle est un **modèle explicatif,** c'est-à-dire qu'elle tend à démontrer la manière dont une professionnelle ou un professionnel agit dans son travail;
- 2. Elle est de nature **pragmatique**, c'est-à-dire qu'elle représente la manifestation d'un agir fonctionnel de la part d'une professionnelle ou d'un professionnel qui, dans le cadre d'une situation de travail précise, mobilise différentes ressources pour obtenir le résultat qu'elle ou il a intentionnellement prévu;
- 3. Elle a une composante développementale, au sens d'une progression dans l'agir de manière compétente. Cela suppose la capacité d'apprendre de sa propre expérience afin de pouvoir résoudre, progressivement et de façon récurrente, des tâches plus complexes, nouvelles ou inattendues. Cela révèle donc que la compétence a une nature jamais achevée. On ne peut donc pas dire qu'on acquiert une compétence; on la développe en continu ou on régresse dans son niveau de maitrise en cessant de la pratiquer;
- 4. Elle est de nature **évaluative** et **comparative**, car estimer qu'une professionnelle ou un professionnel est compétent, c'est porter un jugement sur la qualité de son travail et de la réalisation de ses tâches.

En se basant sur la définition du MÉQ et sur les travaux de plusieurs chercheuses et chercheurs qui se sont penchés au cours des années sur le concept de compétences professionnelles (Gillet, 1991; Hardy et al., 1995; Le Boterf, 2004; Tanguy, 1991; Tardif, 1992), Boudreault (2004a) propose une représentation schématique (Figure 10) pour faciliter la compréhension du concept de compétences professionnelles.





Figure 10. Schéma opératoire de la compétence professionnelle, tiré de Boudreault (2004b)

Boudreault (2022) définit la compétence professionnelle comme :

[Un] ensemble reconnu, éprouvé et intégré de représentations et de ressources (savoir, savoir-être et savoir-faire) mobilisées par une personne (opérations mentales) dans divers contextes. La compétence s'associe plus au processus qu'au résultat, dans le sens d'agir avec compétence plutôt que d'avoir une compétence.

C'est donc la combinaison des trois **composantes** de la compétence professionnelle (savoir, savoir-faire et savoir-être) qui permet à un individu d'être considéré compétent dans un contexte donné.

En effet, on remarque dans le modèle présenté en Figure 10, qu'une personne peut être considérée connaissante (au sens où elle communique clairement les informations sur des évènements ou des pratiques professionnelles), performante (au sens où elle est capable de réussir une tâche à partir de critères de rapidité, de quantité ou de qualité) ou comme exécutante (au sens où elle réalise les tâches attendues selon la situation de travail qui évolue), sans toutefois être considérée compétente (Boudreault, 2004a).

Afin de résumer l'essentiel de ce dont nous aurons besoin dans le cadre de cette étude pour l'analyse des programmes de formation et de qualification, nous garderons donc en tête qu'une compétence professionnelle :

- 1. Se réalise (et s'adapte) dans un **contexte** (réel ou d'apprentissage);
- 2. Comprend une logique de niveau de maitrise;
- Se fonde sur un ensemble de ressources; ces ressources étant, entre autres, les composantes ou les éléments de compétences (savoir, savoirfaire et savoir-être);
- 4. Se manifeste par un savoir-agir;
- 5. S'observe par des **comportements** pertinents, cohérents en situation, efficients et récurrents;
- 6. Se développe constamment, s'adapte et s'actualise, selon la pratique régulière et récurrente (notion de projet « sans fin » ou de « formation tout au long de la vie » (Becquet & Étienne, 2016));
- 7. Relève de la personne (est celle d'un individu).

Finalement, afin de faciliter l'identification des **éléments de compétences** à extraire des programmes analysés au chapitre 5, le <u>Tableau 3</u> présente les concepts clés qui découlent de la notion de compétence professionnelle. Les notions et les définitions qui s'y retrouvent sont tirées et adaptées du glossaire diffusé sur le blogue Didapro animé par Henri Boudreault (2022).



Photo: Trevor L'Heureux

Tableau 3. Concepts clés liés à la notion de compétence professionnelle tirée et adaptée de Boudreault (2022)

Concepts	Définitions	
Aptitude	Disposition innée, naturelle, d'une personne à faire quelque chose. Ex. : qualité personnelle et physique.	
Attitude	État d'esprit qu'une personne adopte à l'égard d'elle-même dans une situation, selon les circonstances ou les événements, qui l'incite à une manière d'être ou d'agir. Il y a des attitudes personnelles et professionnelles.	
Capacité	Potentiel présumé et disposition acquise d'une personne à pouvoir faire quelque chose et à pouvoir l'adapter dans de multiples contextes.	
Comportement	Manifestation de l'intégration des savoirs, savoir-faire et savoir-être dans un contexte déterminé. Manière d'agir.	
Habileté	Disposition acquise par une personne à faire quelque chose (effective et observable, une performance minimale est attendue).	
Principes	Règles générales servant à guider la conduite.	
Savoir	Ensemble des informations (concepts) liées aux pratiques, aux tâches, aux situations, aux circonstances et aux événements d'une profession.	
Savoir-être	Ensemble des qualités professionnelles (attitudes) que manifeste une personne lors de la réalisation de ses tâches.	
Savoir-faire	Ensemble des pratiques, manœuvres, méthodes, techniques, procédures, protocoles et instructions associés aux tâches selon les situations de travail. Se dit d'un savoir qui intègre les connaissances à la technique et à l'action, dont le sens amène la réalisation de tâches dans une profession.	
Tâches	Activité professionnelle observable et mesurable qui, à l'intérieur d'une séquence de temps, constitue une démarche logique et nécessaire pour la réalisation du travail.	

2.5.2 TYPES DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Plusieurs types de compétences professionnelles existent et font partie des concepts souvent évoqués lorsqu'il est question du PNEAPA. D'ailleurs, plusieurs de ces concepts sont utilisés dans le cadre des travaux présentés au chapitre 5. Cette courte sous-section vise à clarifier les plus importants d'entre eux.

PARTICULIÈRES

Les compétences particulières sont étroitement liées à une ou à plusieurs tâches d'un métier, d'une profession ou d'une fonction de travail. Ces dernières doivent correspondre à des **aspects significatifs** de la fonction, décrire les résultats du travail attendu et contribuer à cerner les principales responsabilités de la personne. Elles doivent aussi conduire à un résultat observable et mesurable (MÉQ, 2004, p. 14).

Voici, à titre d'exemple, certaines compétences professionnelles particulières d'un ou d'une EAPA qui réalise sa fonction comme guide de kayak de mer pour une compagnie en tourisme de nature, d'aventure et d'écotourisme :

- Entretenir l'équipement et le matériel (vestes de flottaison, kayaks, pagaies, etc.)
- Gérer les risques avant et durant la sortie sur l'eau
- Intervenir lorsqu'un client dessale

Pour un EAPA, il est possible de parler de compétences particulières à l'encadrement d'une pratique d'activité de plein air, ou encore, de compétences particulières au contexte de réalisation de la fonction (camp de vacances, milieu scolaire, etc.).

GÉNÉRALES

Les compétences générales sont des activités de travail ou de vie professionnelle. Contrairement aux compétences particulières, elles ne se limitent pas seulement aux tâches, mais se retrouvent plutôt en « périphérie » de ces dernières, tout en y étant étroitement associées. Elles ont la caractéristique d'être **transférables**, ce qui se manifeste par leur accomplissement dans **diverses tâches et situations de travail** (MÉQ, 2004, p. 15).

Inclure des compétences générales dans le cadre d'un programme de formation et de qualification est essentiel afin d'éviter que celui-ci ne soit centré exclusivement sur l'exécution des tâches; cela ne permettrait pas, ultimement, de développer une personne compétente (Boudreault, 2004b). En effet, le développement de compétences générales repose sur l'intégration de principes qui sous-tendent les actes professionnels, de manière à ce que la personne puisse faire face, et s'adapter, à des contextes de travail variés et changeants (MÉQ, 2004).

Voici, à titre d'exemple, des compétences professionnelles générales d'une ou d'un EAPA:

- · Communiquer en milieu de travail
- Résoudre des problèmes
- Prendre des décisions

DISCIPLINAIRES ET TRANSDISCIPLINAIRES DE PLEIN AIR

Le concept de **compétences disciplinaires** est plus généralement utilisé dans le contexte scolaire au Québec et n'est généralement pas associé aux compétences professionnelles. Elles relèvent plutôt d'un domaine de savoir (histoire, mathématiques, langues, arts, etc.) et ont pour objectif l'apprentissage de contenus particuliers qui relèvent de ces disciplines (MÉQ, 2006). Nous ne nous référerons pas entièrement à cette dernière définition, car elle fait appel aux domaines et sciences qui relèvent du *Programme de formation de l'école québécoise* (PFÉQ). Nous pouvons toutefois nous en inspirer pour définir l'ensemble des compétences professionnelles qui touchent la pratique d'activités de plein air ou, pour le dire autrement, de disciplines du plein air.

À l'image des disciplines sportives (athlétisme, haltérophilie, cyclisme, etc.), les disciplines de plein air (randonnée pédestre, spéléologie, kite, etc.) sont, comme nous l'avons exposé à la section 2.3.2, les activités prises en charge par les EAPA. Ainsi, lorsque nous faisons référence à des compétences disciplinaires, nous parlons de celles qui sont liées à des disciplines du domaine des activités de plein air. À partir de la définition du PFÉQ (2006) des compétences disciplinaires en milieu scolaire, nous proposons la définition suivante des compétences disciplinaires de pratique d'APA : elles visent le développement d'habiletés et l'atteinte d'objectifs d'apprentissage particuliers qui relèvent d'une discipline du domaine des APA.

Par exemple, on peut penser à des compétences comme :

- Préparer son cheval pour une courte randonnée
- Vérifier l'état de son équipement avant une plongée
- Grimper une paroi rocheuse en premier de cordée

Ce type de compétence peut également être qualifié de **transdisciplinaire** lorsque cette dernière « traverse les frontières entre les disciplines » (Le Robert, 2022c) du domaine des APA.

Par exemple, il peut s'agir de compétences comme :

- Installer un campement
- Préparer de la nourriture en plein air
- Gérer son énergie et sa santé (hydratation, nutrition, repos, etc.)



TRANSVERSALES

Les compétences professionnelles peuvent également être qualifiées de transversales¹¹. Au Québec, les compétences sont dites transversales lorsqu'elles se déploient à travers les divers champs d'intervention, les types d'activités et les différentes situations de travail (MÉQ, 2009).

Que cela concerne les compétences particulières ou générales, la nature transversale des compétences professionnelles – c'est-à-dire qui *traverse* différents contextes de travail et champs d'intervention – est au cœur de l'analyse des programmes présentée au chapitre 5. Elles seront également d'un intérêt majeur au cours des phases d'élaboration du futur PNEAPA.

Finalement, il est important d'ajouter que ces différents types de compétences se chevauchent et se complètent. Par exemple, une compétence particulière peut également être disciplinaire ou transdisciplinaire. Ces qualificatifs sont des moyens de préciser le rôle ou la fonction de la compétence dans le développement global d'une ou d'un EAPA compétent.

Les cinq premières sections du présent chapitre fournissent toutes les composantes conceptuelles nécessaires pour proposer une définition et une représentation de la fonction d'EAPA. Celles à venir, en plus de faire cela, nous permettent également de clarifier les concepts et les notions en lien avec les principales typologies de programmes de formation et de qualification.

¹¹ Le terme « compétence transversale », comme c'était un peu le cas pour la notion de « compétence », a été déjà été qualifié de « caverne d'Ali Baba conceptuelle » (Crahay, 2006). Cela peut expliquer que ce terme génère parfois de la confusion, notamment dans le cadre du développement du PNEAPA. Il est considéré par certains comme la traduction française du concept anglophone de « soft skills », qui est régulièrement mis en opposition avec les compétences disciplinaires, rattachées davantage au concept « hard skills » (Becquet & Étienne, 2016).

2.6 Encadrante et encadrant d'activités de plein air

À la lumière de ce qui a été présenté plus haut, nous définissons l'encadrante ou l'encadrant d'activités de plein air comme :

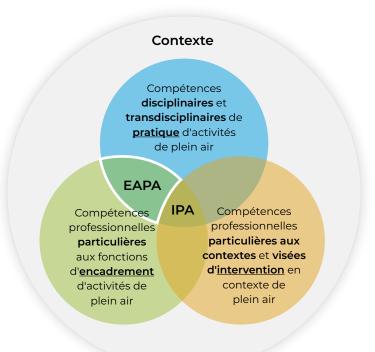
Une personne rémunérée ou bénévole qui assume la responsabilité légale et morale associée à la prise en charge d'individus ou d'un groupe dans le cadre d'une activité de plein air, et ce, qu'importe le type d'activité de plein air pratiquée, le domaine et le contexte professionnels dans lequel elle évolue ainsi que la visée de l'intervention dans le cadre de laquelle elle exerce sa fonction de travail.

Il importe de souligner que la définition présentée dans cette sous-section consiste en un point de départ visant à délimiter le champ de recherche de la présente étude. Elle ne peut en aucun cas être considérée comme une proposition complète et aboutie. En effet, il apparait fondamental de clarifier davantage la fonction d'EAPA, ses contextes de réalisation et les compétences professionnelles qui s'y rattachent en s'appuyant sur un processus rigoureux de recherche. Cela permettra de renforcer cette première proposition de définition et d'assurer une meilleure maitrise de ses composantes.

Bien qu'il existe déjà quelques modèles représentant les compétences professionnelles liées à la fonction de travail d'OL dans la littérature anglo-saxonne (Martin et al., 2017; Priest & Gass, 2018; Shooter et al., 2009), il est important de saisir que ces modèles s'inscrivent dans le contexte anglo-saxon et qu'ils ne proposent pas une représentation précise des IPA et de la fonction de travail d'EAPA exercée dans le contexte québécois. De plus, ces modèles ne permettent pas de distinguer clairement les compétences professionnelles qui relèvent de la fonction d'EAPA de celles qui relèvent des compétences d'intervention spécifiques aux IPA.

Ainsi, afin de bien saisir où se situe, dans le contexte québécois, la fonction d'EAPA en lien avec celle d'IPA et dans un souci de clarté, la <u>Figure 11</u> présente la fonction de travail d'EAPA et ses ensembles de compétences professionnelles en lien avec celle d'IPA.

Figure 11. La fonction de travail d'EAPA en lien avec celle d'IPA.



Cette figure montre que la fonction d'EAPA fait partie intégrante de la fonction d'IPA. Par exemple, l'accompagnateur d'un club de marche qui initie un groupe de personnes à la randonnée pédestre est un EAPA <u>et</u> un IPA. Il est un EAPA, car il encadre un groupe de randonneuses et de randonneurs. Il est également un IPA, car il réalise une intervention éducative en enseignant les bases de la randonnée pédestre. Il est à la fois encadrant et instructeur.

Comme la présente étude vise à dresser les bases d'un éventuel programme qui permettrait de répondre aux besoins des acteurs de l'écosystème plein air québécois en matière de qualification et de professionnalisation de la fonction d'EAPA et considérant la grande hétérogénéité des contextes et des types d'intervention possible en contexte de PA, nous n'abordons pas l'entièreté des compétences et des composantes de la fonction d'IPA. Toutefois, afin d'analyser les programmes de formation et de qualification qui couvrent la fonction d'EAPA et d'atteindre les objectifs de la présente étude, nous analysons donc des programmes de formation et de qualification dédiés aux IPA (chapitre 5).

2.7 Programmes de formation et de qualification

Dans cette dernière section, nous abordons d'abord le concept de programme, nous distinguons ensuite les principes de qualification et de formation et finalement nous clarifions les principaux éléments qui sont liés aux différents types de programmes de formation et de qualification visant le développement et/ou la validation du niveau de maitrise attendu des compétences professionnelles dans l'exercice d'une fonction de travail.

L'exposé des définitions de ces termes sert plusieurs intentions :

- Fournir un cadre conceptuel clair pour l'analyse des programmes de formation et de qualification présentée au chapitre 5;
- Favoriser la cohérence dans l'utilisation des termes tout au long de la présente étude et de celles à venir afin de faciliter leur compréhension par le lectorat;
- Jeter les bases conceptuelles permettant de formuler des recommandations quant aux types de programmes de formation et de qualification visant le développement et l'évaluation du niveau de maitrise des compétences professionnelles requis pour l'exercice de la fonction d'EAPA dans différents contextes, au Québec (chapitre 6).

Par ailleurs, d'après Trappe (2013), les concepts que nous mobilisons ici (programme, qualification, formation, les types de programmes, etc.) sont utilisés dans une panoplie de contextes, de pays, de langues et de cultures, ce qui les rend difficiles à définir clairement et objectivement. Afin de nous rapprocher du contexte québécois, nous nous concentrons sur la littérature québécoise, française et américaine publiée sur ces sujets.

2.7.1 PROGRAMMES

Le terme **programme** est défini par le gouvernement du Québec (2014, p. 10) comme :

[Un] ensemble cohérent et structuré d'objectifs, de ressources (humaines, financières, matérielles et informationnelles) et d'activités permettant la production de biens et de services spécifiques répondant à un ou à plusieurs besoins précis d'une population ciblée.

Dans le cas de la formation et de la qualification des EAPA, le Programme national pour l'encadrement des activités de plein air (PNEAPA) pourra servir de structure organisant la méthode, le rythme, l'ordre et le contenu des différents apprentissages nécessaires à l'encadrement d'activités de plein air.

2.7.2 DISTINCTION ENTRE QUALIFICATION ET FORMATION

Dans le cadre de la présente étude, nous faisons référence au concept de programme pour parler principalement de deux autres concepts : la **formation** ou la **qualification**. Ces termes se ressemblent au premier regard, mais, en creusant davantage, leurs différences se révèlent.

D'abord, la **formation** est définie comme un « Ensemble des connaissances théoriques et pratiques qui ont été acquises dans un domaine déterminé » (Legendre, 2005, p. 280). La formation a pour but de transmettre, à l'individu, des éléments qui ont été choisis pour qu'il soit en mesure d'accomplir certaines tâches adéquatement. L'objectif de la formation est donc l'apprentissage de savoirs.

Du côté de la qualification, le dictionnaire du travail (Bevort et al., 2011, p. 601) définit le terme comme la « [v]aleur d'un salarié [ou d'un bénévole] suivant sa formation, ses aptitudes professionnelles et son expérience lui permettant d'occuper un poste précis. » Ce seraient alors les différents éléments qui ont permis à une personne d'acquérir de l'expérience qui lui donneraient accès à certains postes. La finalité de la qualification est la validation des compétences nécessaires à l'exécution d'une tâche ou à l'exercice d'un emploi. Cette validation des compétences donne donc accès à un domaine de pratique restrictif, c'est-à-dire un domaine inaccessible sans ces compétences. Lorsqu'une entité exige une qualification pour avoir accès à un domaine de pratique professionnelle, plusieurs éléments peuvent être considérés comme une qualification. La formation est un de ces éléments, tout comme un emploi précédent, la reconnaissance de certains acquis ou une équivalence de diplôme, entre autres. Ainsi, une formation peut être partie intégrante d'une démarche de qualification, mais seulement lorsqu'un contexte, un organisme ou un domaine professionnel exige l'expérience transmise par une formation jugée qualifiante. Par exemple, une formation de secourisme en milieu éloigné n'a pour but que la transmission de savoirs. Cependant, elle peut devenir une qualification pour les EAPA qui voudraient encadrer des sorties en canot-camping. Cette même formation ne serait néanmoins pas qualifiante pour quelqu'un qui désirerait avoir un emploi comme informaticien et qui souhaite se former pour ses loisirs personnels.

2.7.3 PROGRAMME DE FORMATION ET APPROCHES

Le terme « programme de formation » est défini par Legendre (2005, p. 472) comme un « [e]nsemble d'activités de formation définies en fonction d'objectifs fixés, de la population visée, de la méthode utilisée et de résultats à atteindre. » Le programme de formation fournit donc un cadre assez précis concernant le contenu des formations et la progression à suivre. De plus, le programme de formation est conçu pour répondre à un besoin, qui peut être comblé lorsque des individus intègrent les différents savoirs développés par le programme. Il existe deux principales approches ou modèles de conception pédagogique pour le développement de programmes de formation, l'approche par compétence et l'approche par objectif.

APPROCHE PAR OBJECTIF

Selon Keddar (2012, p. 36), l'approche par objectif caractérise un « programme opérationnel composé d'une suite d'activités de savoir-faire et de savoir-être évaluables ». Elle implique également « des objectifs définis en termes de comportements observables » et « la reproduction du modèle dans des situations semblables. » L'auteur explique aussi que l'apprenante et l'apprenant ont une place centrale dans le processus d'apprentissage tout comme dans l'évaluation. De plus, l'approche par objectif aurait comme particularité de fragmenter les savoirs (Amar Meziane, 2014). Une situation complexe est alors divisée en plusieurs plus petites tâches que l'apprenante ou l'apprenant devrait être en mesure de réaliser. L'approche par objectif comprend donc un objectif général, des sous-objectifs et des comportements attendus dans un contexte spécifique.

APPROCHE PAR COMPÉTENCE

De son côté, l'approche par compétence semble plus difficile à définir. Mansour (2012) et Jonnaert et al. (2004) démontrent tous deux que les auteurs sur le sujet adoptent des définitions hétérogènes. De Ketele et Gerard (2005, p. 2) proposent une définition s'appuyant sur une quinzaine d'articles : « L'approche par compétence cherche à développer la possibilité par les apprenants de mobiliser un ensemble intégré de ressources pour résoudre une situation-problème appartenant à une famille de situations ». La personne apprenante est donc placée dans des **situations** dans lesquelles elle doit faire appel à différentes ressources (internes et externes), au départ avec de l'aide et par la suite, par elle-même, afin de résoudre les problèmes rencontrés dans les situations données. Ces dernières deviennent de plus en plus complexes et l'aide prodiguée est de moins en moins présente jusqu'à ce que la personne apprenante parvienne par elle-même à résoudre des situations complexes. L'approche par compétence est celle qui est généralement privilégiée au Québec, tant dans le PFÉQ qu'en formation professionnelle et technique que dans les qualifications de niveau universitaire.

2.7.4 TYPES DE PROGRAMME DE QUALIFICATION

Dans les domaines professionnels où la fonction d'EAPA est exercée, quatre types de programmes de qualification sont plus généralement utilisés : l'enregistrement, la certification, la licence (Mahlman & Austin, 2002) et l'accréditation (Trappe, 2013). Les trois premiers concernent la qualification des individus, alors que le dernier, l'accréditation, concerne plutôt le contrôle et l'assurance de la qualité dans une organisation qui, elle, est apte à former et qualifier des EAPA (Gass & Williamson, 1995; Priest, 2000; Simen & Diouf, 2020; Trappe, 2013). L'attestation est également utilisée au Québec, sans être spécifique au domaine de l'encadrement en plein air.



L'ENREGISTREMENT

En premier lieu, l'enregistrement est le type de programme de qualification le moins restrictif (Trappe, 2013). Il est défini par Usito (Cajolet-Laganière et al., 2022b) comme étant une « Inscription d'actes, de contrats, etc., sur un registre officiel moyennant le paiement de droits. » L'enregistrement peut être accordé à une personne qui envoie des informations personnelles à une organisation pour que cette dernière puisse l'identifier et l'ajouter à une forme de registre. Trappe (2013) explique également que pour l'enregistrement, on envoie aussi les différentes qualifications requises pour la fonction pour laquelle l'enregistrement est fait. Le programme de qualification de type enregistrement ne contraint donc pas nécessairement à la démonstration ou à l'évaluation d'une quelconque manière du niveau de maitrise des compétences professionnelles liées à une fonction de travail, mais exige fréquemment qu'une preuve des différentes expériences pertinentes soit fournie. Pour les EAPA, on pourrait, par exemple, utiliser un programme d'enregistrement pour consigner informations publiées sur un registre public permettant de repérer une professionnelle ou un professionnel dans une région donnée en attestant la qualification via ledit programme.

LA CERTIFICATION

En second lieu, la **certification** peut être définie comme le « Processus par lequel un tiers (organe de certification) assure par écrit au consommateur qu'un produit, un procédé, un service ou un système de gestion respecte des règles précises. » (Couture, 2002, p. 57). Ce processus sert à s'assurer que des normes ou des critères minimaux sont respectés. Pour atteindre le niveau de certification, une évaluation doit être réussie par l'entité qui désire être qualifiée (Hlimi, 2011; Kloos & Edwards, 2021). Par exemple, dans le cadre du Programme national de certification des entraineurs (PNCE), un individu peut avoir le statut « en formation » si le processus de formation n'est pas complété. Il peut aussi avoir le statut de « formé » lorsqu'il a terminé le programme de formation. Pour obtenir le statut de « certifié », il doit faire la démonstration du niveau de maitrise de compétences attendu et préétabli en réussissant une évaluation exigée par le PNCE (Association canadienne des entraineurs, 2022; Hlimi, 2011). En s'inspirant du PNCE, on pourrait donc mettre en place un programme de certification pour les EAPA, si l'on souhaite que la validation d'un niveau de maitrise des compétences professionnelles soit faite pour chaque individu et que le processus soit directement chapeauté par le PNEAPA.

LA LICENCE

En troisième lieu, le type de programme de qualification le plus contraignant est la **licence**, aussi appelée « permis d'exercer » ou « autorisation d'exercer » (Gouvernement du Canada, 2022). Comme pour la certification, elle est délivrée par une autorité compétente à un individu qui atteint des normes préétablies. L'atteinte de ces dernières est également vérifiée à l'aide d'une évaluation, comme c'est le cas dans le cadre des programmes de type certification, mais la licence comprend, en plus, des dispositions légales empêchant l'individu de pratiquer sans cette dernière (Mahlman & Austin, 2002; Trappe, 2013). Ce type de qualification est inexistante au Québec et au Canada vis-à-vis l'encadrement en plein air, mais elle est plus courante au Royaume-Uni (Trappe, 2013).

L'ACCRÉDITATION

Finalement, l'**accréditation**, quant à elle, est généralement accordée à une organisation, contrairement à l'enregistrement, à la certification et à la licence qui sont obtenus par des individus (Mahlman & Austin, 2002; Priest, 2000; Trappe, 2013). En effet, « L'accréditation est un procédé par lequel une organisation est habilitée à certifier... » (Couture, 2002, p. 2). D'après ISO (2022), il s'agirait d'un gage de qualité. De plus, toujours selon ISO (2022), l'organisme qui fournit des accréditations est indépendant des organismes à qui il les donne.

Dans le domaine du plein air au Québec, il existe une certaine confusion quant au sens que prend l'accréditation. Par exemple, en escalade de rocher, lorsqu'une personne reçoit une formation et réussit un examen portant sur l'ensemble des comportements d'une pratique autonome en premier de cordée, elle reçoit une « accréditation » (FQME, 2006). Selon les définitions que nous avons exposées plus haut, cette pratique correspondrait plutôt à une certification puisqu'une personne reçoit une formation et doit ensuite atteindre un standard de réussite lors d'une évaluation. Considérant notre besoin de clarté dans le cadre de cette étude et pour éviter la confusion entourant ce terme, nous utilisons le terme « accréditation » en nous basant sur Mahlman & Austin (2002), Priest (2000) et Trappe (2013). Selon ces auteurs, une fédération qui forme et certifie des EAPA pourrait entamer un processus d'accréditation pour que ses programmes soient reconnus par le PNEAPA.

2.7.5 ATTESTATION, CERTIFICAT ET DIPLÔME

Finalement, le fait de suivre ou de compléter un programme de formation ou de répondre aux exigences d'un programme de qualification peut mener à une quelconque forme d'attestation, de certificat ou de diplôme.

L'attestation est définie par l'Office québécois de la langue française (2021) comme « [...] une déclaration par laquelle une personne ou un organisme témoigne de l'existence ou de la véracité d'un fait. Une attestation peut être verbale ou écrite. » Dans le cadre de la présente étude, ce sont les attestations sous forme écrite qui nous intéressent. Ces dernières peuvent être délivrées, par exemple, à une personne qui participe à une formation; le formateur confirme alors, par l'émission d'un document écrit, que la personne a bien suivi et réussi la formation. Plusieurs types d'attestations plus formels sont connus au Québec, comme l'attestation d'études, qui prend la forme d'un document qui confirme qu'une personne a fait des études ou un parcours de formation dans un domaine donné. Ce document est souvent accompagné d'un relevé de notes ou de résultats (Gouvernement du Québec, 2022e). De plus, selon l'Office québécois de la langue française (2021), l'attestation d'études est moins officielle que le **diplôme** et, contrairement au **certificat**, l'attestation ne nécessite pas qu'une autorité compétente atteste le fait ou le droit.

Afin de mieux distinguer les différents types de documents existants permettant d'attester la réalisation d'une formation ou la réussite d'un processus de qualification et de faciliter l'analyse des programmes de formation et de qualification réalisée dans cette étude, le <u>Tableau 4</u> présente les concepts clés tirés et adaptés du gouvernement du Québec (2022e) et du Grand dictionnaire terminologique (OQLF, 2021) concernant les types d'attestation, de certification et de diplomation utilisés au Québec.

Tableau 4. Concepts clés concernant les types d'attestations, de certification et de diplomation au Québec tirés et adaptés du gouvernement du Québec (2022e) et du Grand dictionnaire terminologique (OQLF, 2021)

Types de documents	Définitions	
Attestation de formation	Déclaration écrite signée par une personne dûment autorisée qui assure que son détenteur a suivi une formation.	
Brevet	Acte, délivré par l'État, accordant l'autorisation de pratiquer une profession ou un métier (ex. : brevet d'enseignement).	
Certificat	Document officiel, émanant d'une autorité qualifiée, qui atteste un fait, qui rend compte d'un état, d'une qualité, qui cautionne la conformité d'une situation à certaines règles, normes ou certains standards.	
Diplôme	Acte par lequel une autorité compétente atteste qu'un élève, un étudiant, une personne formée a achevé avec succès un programme d'études ou de formation (ex. : diplôme d'études collégiales, diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur, etc.)	
Licence et permis	Document administratif, pièce officielle accordant une autorisation, un permis. (ex. : un permis de pratique de la médecine)	

2.7.6 CONCERNANT LES EAPA

Il existe présentement plusieurs programmes de formation et de qualification qui couvrent, en totalité ou en partie, le développement des compétences professionnelles de la fonction d'EAPA. Certains d'entre eux sont des programmes d'État de formation initiale (menant au diplôme d'études collégiales (DEC)¹²) et d'autres sont des programmes d'établissements liés directement ou plus ou moins directement à la fonction d'EAPA. Dans ce dernier cas, il peut s'agir de programmes de formation continue, menant à des attestations d'études collégiales (AEC), ou de programmes menant à des diplômes universitaires. Ces programmes sont présentés sommairement au chapitre 3.

Plusieurs autres programmes de formation et de qualification sont offerts en dehors des établissements d'enseignement et permettent de développer ou de valider le niveau de maitrise des compétences des EAPA au Québec. Pensons notamment aux programmes offerts par les fédérations de plein air ainsi que par d'autres ONL ou FQS. De prime abord, il apparait toutefois que les programmes de formation et qualification offerts sont hétérogènes et que très peu de mécanismes d'équivalence et de ponts sont en place entre les programmes des différentes fédérations (Bergeron, 2019). Considérant qu'au Québec, les EAPA encadrent généralement plusieurs disciplines de plein air (randonnée, canot, kayak de mer, ski de montagne, etc.) (MÉQ, 2000), il apparait pourtant important que de tels mécanismes soient mis en place.

¹² Il s'agit généralement de formations techniques d'une durée de trois ans.

Malgré la grande qualité de certains de ces programmes, et contrairement à certains États américains frontaliers, notamment le Maine, aucune règlementation ou loi ne régit au Québec l'exercice de la fonction d'EAPA et aucune ligne directrice nationale n'est donnée en ce qui a trait aux compétences professionnelles et à leurs niveaux de maitrise attendus (MÉQ, 2000; William-Orser, 2021).

Cette étude est l'occasion, entre autres, de produire une analyse des programmes de formation et de qualification en encadrement d'APA au Québec dans le but de les apprécier, d'en définir les particularités et de faire émerger les arrimages possibles en évaluant leurs points de convergence et de divergence. Les détails de ces travaux sont présentés au chapitre 5. Ils guident, en complémentarité avec les résultats présentés aux chapitres 3 et 4, les conclusions et les recommandations présentées au chapitre 6.

2.8 Conclusion

Ce chapitre nous a permis de clarifier les concepts clés à l'étude. Nous sommes conscients qu'une multitude de concepts a été abordée afin de répondre à notre objectif de favoriser une meilleure compréhension de la fonction de travail d'EAPA et des contextes socioprofessionnels dans lesquels s'exerce cette fonction. Ainsi, afin de garder l'essentiel de ces concepts en tête, rappelons que la suite de l'étude préliminaire se concentre sur :

- Les domaines et les contextes d'exercice de la fonction d'EAPA dans le but, entre autres, de présenter les acteurs jouant un rôle structurant dans l'écosystème plein air québécois;
- Les **besoins et les obstacles** rencontrés par ces acteurs en matière de formation et de qualification des EAPA;
- Les programmes de formation et de qualification permettant aux EAPA de développer les compétences professionnelles requises pour exercer leur fonction de travail.

En nous focalisant sur les différents concepts associés aux précédents éléments, nous pouvons mieux aborder les chapitres suivants qui constituent le cœur de la présente étude et apprécier davantage les recommandations et conclusions qui en résultent.



Chapitre 3

L'ÉCOSYSTÈME PLEIN AIR QUÉBÉCOIS

3.1 Introduction

De nombreuses organisations, disposant d'une expertise en la matière, contribuent au développement du grand domaine du plein air au Québec. Afin de cerner le champ d'application d'un éventuel Programme national pour l'encadrement des activités de plein air (PNEAPA) et de comprendre qui sont les acteurs concernés de près ou de loin par sa possible implantation, le présent chapitre permet de clarifier l'écosystème plein air québécois : les principaux organismes qui le composent, leurs mandats, leur secteur d'intervention, le rôle qu'ils jouent les uns envers les autres, etc. Au-delà de cet objectif premier, nous souhaitons également aider ces différents acteurs à naviguer au sein de cet écosystème, améliorant du même coup leur collaboration et favorisant l'essor du plein air au Québec.

3.1.1 STRATÉGIE MÉTHODOLOGIQUE DÉTAILLÉE

Comme mentionné au chapitre 1, les informations présentées sur les organismes appartenant à l'écosystème plein air québécois sont principalement issues d'une recherche documentaire. Des rencontres d'échange ont également eu lieu avec certains acteurs de l'écosystème plein air. Une fois la description du rôle des organismes achevée, celle-ci leur a été soumise pour validation. Des 46 partenaires sollicités, une trentaine a formulé des demandes afin de préciser ou nuancer certains passages.

CRITÈRES D'INCLUSION DES ORGANISMES DANS L'ÉCOSYSTÈME PLEIN AIR

Les critères suivants ont guidé la sélection des organisations incluses dans l'écosystème présenté :

- Elles disposent d'une forme d'expertise dans le domaine du plein air, sur les plans de la pratique, de l'encadrement d'activités de plein air, de l'accès au territoire ou de la promotion;
- Elles font preuve d'un leadership dans leur secteur d'intervention qui ne se substitue à celui d'aucune autre organisation;
- Elles exercent leur champ d'expertise à l'échelle québécoise (régionale ou nationale).

CRITÈRES D'EXCLUSION DES ORGANISMES DANS L'ÉCOSYSTÈME PLEIN AIR

Étant donné le troisième critère d'inclusion – selon lequel les organisations incluses dans le portrait de l'écosystème exercent leur champ d'expertise à l'échelle québécoise – deux groupes d'acteurs importants sont exclus de la présente démarche : les organisations sous autorité fédérale et celles qui œuvrent plus directement sur le terrain.

D'une part, les initiatives du gouvernement fédéral et les organisations qui sont sous sa juridiction sont exclues de l'écosystème, car le domaine des activités de plein air – sa gouvernance et la mise en œuvre des programmes et des projets qui en découlent – est considéré comme un champ de compétence exclusif des provinces et des territoires, qui peuvent ensuite déléguer certains pouvoirs aux administrations locales et régionales (Conseil interprovincial du sport et des loisirs & Association canadienne des parcs et loisirs, 2015; Gouvernement du Québec, 2021a, 2021b)¹³.

¹³ Les loisirs de plein air se distinguent en ce sens des sports de plein air, car ce dernier domaine est une compétence partagée entre les paliers de gouvernement fédéral et provincial. Ce secteur est pris en charge à la fois par le ministère de l'Éducation du Québec (Gouvernement du Québec, 2021a) et le ministère du Patrimoine canadien (Gouvernement du Canada, 2021).

Voici, à titre d'exemple, quelques organisations canadiennes exclues :

- Association canadienne des guides de montagne
- Pagaie Canada
- Conseil canadien du plein air
- Conseil canadien des parcs
- Association canadienne des parcs et loisirs
- · Scouts Canada
- Sans trace Canada
- Parcs Canada

Concernant l'Association canadienne des guides de montagne, Pagaie Canada et le Conseil canadien du plein air, des ententes de collaboration ont été conclues entre ces organisations et des organismes québécois, notamment pour reconnaître les formations dispensées et offrir des équivalences. Les organisations québécoises (ex. : Eau Vive Québec, Canot Kayak Québec, Rando Québec) étant solidement implantées dans la Belle Province, ce sont à ces dernières que nous nous référons. Il en va de même pour les groupes de concertation déployés à l'échelle canadienne et auxquels participent des organisations québécoises : la Société des établissements de plein air du Québec (Sépag) représente la province au Conseil canadien des parcs tandis que l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) est membre de l'Association canadienne des parcs et loisirs. Bien que Scouts Canada soit en activité au Québec, il n'est pas reconnu par le ministère de l'Éducation comme organisme national de loisirs contrairement à l'Association des Scouts du Canada; c'est donc cette dernière qui a été retenue. L'organisme Sans trace Canada est constitué sous le régime fédéral de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. De plus, c'est en partenariat avec de nombreux organismes québécois que Sans trace met en place son programme sur l'éthique du plein air, ce sont donc ces derniers qui ont retenu notre attention. Enfin, Parcs Canada protège et rend accessibles plusieurs lieux de nature au Québec, mais il s'agit d'une agence fédérale.

D'autre part, les acteurs œuvrant plus directement sur le terrain ne sont pas explicitement présentés ici :

- Gestionnaires de lieux de pratique et de territoires
- Clubs et associations de pratiquantes et de pratiquants d'activités de plein air
- Intervenantes et intervenants plein air, entreprises et organisations professionnelles en tourisme de nature, d'aventure et en écotourisme
- Aménagistes, bénévoles et autres personnes œuvrant sur le terrain

En dépit de leur importance capitale, ils sont exclus de la présente démarche, celle-ci portant plus spécifiquement sur les organisations qui les regroupent, les représentent, portent leur voix et défendent leurs intérêts.

Dans le même esprit, nous ne mentionnons pas les nombreux organismes et associations qui détiennent une expertise dans un des multiples aspects du plein air et qui œuvrent plus directement sur le terrain. Parmi ceux-ci, et de façon non exhaustive, mentionnons :

- De ville en forêt
- Fondation Monique Fitzback
- Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement
- GUEPE, le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement
- La Coopérative Enfant Nature
- Les Cercles des Jeunes Naturalistes
- Nature-Action Québec
- Conservation de la nature Canada

Afin de brosser un portrait relativement concis tout en tenant compte du temps et des ressources imparties, nous nous concentrons sur les organisations qui, puisqu'elles sont concernées à l'échelle nationale ou régionale, exercent une influence et un rôle structurants dans l'écosystème plein air québécois¹⁴.

3.1.2 REPRÉSENTATION DE L'ÉCOSYSTÈME PLEIN AIR AU QUÉBEC

L'écosystème plein air québécois, comprenant les organismes jouant un rôle clé en son sein, est représenté à la Figure 12. Les organisations de l'écosystème sont réparties en fonction de leur palier d'intervention et, le cas échéant, de leur fonction de regroupement, de concertation ou de représentation d'autres organismes¹⁵.

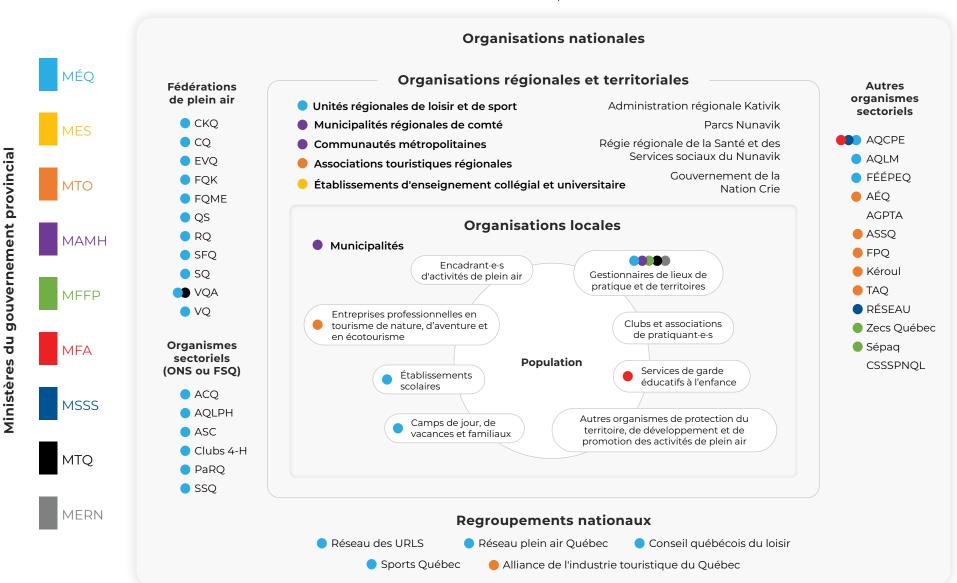
¹⁴ Bien que nous ayons fait preuve d'un souci d'exhaustivité, il est possible que nous ayons omis de mentionner et de décrire certains organismes importants de l'écosystème plein air québécois. Par exemple, nous n'avons pris connaissance que tardivement de l'existence du Créneau d'excellence en tourisme d'aventure et écotourisme, soutenu financièrement par le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec. Nous n'avons pu vérifier si ces deux organisations devraient être incluses au sein de l'écosystème plein air.

¹⁵ Cette représentation est légèrement inspirée de celle proposée par Darvida Conseil (2020, p. 32), notamment en ce qui a trait aux codes de couleurs utilisés : la couleur associée aux organisations permet d'illustrer lorsque des liens de partenariat, d'accompagnement, de reconnaissance ou de soutien financier les unissent à un ministère du gouvernement provincial. Le cas échéant, l'absence de couleur souligne leur caractère autonome vis-à-vis des ministères provinciaux. Les caractères gras sont utilisés pour identifier les types d'organismes dont découlent plusieurs organisations et dont les rôles sont examinés en raison de leur caractère structurant à l'échelle régionale ou nationale.

Figure 12. Écosystème plein air québécois

Groupes de concertation et de représentation

CDPPA de la TMVPA
 Coalition plein air



Au cœur du schéma se trouve la **population**, car ce sont à ses besoins de contact avec la nature et de récréation¹⁶ que les organisations de l'écosystème plein air cherchent à répondre. Les **organisations œuvrant directement sur le terrain** et avec lesquelles la population est davantage en contact y sont également représentées.

Autour de ces organisations sont disposées les **organisations** œuvrant à l'échelle locale – les municipalités – puis celles œuvrant à l'échelle régionale ou territoriale. Il s'agit des municipalités régionales de comté (MRC), des communautés métropolitaines, des unités régionales de loisir et de sport (URLS), des agences touristiques régionales (ATR), des établissements d'enseignement collégial et universitaire, de l'Administration régionale Kativik (ARK), Parcs Nunavik, de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik (RRSSSN) ainsi que du Gouvernement de la Nation Crie.

Les **organisations** œuvrant à l'échelle nationale sont ensuite représentées : la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), les fédérations de plein air, les autres organismes nationaux sectoriels¹⁷ reconnus par le ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ) comme organismes nationaux de loisir (ONL) ou fédérations sportives québécoises (FSQ), les organismes nationaux sectoriels reconnus ou non par d'autres ministères ainsi que la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL).

Les **regroupements nationaux** sont également identifiés: il s'agit du Réseau plein air Québec (RPAQ), du Réseau des URLS (RURLS), du Conseil québécois du loisir (CQL), de Sports Québec et de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec. Ce sont des organisations nationales œuvrant au service d'autres organisations nationales ou, dans le cas du RURLS, d'organisations régionales. D'autres organisations auraient pu être classées comme regroupements nationaux. Cela dit, nous avons préféré nous appuyer sur le type de reconnaissance octroyé par les différents ministères en date de février 2022.

Ils sont suivis par **les groupes de concertation et de représentation** des membres de l'écosystème plein air, soit le Comité pour le développement et la promotion du plein air (CDPPA) de la Table sur le mode de vie physiquement actif (TMVPA) ainsi que la Coalition plein air.

¹⁶ Le terme récréation est entendu au sens de loisir, détente, découverte, aventure et tourisme, suivant Mercure (2022).

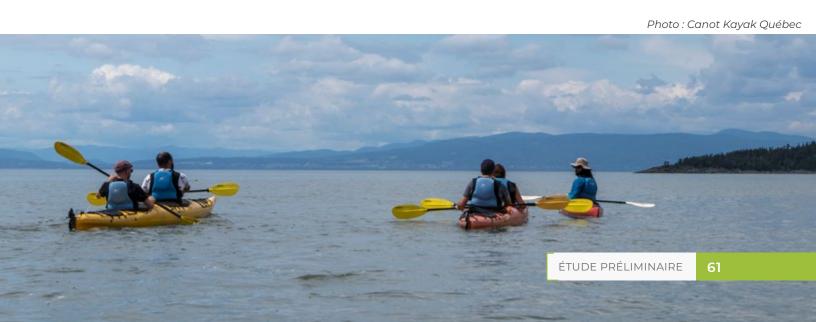
¹⁷ Tout au long du chapitre, nous entendons par « organismes nationaux sectoriels » des organisations panquébécoises qui représentent un secteur du vaste domaine du plein air. Par exemple, le secteur du loisir municipal, celui des camps de jour et de vacances, le secteur du tourisme de nature, d'aventure et l'écotourisme, le mouvement scout ou encore le secteur du loisir pour les personnes handicapées.

Enfin, **neuf ministères du gouvernement du Québec** sont présentés : le ministère de l'Éducation (MÉQ), le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), le ministère du Tourisme (MTO), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), le ministère de la Famille (MFA), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le ministère des Transports (MTQ) et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN).

Nécessaire collaboration

D'entrée de jeu, soulignons que toutes les organisations de l'écosystème plein air québécois sont appelées à collaborer, et ce au gré des projets qu'elles déploient et des défis auxquels leurs membres et elles sont confrontés. Elles sont invitées à adopter un esprit de coopération tout en respectant leurs champs de compétence et leurs mandats respectifs, de manière à prioriser le développement du domaine du plein air et l'accessibilité à des activités de plein air sécuritaires, inclusives et de qualité au bénéfice de la population et des acteurs œuvrant plus directement sur le terrain.

Afin de présenter les rôles joués par les acteurs dans chacun des secteurs de l'écosystème plein air ainsi que les interrelations entre les organisations des différents milieux qui le composent, ce chapitre suit la structure suivante : pour chacun des neuf ministères provinciaux présentés, le rôle de l'organe gouvernemental est d'abord présenté, puis nous décrivons celui des organisations qu'il reconnait comme partenaires, à qui il offre un soutien financier ou qui œuvrent dans le même secteur (sections 3.2.1 à 3.2.9). À la section 3.3, les groupes de concertation et de représentation sont abordés. Enfin, la section 3.4 est consacrée aux réalités associées au développement du plein air chez les Premières Nations et la Nation Inuite.



3.2 Gouvernement du Québec

Comme mentionné, le domaine des activités de plein air est considéré comme un champ de compétence provincial. Au Québec, son développement, sa gestion et sa promotion se répartissent au sein de plusieurs ministères et organismes, en fonction du type d'activités de plein air pratiquées, de l'intention (visée récréative – loisir et tourisme –, visée éducative ou visée de traitement), de la population ciblée ou encore des territoires où elles se déroulent (ex. : terres du domaine de l'État, autres terres publiques, territoires municipaux, terres privées).

Le rôle des neuf ministères de l'écosystème plein air et des initiatives, organismes et sociétés qu'ils chapeautent sont décrits dans la présente section.

3.2.1 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Bien que tous les ministères engagés dans l'écosystème plein air contribuent à divers niveaux à la pratique et au développement des activités de plein air, il parait important d'insister sur le rôle majeur que joue le MÉQ dans la gestion, le développement et la promotion des activités de plein air. En effet, le MÉQ a pour mission d'« Offrir, sur tout le territoire québécois, des milieux de vie propices à la réussite éducative et à la pratique régulière d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air, des milieux de vie inclusifs, sains et respectueux de la diversité des personnes, de leurs besoins et de leurs conditions. » (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019, p. 1) En ce sens, le MÉQ remplit les fonctions suivantes :

- 1. Élaborer les politiques, les programmes et les plans d'action dans les domaines liés au sport et au loisir, dont le plein air. Afin de mener à bien ses politiques, programmes et plans d'action concernant le plein air, il peut collaborer avec d'autres ministères, avec des organismes nationaux de loisir (ONL), comme les fédérations de plein air et les organismes sectoriels spécialisés en plein air, avec des unités régionales de loisir et de sport (URLS) et toute autre organisation qui travaille dans le domaine des activités de plein air;
- 2. Fournir des services et accorder un financement adéquat aux différents organismes, en tenant compte de leurs rôles respectifs, pour la mise en œuvre des mesures découlant de ses politiques, programmes et plans d'action;
- 3. Favoriser la consultation et la concertation des acteurs concernés;
- 4. Superviser les programmes visant à favoriser la pratique d'activités de plein air par les élèves des établissements scolaires, compte tenu de son rôle de coordination du système d'éducation.

Au sein du MÉQ, c'est le **Secteur du Loisir et du Sport (SLS)** qui porte le dossier du plein air. Son rôle est de conseiller le gouvernement en ce qui a trait au sport, au loisir, à l'activité physique et au plein air, de lui faire des recommandations et de favoriser la cohérence entre les différents ministères. Le SLS est composé de trois directions, dont voici les rôles en lien avec l'écosystème plein air :

- La Direction du sport, du loisir et de l'activité physique (DSLAP) a principalement pour mandat de proposer au gouvernement des orientations en matière de sport, de loisir, de plein air et d'activité physique. Elle conçoit et gère des programmes et politiques visant le développement du plein air, la promotion de la pratique régulière d'activités physiques ainsi que l'engagement bénévole dans ce domaine. Elle offre des services-conseils et du soutien financier aux ONL dont les fédérations de plein air et les organismes sectoriels spécialisés en plein air aux fédérations sportives québécoises (FSQ), aux URLS et à tout autre organisme engagé en loisir et en sport (Gouvernement du Québec, 2022f);
- La Direction de la sécurité dans le loisir et le sport (DSLS) a pour mission d'encourager et favoriser une pratique saine et sécuritaire du loisir et du sport auprès de la population québécoise, en concertation avec tous les partenaires du milieu récréatif et sportif. Elle est responsable de veiller à ce que la sécurité et l'intégrité des personnes soient assurées lors de la pratique d'activités de loisir et de sport. Elle surveille l'exécution de la Loi sur la sécurité dans les sports et de ses règlements (Ministère de l'Éducation, 2013);
- La Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport (DIEGFLS) gère plusieurs programmes visant à soutenir financièrement la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives, récréatives et de plein air ainsi que l'organisation d'événements sportifs internationaux. Destinés aux municipalités, aux établissements scolaires et aux organismes à but non lucratif, ces programmes d'aide financière contribuent à la pratique d'activités physiques par la population québécoise (Gouvernement du Québec, 2022a).



Photo: Jean-Nicolas Dauwe, FQME

Gouvernance décentralisée

Afin de mener sa mission à bien et notamment de réaliser sa *Politique de l'activité physique, du sport et du loisir. Au Québec, on bouge!* (MÉQ, 2017b), le MÉQ s'appuie sur une diversité d'organisations issues du milieu associatif et a en ce sens adopté un modèle de gouvernance décentralisé (CQL, s.d.-a). Les fédérations de plein air reconnues comme organismes nationaux de loisir et, dans certains cas comme fédérations sportives québécoises, les autres organismes nationaux de loisir spécialisés en plein air, les URLS et la Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec (FÉÉPEQ) sont des partenaires privilégiés du MÉQ. Il en va de même pour les organisations parapluies qui regroupent des acteurs de quatre de ces milieux, soit le Réseau plein air Québec (RPAQ), Sports Québec, le Conseil québécois du loisir (CQL) et le Réseau des URLS (RURLS) (Gouvernement du Québec, 2022d). Ces organisations sont décrites plus amplement dans la section qui suit.

FÉDÉRATIONS DE PLEIN AIR

Le MÉQ mandate onze organisations pour baliser la pratique des activités de plein air au Québec : les **fédérations de plein air**. Étant donné qu'elles sont désignées responsables de la régie de leurs disciplines respectives, leur rôle vis-à-vis des autres organisations de l'écosystème plein air est de fournir les outils nécessaires :

- au développement de la pratique de leurs activités;
- à la protection de la pratique et de l'accès au territoire;
- à la promotion de la pratique autonome et encadrée de leurs activités.

En ce sens, elles sont responsables de :

- 1. Fédérer et représenter les pratiquantes et les pratiquants, les organismes gestionnaires des lieux de pratique et les organisations favorisant la pratique de leurs activités respectives.
- 2. Dans une perspective de régie de leurs disciplines respectives, déterminer les standards relatifs à :
 - la pratique autonome;
 - l'encadrement sécuritaire de la pratique;
 - la formation des pratiquantes, des pratiquants, des intervenantes et des intervenants;
 - l'organisation d'événements par leurs membres;
 - la qualité et la sécurité des aménagements ainsi que l'accessibilité sous toutes ses formes aux lieux de pratique.

- 3. Communiquer ces standards à la population, aux partenaires et aux organisations faisant partie de l'écosystème plein air.
- 4. Pour leurs disciplines respectives, développer les standards de formation relatifs à : (1) la pratique de l'activité, son encadrement et son enseignement ainsi que (2) l'aménagement et la gestion des lieux de pratique.
- 5. Dispenser des formations aux pratiquantes, aux pratiquants, aux intervenantes et aux intervenants ou émettre des accréditations à des organismes et des certifications à des personnes reconnues pour avoir les capacités et les compétences permettant de dispenser ces formations en son nom.
- 6. En collaboration avec les organismes nationaux sectoriels pertinents, le milieu municipal et les organismes régionaux, dont les URLS, favoriser le développement de lieux de pratique de qualité, sécuritaires, accessibles et pérennes; créer et piloter des réseaux nationaux de lieux de pratique de leurs disciplines.
- 7. Veiller à l'application des lois et règlements qui concernent leurs disciplines, notamment :
 - la Loi sur la sécurité dans les sports: un règlement de sécurité doit être adopté par toutes les fédérations sportives québécoises (FQS) qui régissent des disciplines sportives de plein air – c'est-à-dire Cheval Québec, Eau Vive Québec, Ski de fond Québec et Voile Québec. Elles doivent le faire approuver par la DSLS du MÉQ et le faire respecter par leurs membres;
 - Québec Subaquatique doit se conformer et veiller au respect du Règlement sur la qualification en plongée subaquatique récréative qui découle de la Loi sur la sécurité dans les sports et veiller à son respect par ses membres;
 - Voile Québec doit se conformer et veiller au respect de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada* et veiller à son respect par ses membres;
 - Toutes les fédérations de plein air, mais plus spécifiquement Vélo Québec, doivent se conformer et veiller au respect du *Code la sécurité routière*.
- 8. En collaboration avec les organismes sectoriels nationaux, le milieu municipal et les organisations régionales, dont les URLS et les ATR, promouvoir la pratique autonome et encadrée de leurs disciplines ainsi que l'adoption, par les pratiquantes et les pratiquants, de comportements respectueux de leurs propres limites, de celles des autres et de l'environnement naturel.
- 9. Développer des programmes ou des outils en collaboration avec les autres organisations faisant partie de l'écosystème plein air dans le respect des rôles et des fonctions de chacune.
- 10. Offrir une expertise technique aux partenaires (ex.: municipalités, MRC, institutions, organismes nationaux sectoriels et URLS) et aux organismes qui les sollicitent.

Par ailleurs, les fédérations se font confier des mandats spécifiques dans le cadre de projets financés par différents ministères. Par exemple, le MÉQ leur a confié la responsabilité de la collecte et de la diffusion de données géomatiques sur les sites de pratique dans le contexte d'un projet échelonné au moins jusqu'en 2024, et ce, au bénéfice de tous les acteurs de l'écosystème plein air.

Sur le plan organisationnel, les fédérations rassemblent des adeptes de leurs disciplines, des clubs de pratiquantes et de pratiquants, des gestionnaires locaux des lieux de pratique – qu'il s'agisse d'OBNL, d'entreprises d'économie sociale, de municipalités, de MRC ou de comités bénévoles –, des écoles de formation, des institutions d'enseignement ainsi que des intervenantes et des intervenants offrant des sorties encadrées et des formations. Financées en partie par le MÉQ, les fédérations génèrent également des revenus autonomes par l'entremise de différents services et programmes.

Enfin, les fédérations de plein air sont reconnues par le MÉQ comme des organismes nationaux de loisir (ONL) ou disposent d'une double reconnaissance, c'est-à-dire à la fois comme ONL et comme fédérations sportives québécoises (FSQ)⁶. En tant qu'ONL, les fédérations de plein air ont la charge du volet récréatif et éducatif de leurs activités de plein air. Les fédérations de plein air reconnues également comme fédérations sportives coordonnent aussi le volet compétitif de leurs disciplines: elles doivent couvrir les contextes de pratique d'initiation, de découverte et de récréation pouvant mener à la compétition et à l'excellence (MÉQ, 2019). Par exemple, elles sont responsables de l'organisation de compétitions locales, régionales et nationales, de la présentation de candidatures aux compétitions internationales et des formations de perfectionnement des entraîneurs (Wagner & Lefebvre, 2018).

Le <u>tableau 5</u> suivant présente les onze fédérations de plein air du Québec, le type de reconnaissance dont elles bénéficient de même que les activités de plein air, les disciplines sportives de plein air et les activités physiques intérieures qui sont sous leur responsabilité.

¹⁸ Comme illustré au <u>Tableau 5</u>, six fédérations de plein air disposent d'une simple reconnaissance comme ONL tandis que les cinq autres sont reconnues à la fois comme ONL et FSQ.

Tableau 5. Fédérations de plein air

	Reconn	aissance	Discipl	Disciplines et activités sous leur responsabilité				
Fédérations de plein air	ONL	FSQ	Activités de plein air	Disciplines sportives de plein air (compétition)	Activités physiques intérieures (compétition, récréation ou formation)			
Canot Kayak Québec (CKQ)	X		canot d'eau vive et d'eau calme, kayak de mer					
Cheval Québec (CQ)	X	X	randonnée équestre, attelage, équitation classique et équitation western TREC, attelage, équitation classique et équitation western					
Eau Vive Québec (EVQ)	X	X	kayak d'eau vive, rafting, planche à pagaie, surf kayak polo, rafting, planche à pagaie, slalom, surf, freestyle, descente		kayak polo, initiation et formation au kayak et à la planche à pagaie			
Fédération Québécoise de Kite (FQK)	X		Kite d'été et d'hiver					
Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade (FQME)	X	X	ski de montagne, escalade de rocher, escalade de glace, via ferrata		escalade en structure artificielle (volets récréatif et compétitif)			
Québec Subaquatique (QS)	X		plongée sous-marine, apnée		apnée, monopalme, hockey subaquatique et rugby subaquatique (volet récréatif), formation et requalification en plongée sous-marine			
Rando Québec (RQ)	X		randonnée pédestre, raquette, marche de longue durée					
Ski de fond Québec (SFQ)	X	X	ski de fond, ski paranordique, ski à roulettes	ski de fond, ski paranordique, ski à roulettes				
Spéléo Québec (SQ)	X		spéléologie, canyonisme					
Vélo Québec Association (VQA)	X		vélo récréatif sous toutes ses formes					
Voile Québec (VQ)	X	X	voile dériveur, quillard, voile adaptée, planche et autres embarcations connexes	voile dériveur, quillard, voile adaptée, planche, kite et autres embarcations connexes	formation en voile (survie au large)			

Réseau plein air Québec

Depuis 2019, les onze fédérations de plein air sont rassemblées sous la bannière du Réseau plein air Québec (RPAQ), un regroupement national reconnu et soutenu financièrement par le MÉQ. Le RPAQ a pour mission d'assurer, dans un esprit collectif, la transmission de l'expertise, la concertation ainsi que le développement et la promotion de la pratique d'activités de plein air au Québec. Le RPAQ souhaite assumer un leadership autant pour les fédérations que pour l'ensemble de l'écosystème plein air et pour la population québécoise (RPAQ, 2021). En effet, le Réseau plein air Québec poursuit les objectifs suivants :

- « Assurer un leadership et une présence des acteurs du plein air fédéré sur la scène politique;
- Assurer le partage des ressources et de l'expertise dans le cadre de la réalisation de projets structurants;
- Promouvoir et développer l'offre de plein air auprès de la population québécoise;
- Développer une stratégie plein air globale et pérenne » (RPAQ, 2021, p. 3).

Les cinq fédérations de plein air reconnues comme FSQ (voir la colonne *Disciplines sportives de plein air* au <u>Tableau 5</u>) travaillent également en collaboration avec Sports Québec.

Sports Québec

Sports Québec est un regroupement national qui représente, concerte, promeut et soutient les fédérations responsables du volet compétitif de leurs disciplines respectives, y compris les disciplines sportives de plein air. Cet organisme a pour objectif de contribuer au « développement du système sportif québécois au bénéfice des athlètes qui évoluent [dans les cinq sphères de la pratique sportive que sont la découverte, l'initiation, la récréation, la compétition et l'excellence] et ce, en partenariat avec les organismes québécois et canadien[s]. » (Corporation Sports Québec, 2022b)

Sports Québec est mandaté par le MÉQ pour coordonner, à l'échelle provinciale, le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE). Il s'agit du programme officiel et pancanadien de formation des entraîneurs et des entraîneuses de 67 sports (Gouvernement du Québec, 2022e). Sports Québec pilote également le programme des Jeux du Québec, le Gala Sports Québec, les Jeux de la francophonie canadienne – Équipe du Québec et divers services pour la collectivité sportive québécoise en collaboration avec les fédérations sportives, les URLS, les comités organisateurs, le gouvernement du Québec et d'autres partenaires (Corporation Sports Québec, 2022a).

AUTRES ORGANISMES NATIONAUX DE LOISIR ET FÉDÉRATIONS SPORTIVES QUÉBÉCOISES

Parmi les organismes nationaux de loisir (ONL) – autres que les fédérations de plein air – et les fédérations sportives québécoises (FSQ) reconnus par le MÉQ, certains détiennent une expertise en plein air. Nous considérons qu'ils sont spécialisés en plein air s'ils répondent à l'un ou à plusieurs des critères suivants :

- Ils utilisent les activités de plein air dans le cadre des activités spécifiques à leur contexte;
- Ils rassemblent et soutiennent les membres de leur milieu (ex. : camps de vacances, personnes en situation de handicap) afin que la pratique des activités de plein air s'intègre davantage aux activités courantes de leurs membres et/ou de la population qu'ils desservent;
- Ils organisent des activités de plein air et des formations à l'intention des membres de leur milieu en collaboration avec les fédérations de plein air ou en suivant les standards émis par celles-ci.

En particulier, leur rôle pour l'écosystème plein air est de :

- Développer des programmes et des outils pour répondre aux besoins de leurs membres et de leurs secteurs respectifs en collaboration avec les fédérations de plein air et les organismes régionaux et municipaux;
- Faire appliquer les standards concernant l'encadrement et la pratique sécuritaire des individus et des groupes cibles de leurs secteurs respectifs en collaboration avec les fédérations de plein air.

Les principaux organismes qui sont reconnus par le MÉQ comme des ONL ou des FSQ et qui détiennent une expertise en plein air sont présentés au Tableau 6. Nous y précisons, suivant la classification de Mercure (2022), les principales visées de leurs programmes de même que le type de reconnaissance dont ils bénéficient de la part du MÉQ (ONL ou FQS) . Le cas échéant, nous avons indiqué leur adhésion au Conseil québécois du loisir (CQL), une organisation nationale parapluie dont la mission et le mandat sont décrits à la page 72. Enfin, un ou deux exemples de contribution structurante au développement du plein air au sein de leur milieu ou pour l'écosystème sont donnés pour chacune d'elles.

Tableau 6. Autres organismes nationaux de loisir et fédérations sportives québécoises qui ont une expertise en plein air

Organismes nationaux de loisir et fédérations		Reconnaissance du MÉQ				
	ONL	FSQ	Adhésion au CQL	Champ d'expertise en plein air	Exemples de contributions structurantes	
			PLEIN .	AIR À VISÉE PRINCIPALEMENT RÉCRÉATIVE		
Association des parcs régionaux du Québec (PaRQ)	X		Regroupement, représentation et promotion des parcs régionaux du Québec ¹⁹ comme des lieux accessibles et sécuritaires pour la pratique d'activités de plein air et de loisirs récréotouristiques		Programme d'accréditation des parcs régionaux, mise à disposition d'outils pour les gestionnaires	
			PLEII	N AIR À VISÉE RÉCRÉATIVE ET ÉDUCATIVE		
Association des camps du Québec (ACQ)	X		X	Activités de plein air pour les enfants et les jeunes des camps de jour, de vacances, familiaux et des classes nature	Programme de certification des camps, publication du <i>Guide des bonnes pratiques</i> et mise à disposition d'outils pour les gestionnaires (ex. : sur la sécurité et les mesures d'urgence)	
Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH)	X		X	Promotion et développement de l'accessibilité aux activités de plein air pour les personnes handicapées	Formation « pour un plein air inclusif et sécuritaire », publication d'études et de guides pour rendre les activités de plein air inclusives (dont Le plein air pour tous, Kéroul & AQLPH, 2018)	

Voir la suite à la page suivante ->

¹⁹ PaRQ et les différents ministères engagés dans la création et l'exploitation des parcs régionaux n'ont pas la même définition de ce qu'est un parc régional (voir à ce sujet le <u>Tableau 10</u> à la p. 86). Certains territoires reconnus comme des parcs régionaux par les différents ministères ne sont pas membres de PaRQ tandis que certains organismes gestionnaires de lieux de pratique d'activités de plein air en sont membres bien qu'ils ne soient pas reconnus par les ministères comme des parcs régionaux.

Tableau 6. (suite)

Autres Organismes nationaux	Reconna du I	aissance MÉQ	e			
de loisir et fédérations sportives québécoises	ONL	FSQ	Adhésion au CQL	Champ d'expertise en plein air	Exemples de contributions structurantes	
Association des Scouts du Canada (ASC)	×		X	Éducation expérientielle et activités de plein air pour les enfants et les jeunes visant le développement intégral de l'individu et son engagement dans l'essor de sa communauté	Programme « Ours polaire », qui vise à favoriser et accroître la participation des jeunes au camping d'hiver et comprend une formation spécifique pour les accompagnatrices et accompagnateurs	
Les Clubs 4-H du Québec	X		X	Activités ludiques et éducatives d'interprétation de la nature pour les jeunes et leur famille	Mise à disposition d'outils pédagogiques et d'activités éducatives sur les sciences naturelles et l'environnement (ex. : « Kali au camp » en collaboration avec l'ACQ)	
SÉCURITÉ EN PLEIN AIR : utile à la réalisation des interventions à visées récréatives, éducatives et de traitement en contexte de plein air						
Société de sauvetage du Québec (SSQ)		X		Sécurité nautique et sauvetage en contexte d'activité de plein air; offre de formations	Formation Sauvetage en eau vive en collaboration avec les fédérations de plein air	

En date de publication de ce rapport, quatre ONL spécialisés en plein air adhèrent au Conseil québécois du loisir. Deux fédérations faisant partie du RPAQ sont également membres du CQL, soit la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade et Spéléo Québec.

Conseil québécois du loisir

Le **Conseil québécois du loisir** (CQL) est un regroupement national d'ONL provenant des secteurs de la culture, des activités de plein air, du loisir scientifique, socio-éducatif ou touristique. Il a pour mission de faire rayonner le loisir, de concerter les associations qui y sont vouées et de les représenter (CQL, s.d.-a, s.d.-b).

Depuis 2009, le CQL coordonne le programme DAFA, diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur; un programme national de formation des animatrices et des animateurs appelés à encadrer des groupes de jeunes âgés de 5 à 17 ans (CQL et al., s.d.-b). Des formations complémentaires sont aussi offertes dont l'une sur l'animation en plein air (CQL et al., s.d.-a). Sans être obligatoire, le programme DAFA est reconnu par plusieurs organismes nationaux, dont des ONL (ACQ, Clubs 4-H, ASC), l'AQLM et le RURLS (CQL et al., s.d.-b).

Le CQL a été chargé par le passé de concerter et de représenter les fédérations de plein air reconnues comme ONL et de produire des connaissances et des outils qui ont favorisé le développement du plein air au Québec. Ses nombreuses publications sur le sujet en témoignent (ex. : CQL, 2008). Ce mandat est repris par le RPAQ depuis sa mise sur pied.

FÉDÉRATION DES ÉDUCATEURS ET ÉDUCATRICES PHYSIQUES ENSEIGNANTS DU QUÉBEC

Les enseignantes et les enseignants des établissements scolaires peuvent intégrer l'extérieur, les milieux naturels et la pratique d'activités de plein air à leur enseignement afin de servir différentes intentions pédagogiques ainsi que les objectifs du Programme de formation de l'école québécoise (Gadais et al., 2018). À cette fin, ils peuvent être soutenus par la Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec (FÉÉPEQ), une association disciplinaire reconnue par le MÉQ. La FÉÉPEQ représente des enseignantes et enseignants des cours d'éducation physique et à la santé des niveaux primaire, secondaire et collégial. Elle a pour mission d'« intervenir pour assurer le développement et la promotion d'un enseignement de l'éducation physique et à la santé de qualité afin de contribuer au développement global et au bien-être des citoyennes et citoyens québécois » (FÉÉPEQ, 2017a, p. 4). La FÉÉPEQ offre à ses membres des ressources, des outils ainsi que des formations pour favoriser l'enseignement de l'ÉPS en plein air et développer la pratique d'activités de plein air par les élèves, les étudiantes et les étudiants.À titre d'exemple, la FÉÉPEQ est la principale organisatrice du Colloque plein air - Apprendre à ciel ouvert. Son Comité Intercégeps de gestion de risques a aussi produit un *Référentiel en gestion de risques* (FÉÉPEQ, 2017b) adapté au milieu scolaire québécois. La FÉÉPEQ collabore avec les URLS, les fédérations de plein air et d'autres organismes de l'écosystème plein air (FÉÉPEQ, 2017a).

UNITÉS RÉGIONALES DE LOISIR ET DE SPORT

Les unités régionales de loisir et de sport (URLS) poursuivent l'objectif d'augmenter, dans leur région respective, la pratique d'activités physiques, de loisirs, de sports et d'activités de plein air de la population. Ce sont des OBNL autonomes mandatés par le MÉQ afin de mettre en place des actions concertées et d'offrir des services aux acteurs locaux et régionaux²⁰ dans huit champs d'action, dont celui des activités de plein air²¹ (MÉQ, 2021b).

L'offre de services des URLS est structurée autour de trois champs de compétences et d'expertises reconnues par le MÉQ, soit :

- Réseautage, concertation et transmission d'expertise : les URLS mobilisent, concertent et facilitent la collaboration des acteurs locaux et régionaux, notamment en favorisant la création de lieux d'échange et en y participant. Elles accompagnent, outillent et conseillent les acteurs locaux et régionaux dans leurs démarches. Par exemple, les URLS sont responsables de « La facilitation des relations bidirectionnelles avec les organismes nationaux de loisir et les fédérations sportives reconnues par le Ministère ainsi que les acteurs locaux, régionaux et nationaux. » (MÉQ, 2021b, p. 2).
- Planification et harmonisation : les URLS participent à l'aménagement et à l'inspection des parcs municipaux, des infrastructures sportives et des cours d'école afin d'assurer l'application des normes en vigueur. En lien avec leur rôle de concertation, elles sensibilisent les municipalités et les MRC aux enjeux relatifs à l'aménagement du territoire²². Des manifestations de ce champ d'expertise en lien avec le plein air sont exposées plus bas.
- Promotion et valorisation : les URLS promeuvent la pratique régulière d'activités physiques, de sports, de loisirs et d'activités de plein air, en plus de soutenir et reconnaître l'engagement bénévole (MÉQ, 2021b).

²⁰ Les URLS offrent leurs services et déploient leurs actions principalement auprès des municipalités, des établissements d'enseignement, du milieu associatif (OBNL) et des camps de jour et de vacances de leur région. Pour ce faire, elles collaborent principalement avec les ONL et les FQS – dont les fédérations de plein air – ainsi que les municipalités, les MRC, les centres de services scolaires, les établissements d'enseignement et d'autres institutions publiques de leur région (MÉQ, 2021b).

²¹ Les huit champs d'action reconnus des URLS sont (1) le bénévolat, (2) les activités de plein air, (3), les parcs et espaces récréatifs, (4) le loisir municipal, scolaire et associatif, (5) l'éthique, la sécurité et l'intégrité, (6) le sport, (7) l'activité physique et (8) les camps de jour et de vacances (MÉQ, 2021b)

²² La clarification de ce champ d'expertise des URLS – tel que reconnu dans le Programme d'aide financière aux unités régionales de services (PAFURS) en matière de loisir, de sport, de plein air et d'activité physique 2021-2024 (MÉQ, 2021b) – représente le point de vue de Marie-Pierre Lacasse, directrice générale de l'Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale, exprimé lors d'une rencontre d'échange tenue le 4 février 2022.

Par ailleurs, les URLS sont responsables de la mise en place de plans d'action dans chacun des huit champs d'action susmentionnés, dont les activités de plein air. Les priorités sont déterminées en fonction des besoins régionaux. Elles assurent également la coordination régionale de certains programmes. Par exemple, elles s'occupent de la redistribution des fonds associés au Programme d'aide financière aux initiatives locales et régionales du MÉQ (MÉQ, 2021b). En plus de contribuer au développement d'initiatives et de projets structurants à l'échelle régionale, les URLS déploient certains programmes dans plusieurs ou dans l'ensemble des régions du Québec.

Les lignes directrices du mandat plein air des URLS sont énoncées plus précisément dans le *Guide 2017-2021*: *Programme d'assistance financière aux unités régionales de services (PAFURS) en matière de loisir, de sport, de plein air et d'activité physique* (MÉQ, 2017a, pp. 10-11). Tout en reprenant textuellement certains passages du Guide, nous en proposons ici une adaptation, afin de mieux faire ressortir les interrelations entre les organisations de l'écosystème plein air. Dans le domaine du plein air, le rôle des URLS est de :

- 1. Élaborer un plan d'action régional afin de déployer des services en soutien aux organisations œuvrant dans le domaine du plein air qui peut comprendre les actions suivantes :
 - Mettre en œuvre une stratégie régionale visant à lutter contre le déficit nature des jeunes et à développer leurs compétences en plein air, et ce, en collaboration avec les organismes nationaux de loisir, dont les fédérations de plein air;
 - Accompagner et soutenir les organismes de plein air dans leurs démarches visant l'accès au territoire pour la pratique d'activités de plein air, notamment en facilitant l'obtention des droits de passage requis, et ce, en collaboration avec les acteurs de l'écosystème plein air concernés;
 - Mettre en place un plan de visibilité visant à promouvoir auprès de la population – et en collaboration avec les gestionnaires de lieux de pratique et les fédérations de plein air – la pratique des activités de plein air dans leur région respective, incluant les lieux de pratique qui y sont situés, les clubs et les événements.
- 2. Collaborer avec les organismes nationaux de loisir dont les fédérations de plein air le milieu associatif, les municipalités, les MRC et les institutions publiques afin d'harmoniser la planification, l'aménagement et la mise en valeur des sites de pratique d'activités de plein air. Des Tables plein air, groupes régionaux de concertation, peuvent être organisées à cette fin.

- 3. Développer et mettre à disposition des programmes, des outils, des informations et des contenus développés par les organismes nationaux de loisir, dont les fédérations de plein air, ainsi que les autres organismes nationaux sectoriels (ex.: formations, standards d'aménagement et d'encadrement), et ce, pour répondre aux besoins des acteurs locaux et régionaux.
- 4. Favoriser le réseautage et l'émergence de nouveaux clubs de pratiquantes et de pratiquants en collaboration avec les fédérations de plein air et les municipalités concernées.
- 5. Participer aux rencontres du groupe de travail du RURLS Soutien au développement du plein air (GTR Plein air) et contribuer aux travaux qui en découlent.

Dix-sept URLS sont réparties sur le territoire du Québec²³:

- Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent
- Regroupement loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale
- Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie
- Conseil Sport Loisir de l'Estrie
- Sport et Loisir de l'île de Montréal
- Loisir sport Outaouais
- Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue
- Loisir et Sport Côte-Nord
- Loisir Sport Baie-James
- Loisir et sport Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
- Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches
- · Sports Laval
- Loisir et Sport Lanaudière
- Loisirs Laurentides
- Loisir et Sport Montérégie
- Loisir Sport Centre-du-Québec

²³ Deux territoires ne sont pas – ou pas uniquement – desservis par une URLS. Au Nunavik, c'est l'Administration régionale Kativik (ARK) qui reçoit les fonds associés au PAFURS. Le Gouvernement de la Nation Crie collabore avec Loisir Sport Baie-James pour mener des actions concertées sur le territoire d'Eeyou Istchee (MÉQ, 2021b).

Réseau des unités régionales de loisir et de sport

En tant que regroupement national, le **Réseau des unités régionales de loisir et de sport** (RURLS) a comme mandat de soutenir les URLS dans leur mission et de faciliter leur collaboration (RURLS, 2021). De plus, il coordonne des programmes à portée provinciale, en collaboration avec les URLS, les organismes nationaux de loisir – dont les fédérations de plein air et les organismes nationaux sectoriels – et d'autres organismes engagés dans le domaine du plein air. Le programme ex3 en est un exemple.

3.2.2 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le **ministère de l'Enseignement supérieur** (MES) poursuit la mission d'offrir aux étudiantes et aux étudiants « des parcours de formation [...] qui leur permettront d'acquérir les connaissances et les compétences utiles à leur réussite personnelle et professionnelle et de participer activement au développement économique, social et culturel du Québec. » (MES, 2021, p. 5). À cette fin, le MES « doit soutenir le développement et la qualité de l'enseignement collégial et universitaire [...]. Il doit contribuer également à l'essor de la recherche, notamment fondamentale et appliquée, de la science, de l'innovation et de la technologie » (MES, 2021, p. 5).

Les acteurs évoluant au sein des établissements d'enseignement collégial et universitaire contribuent principalement de trois façons au développement du domaine du plein air : l'enseignement des activités de plein air, les programmes de formation pour d'éventuels professionnels (tourisme d'aventure, intervention plein air, etc.) ainsi que la recherche dans le domaine du plein air.

Concernant d'abord l'enseignement des activités de plein air, soulignons que les cours d'éducation physique sont une composante de formation générale obligatoire à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC) et que les enseignantes et les enseignants peuvent intégrer la pratique d'activités de plein air encadrées à leur programmation. Le cas échéant, rappelons que le soutien de la **FÉÉPEQ**, ses ressources et ses outils sont mis à disposition des enseignantes et des enseignants d'éducation physique au collégial (FÉÉPEQ, 2017a).

PROGRAMMES DE FORMATION LIÉS AUX FONCTIONS D'ENCADREMENT OU D'INTERVENTION PLEIN AIR

Neuf établissements d'enseignement offrent des programmes de formation aux personnes désireuses de devenir des professionnelles de l'encadrement d'activités de plein air, ou dans certains cas de voir leurs acquis et leurs compétences être reconnus. Ils visent spécifiquement et exclusivement la formation des intervenantes et des intervenants de plein air (Tableau 7).

Tableau 7. Programmes de formation des intervenantes et des intervenants plein air offerts par les établissements d'enseignement collégial et universitaire en 2022.

Établissements d'enseignement	Région administrative	Diplôme délivré	Programmes
Cégep de Baie-Comeau	Côte-Nord	Attestation d'études collégiales (AEC)	Intervention par la nature et le plein air
Cégep de la Gaspésie et des Îles, en	Gaspésie-Îles-De-La-Madeleine	AEC	Guide d'aventure
partenariat avec le Groupe Collegia	, i	Diplôme d'études collégiales (DEC)	Techniques du tourisme d'aventure
Cégep de Saint-Félicien	Saguenay–Lac-Saint-Jean	AEC	Guide en tourisme d'aventure et d'écotourisme
		AEC	Guidage arctique au Nunavik
Cégep de Saint-Laurent	Cégep de Saint-Laurent Montréal		Guide en tourisme d'aventure
Collège Mérici	Capitale-Nationale	AEC	Tourisme d'aventure et écotourisme
Département des sciences de l'activité physique de l'Université du Québec à Montréal (UQAM)	Montréal	Programme court de 2° cycle	Intervention en contexte de plein air
Département de psychoéducation de l'Université du Québec à Trois- Rivières (UQTR)	Mauricie	Programme court de 2° cycle	Intervention psychosociale en contexte d'aventure
Formation continue Charlevoix	rmation continue Charlevoix Capitale-Nationale		Guide en tourisme d'aventure et écotourisme
		Programme court de 1 ^{er} cycle	Intervention plein air
Unité d'enseignement en		Baccalauréat (bac)	Intervention plein air
intervention plein air de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)		Programme court de 2º cycle	Intervention plein air pour les Premières Nations
		Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS)	Intervention par la nature et l'aventure

Plusieurs autres programmes de formation initiale (DEC ou bac), de formation continue (AEC) ou d'études supérieures (DESS ou autres) issus de domaines connexes favorisent le développement de compétences en encadrement d'activités de plein air. À titre d'exemple, et sans prétendre à l'exhaustivité, voici quelques programmes qui proposent des cours ou des projets permettant aux étudiantes et aux étudiants d'acquérir de telles compétences :

- AEC en écoéducation par la nature (ex. : Cégep de Rivière-du-Loup en partenariat avec le Groupe Collegia)
- Techniques de gestion et d'intervention en loisir (ex.: Cégep de Rivière-du-Loup)
- Techniques d'éducation à l'enfance (ex. : Cégep de Baie-Comeau)
- Techniques d'éducation spécialisée (ex. : Cégep de Granby)
- Techniques de tourisme (ex. : Cégep de Matane)
- Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique (ex.: UQAC, UQAM, Université de Montréal)
- Baccalauréat en récréologie (ex. : UQTR)
- Programme court de 2e cycle en éducation relative à l'environnement (UQAM)

Photo: Christian Mercure

À notre connaissance, nous ne pouvons pas nous appuyer sur une liste qui recenserait l'ensemble des programmes de formation collégiale et universitaire offrant, dans leur curriculum, des cours axés sur l'utilisation du plein air comme contexte, modalité ou outil d'intervention. Il serait intéressant, voire nécessaire pour le milieu, de mener une recherche en profondeur afin d'obtenir un tel portrait; la présente étude n'ayant malheureusement pas les ressources nécessaires pour s'y consacrer.

RECHERCHE DANS LES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

Certaines universités se positionnement comme des pôles de développement des connaissances scientifiques sur le plein air compte tenu de l'expertise développée par les professeures-chercheuses, les professeurs-chercheurs et au sein des unités de recherche (chaires, instituts, centres, groupes, laboratoires, équipes, réseaux et autres). Les **professeures-chercheuses et professeurs-chercheurs** suivants (Tableau 8) se démarquent compte tenu de leurs publications scientifiques portant sur le domaine du plein air :

Tableau 8. Professeures-chercheuses et professeurs-chercheurs ayant publié des articles scientifiques sur le thème du plein air au sein des universités québécoises

Université d'attache	Professeures-chercheuses et professeurs-chercheurs	Champs d'expertises de recherche en plein air	
Université de Sherbrooke	Jean-Philippe Ayotte-Beaudet	Enseignement et apprentissage des sciences Pratiques enseignantes en plein air	
	David Mepham	Gestion des risques en région isolée Intervention plein air	
	Christian Mercure	Interventions en contexte de nature et d'aventure (INA) Éducation et plein air Élaboration et évaluation de programmes d'intervention en plein air Gestion des risques et intervention d'urgence	
Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)	Lorie Ouellet	Tourisme d'aventure et écotourisme Rapports sociaux de genre en plein air Dynamique de groupe Leadership d'expédition	
	Manu Tranquard	Survie en région isolée Bushcraft et plein air traditionnel Ingénierie touristique et développement durable Interprétation et mise en valeur du patrimoine naturel Autonomie en milieu naturel	

Voir la suite à la page suivante -----

Tableau 8. (suite)

Université d'attache	Professeures-chercheuses et professeurs-chercheurs	Champs d'expertises de recherche en plein air
		Éducation relative à l'environnement
	Thomas Berryman	Relation à la nature dans le développement humain
		Liens entre humain, environnement, nature et société
		Intervention éducative en contexte de plein air
Université du Québec à Montréal (UQAM)		Didactique des activités de plein air
monte can (o e. a.,	Tamuan Gadaia	Activités physiques et plein air
	Tegwen Gadais	Étude sociale et plein air
		Évaluation de programmes éducatifs en plein air
		Physionomie de l'exercice en milieu extrême
	Jean-Marc Adjizian	Plein air en lien avec le développement local, l'immigration, l'intégration sociale et l'inclusion
	Denis Auger	Dimension humaine de la gestion des ressources naturelles
	Consuliève Borgoron	Transformation des pratiques et retombées des projets d'intervention psychosociale par la nature et l'aventure (IPNA) chez les intervenantes et intervenants en milieu scolaire Retombées des projets IPNA sur les adolescents en milieu scolaire
	Geneviève Bergeron	Description des fondements et repères d'interventions/facilitation en IPNA
Université du Québec à Trois- Rivières (UQTR)		Médiations humains/nature
,		Éducation à la petite enfance et éducation préscolaire
	Mathieu Point	Jeu extérieur : environnement de jeu, prise de risque, perception des adultes
		Éducation par la nature
		Développement moteur par le jeu
	Romain Roult	Place du plein air dans la société hypermoderne
Université Laval	Virginie Gargano	Interventions en contexte de nature et d'aventure (INA) Processus et effets des programmes d'intervention en contexte de plein air Écopsychologie

Bien d'autres chercheuses, chercheurs, y compris des étudiantes, et des étudiants, des chargées et chargés de cours ainsi que des professionnelles et professionnels de recherche mériteraient d'être nommés ici compte tenu de leur contribution au développement des connaissances scientifiques sur le plein air. Nous ne pouvons malheureusement pas en dresser une liste exhaustive.

Par ailleurs, le plein air constitue le cœur des activités de trois **unités de recherche universitaires**. Elles sont présentées au <u>Tableau 9</u>.

Tableau 9. Unités universitaires dédiées à la recherche sur le plein air

Université d'attache	Unités de recherche Principaux volets du plein air concernés precherche	
Université de Sherbrooke	Chaire de recherche sur l'éducation en plein air	Enseignement et apprentissage en plein air en contexte scolaire
UQAC	Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air (LERPA)	Gestion des risques et sécurité Tourisme d'aventure et écotourisme Intervention par la nature et l'aventure Autonomie en milieu naturel Leadership d'expédition Gestion de projets et d'événements en plein air Logistique de missions en région isolée Caractérisation et mise en valeur des territoires de pratique d'activités de plein air
UQAM	Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté	Éducation relative à l'environnement

Soulignons que de nombreuses autres unités de recherche (chaires, instituts, centres, groupes, laboratoires, équipes, réseaux et autres) contribuent au développement et à la diffusion des connaissances scientifiques portant sur le plein air, un champ d'expertise riche et foisonnant. Il n'est pas possible de toutes les nommer pour des raisons pratiques.



3.2.3 MINISTÈRE DU TOURISME

Le **ministère du Tourisme** (MTO) a pour mission de « soutenir le développement et la promotion du tourisme au Québec en favorisant la concertation et le partenariat des intervenants qui y sont associés, dans une perspective de développement durable et de prospérité économique pour l'ensemble des régions. » (Gouvernement du Québec, 2021e) La mission du MTO étant principalement économique, ses interlocuteurs du domaine du plein air ont, de façon générale, une vocation principalement commerciale (entreprises professionnelles en tourisme de nature, d'aventure et en écotourisme, établissements d'hébergement touristique, etc.). Afin de mener à bien sa mission, le MTO s'appuie sur vingt-et-une associations touristiques régionales, douze associations touristiques sectorielles, l'Alliance de l'industrie touristique et d'autres partenaires.

ASSOCIATIONS TOURISTIQUES RÉGIONALES

Vingt-et-une associations touristiques régionales (ATR) représentent et concertent les acteurs touristiques de leur région. Selon le ministère, les ATR jouent un rôle à trois niveaux, soit « la promotion et la mise en marché, l'accueil, l'information et la signalisation touristiques, le développement et la structuration de l'offre » (Gouvernement du Québec, 2021g), en plus de remettre les Grands Prix du tourisme québécois. Le rôle joué par les ATR spécifiquement dans le domaine du plein air est surtout lié à la promotion, à l'accueil et à l'information touristique. Par exemple, elles promeuvent les forfaits commerciaux disponibles et peuvent également, en collaboration avec les gestionnaires de sites de pratique et les fédérations de plein air, promouvoir les lieux de pratique d'activités de plein air situés dans leur région respective.

ASSOCIATIONS TOURISTIQUES SECTORIELLES

Les douze organisations reconnues comme associations touristiques sectorielles (ATS) exercent un leadership pour le développement de leur produit ou secteur touristique. Elles concertent également les acteurs de leur milieu et veillent à ce que leurs actions touristiques s'harmonisent avec les orientations du ministère (Gouvernement du Québec, 2021g). Certaines d'entre elles jouent un rôle plus marqué dans le secteur du plein air.

Aventure Écotourisme Québec (AÉQ) a le rôle de défendre, représenter et promouvoir les entreprises et les organisations professionnelles œuvrant dans le secteur du tourisme de nature, d'aventure et de l'écotourisme. Les entreprises membres d'AÉQ proposent des activités encadrées, c'est-à-dire guidées ou autoguidées (AÉQ, 2021b). L'organisation a développé deux programmes d'accréditation, soit Qualité-sécurité et Écotourisme. L'attestation Qualité-sécurité lui permet de veiller à ce que les entreprises accréditées répondent à de hauts standards sur les plans de la qualité, de la sécurité et de l'encadrement (AÉQ, 2021a). Les standards, exigences et procédures régissant la pratique encadrée des activités de plein air à visée récréative, qui sont à la fois offertes par les membres d'AÉQ et régies par les fédérations de plein air, sont définis en collaboration avec le Réseau plein air Québec (voir en p. 68).

Tourisme Autochtone Québec (TAQ) regroupe, représente et soutient les entreprises touristiques autochtones. Plusieurs de ses membres proposent des expériences et produits touristiques qui comprennent la pratique d'activités de et en plein air. Également reconnue par l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, TAQ rassemble des membres des onze Nations autochtones du Québec (TAQ, 2022a, 2022b).

La **Fédération des pourvoiries du Québec** (FPQ) regroupe, représente et promeut les pourvoiries qui en sont membres. Ce sont des entreprises spécialisées dans l'offre d'activités de chasse et/ou de pêche, d'hébergement et de villégiature en milieu naturel (FPQ, s.d.). De plus en plus de gestionnaires de pourvoiries offrent à leur clientèle la possibilité de pratiquer des activités de plein air. D'ailleurs, plusieurs souhaitent, au cours des prochaines années, diversifier leur offre en développant davantage ce créneau (Darvida Conseil, 2020).

L'Association des stations de ski du Québec (ASSQ) représente les propriétaires de stations de ski alpin du Québec (ASSQ, 2022a). Diversifiant leurs activités, certaines stations développent une offre de services et d'infrastructures autour de la pratique d'activités de plein air comme le ski de montagne, le vélo de montagne ou la randonnée pédestre (ex.: ASSQ, 2022b, 2022c). Elles gèrent et aménagent elles-mêmes ces sites ou collaborent avec des organismes gestionnaires à cette fin. L'ASSQ collabore également avec des organismes nationaux ou régionaux. Par exemple, dans le contexte où le ski de montagne gagne en popularité, Loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine élabore présentement un cadre de pratique sécuritaire du ski de montagne dans les stations de ski alpin de la région, et ce, en collaboration avec l'ASSQ, la FQME, la DSLS du MÉQ et six stations participantes (Loisir et Sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 2022).

Alliance de l'industrie touristique du Québec

L'Alliance de l'industrie touristique du Québec (AITQ) est un regroupement national qui rassemble les ATR, les ATS, des entreprises touristiques et d'autres « [o]rganismes et entreprises qui interviennent dans un secteur d'activité compatible avec celui de l'Alliance » (AITQ, 2022). Cette organisation est mandatée par le MTO pour promouvoir et mettre en marché l'offre touristique du Québec dans le monde (Gouvernement du Québec, 2021g). Elle promeut entre autres l'offre du secteur du tourisme de nature, d'aventure et de l'écotourisme.



Photo: AQLPH

AUTRES ORGANISATIONS TOURISTIQUES

Bien qu'elles ne soient pas reconnues comme ATS, deux autres organisations jouent un rôle dans le secteur touristique de l'écosystème plein air : Kéroul et l'Association des guides professionnels en tourisme d'aventure (AGPTA).

Kéroul œuvre à rendre le tourisme et la culture accessibles aux personnes vivant avec une capacité physique restreinte (Kéroul, 2021a). Dans le domaine du plein air, l'organisme diffuse des connaissances (Kéroul & AQLPH, 2018), offre des formations ainsi que des services d'évaluation, de conseils et d'accompagnement aux propriétaires et gestionnaires de sites afin d'améliorer l'accessibilité des sites touristiques, des activités de plein air et des lieux de pratique. Kéroul certifie l'accessibilité des lieux touristiques et culturels au moyen d'un programme reconnu par le ministère du Tourisme (Kéroul, 2021a, 2021b). Deux répertoires des sites et destinations certifiés sont diffusés, l'un à l'intention des touristes locaux et l'autre, internationaux.

L'Association des guides professionnels en tourisme d'aventure (AGPTA) représente et défend les intérêts des guides professionnels en tourisme d'aventure. Elle travaille à valoriser ce métier, en plus de favoriser l'atteinte de certains standards de qualité (ex. : accès à la formation continue) (AGPTA, s.d.).



Photo: Patrick Daigle

3.2.4 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

Sa mission étant notamment de soutenir l'administration municipale et l'aménagement du territoire (Gouvernement du Québec, 2022c), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) joue un rôle central dans l'accès au territoire, tant pour la pratique autonome qu'encadrée des activités de plein air. En effet, le MAMH soutient et accompagne les municipalités, les municipalités régionales de comté (MRC) et les communautés métropolitaines dans l'exercice de leurs compétences et responsabilités. Certaines de ces responsabilités, comme le développement des loisirs, le développement local, la planification de l'organisation spatiale du territoire ou encore la protection et mise en valeur de certains lieux, peuvent influencer les conditions de pratique des activités de plein air. De plus, le MAMH balise et encadre les outils dont les municipalités, les MRC et les communautés métropolitaines disposent pour intervenir sur le territoire et offrir des services aux citoyennes et aux citoyens.

Le MAMH est l'un des ministères qui interviennent directement lors de la création de parcs régionaux par les MRC, qu'il soutient et accompagne, et dans le cadre de leur exploitation (Tableau 10) (Darvida Conseil, 2020; MAMH, s.d.-b).

Tableau 10. Synthèse²⁴ des rôles joués par les ministères et les MRC dans la création et l'exploitation des parcs régionaux reconnus²⁵

	Une ou plusieurs MRC	МАМН	MERN	MFFP	MELCC ²⁶
L'instance intervient lorsque les parcs régionaux sont localisés sur	Ensemble du territoire de la ou des MRC : terres du domaine de l'État, municipales ou terres privées	Ensemble du territoire : terres du domaine de l'État, municipales ou terres privées	Terres du domaine de l'État		Ensemble du territoire : terres du domaine de l'État, municipales ou terres privées
Rôles joués	Initie la création d'un parc régional	Établit le cadre de référence gouvernemental applicable pour la création des parcs régionaux	Gère, planifie l'affectation et accorde des droits d'usages du territoire public	Gère et planifie l'exploitation et la conservation des ressources ligneuses, fauniques et halieutiques	Veille à la protection de l'environnement, la conservation de la biodiversité et la lutte aux changements climatiques
	Exploite ou confie l'exploitation des parcs régionaux situés sur son territoire - y compris leurs infrastructures, installations, établissement d'hébergements et autres	Soutient et accompagne les MRC désireuses de mettre en valeur les espaces naturels ayant un potentiel récréatif reconnu par la région; agit, pour les gestionnaires de parcs régionaux, comme premier interlocuteur au gouvernement			
	Signe, avec les ministères concernés, le plan d'aménagement et de gestion de chacun des parcs régionaux	Approuve, de concert avec		ernés, le plan d'aménageme régionaux	ent et de gestion de chacun

Voir la suite à la page suivante -----

Tableau 10. (suite)

	Une ou plusieurs MRC	МАМН	MERN	MFFP	MELCC ²⁶	
L'instance intervient lorsque les parcs régionaux sont localisés sur	Ensemble du territoire de la ou des MRC : terres du domaine de l'État, municipales ou terres privées	Ensemble du territoire : terres du domaine de l'État, municipales ou terres privées	Terres du domaine de l'État		Ensemble du territoire : terres du domaine de l'État, municipales ou terres privées	
	Participe au comité de suivi de l'exploitation des parcs régionaux de son territoire	Met en place et pilote le comité de suivi de l'exploitation de chacun des parcs régionaux	Participe au comité de suivi de l'exploitation de chacun des parcs régionaux			
Rôles joués	En terres municipales ou privées : vérifie les demandes d'autorisation requises pour chacun des projets liés à l'exploitation des parcs régionaux et leur conformité avec le schéma d'aménagement; délivre ces autorisations	Délivre les autoris	sations, permis ou baux req des parcs	uis pour chacun des projets régionaux	liés à l'exploitation	

²⁴ Cette synthèse s'appuie principalement sur deux sources, soit Darvida Conseil (2020) et MAMH (s.d.-b). Nous nous appuyons également sur les connaissances transmises par David Lapointe, directeur général des parcs régionaux de la MRC de Matawinie et vice-président et porte-parole de PaRQ, dans le cadre d'un échange courriel.

²⁵ Nous faisons référence ici aux parcs régionaux reconnus par le MAMH et les autres ministères engagés. Selon la définition qu'ils utilisent, un parc régional est « un territoire à vocation récréative dominante, établi sur des terres du domaine public ou des terres privées [...] dont la création émane d'une initiative régionale. Le parc réfère à un espace naturel ou à un corridor aménagé pour la pratique d'activités récréatives et sportives. » (MAMH, s.d.-b) Nous reconnaissons cependant que l'Association des parcs régionaux du Québec (PaRQ, dont le rôle est décrit au Tableau 6, p. 70) emploie une définition plus large de *parc régional*, selon laquelle c'est « un espace naturel aménagé sur un territoire public ou privé, émanant d'une initiative locale ou régionale, dont la vocation dominante est le loisir de plein air et le récréotourisme, et qui attire une clientèle locale, régionale et touristique. » (PaRQ, s.d.).

²⁶ L'abréviation désigne le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC).

MUNICIPALITÉS, MRC ET COMMUNAUTÉS MÉTROPOLITAINES

Compte tenu des responsabilités qui leur sont conférées, les municipalités, les MRC et les communautés métropolitaines sont des actrices importantes de l'écosystème plein air. Le monde municipal est d'ailleurs appelé à jouer un rôle prépondérant afin de bonifier l'offre de lieux de pratiques d'activités de plein air à proximité des lieux de résidence (MÉQ, 2021a). Grâce à leur secteur des loisirs, mais aussi à celui de l'aménagement du territoire, les municipalités locales, les MRC et les communautés métropolitaines contribuent à favoriser l'accès aux lieux de pratique d'activités de plein air, font la promotion du plein air en plus d'offrir des services aux pratiquantes et aux pratiquants. Parmi les actions qu'elles mènent, mentionnons:

- La création, la gestion de lieux de pratique ou le soutien aux OBNL gestionnaires de sites de pratique (par exemple, voir la <u>Tableau 10</u> sur les rôles joués par les MRC dans la création et l'exploitation des parcs régionaux);
- L'adoption de politiques et de plans de développement de lieux de pratique et de la pratique d'activités de plein air;
- La planification concertée de l'aménagement du territoire permettant de créer de nouveaux sites de pratique ou de maintenir les lieux existants ainsi que la mobilisation d'outils d'urbanisme afin de favoriser la pérennisation des lieux de pratique et l'harmonisation des usages du territoire²⁷;
- L'organisation d'activités de plein air autonomes et encadrées, de formations et d'initiations pour les pratiquantes et les pratiquants;
- Le prêt et la location d'équipements de plein air;
- Le soutien aux OBNL qui rassemblent des pratiquantes et des pratiquants (ex. : couverture d'assurance responsabilité civile offerte aux membres de clubs);
- Le déploiement de stratégies de communication visant à promouvoir les bénéfices des activités de plein air, les lieux de pratique et les activités à pratiquer sur le territoire.

Soulignons que le niveau d'engagement des municipalités et des MRC peut varier fonction d'une multitude de facteurs parmi lesquels : le poids démographique, le budget, la volonté politique des élues et des élus, le soutien des fonctionnaires en poste ou encore les intérêts et le degré d'engagement des bénévoles²⁸.

²⁷ Pour une analyse des outils d'urbanisme pouvant servir à conserver des milieux naturels et pérenniser leur accès, consulter Tanguay (2021). Pour une présentation exhaustive des outils d'urbanisme et d'aménagement du territoire dont disposent les municipalités locales, les MRC et les communautés métropolitaines, consulter (MAMH, s.d.-a).

²⁸ Cette information est tirée d'une rencontre d'échange s'étant déroulée le 14 janvier 2022 avec Estelle Paulhus, collaboratrice impliquée au nom de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) dans les dossiers liés au plein air et coordonnatrice en loisir, culture, tourisme, événementiel et social à la Ville de La Tuque.

Selon les cas, les fédérations de plein air, les organismes nationaux sectoriels et les URLS peuvent être mis à contribution pour aider les municipalités, les MRC et les communautés métropolitaines à combler les besoins de la population en termes de pratique d'activités de plein air. Il nous semble opportun de renforcer certains de ces liens de collaboration. Par exemple :

- Une collaboration plus systématique avec les fédérations de plein air permettrait notamment d'assurer le respect des standards de sécurité et de qualité en ce qui a trait à l'aménagement des sites de pratique et à la tenue d'activités encadrées ou de formation;
- La collaboration avec les organismes nationaux sectoriels favoriserait la mise en place et l'arrimage des activités visant plus spécifiquement un milieu ou un groupe de personnes (ex.: jeunes des camps ou des écoles, personnes vivant avec un handicap);
- La collaboration avec les URLS serait utile notamment pour planifier de façon concertée la création de lieux de pratique, pour mettre sur pied un service de prêt ou de location d'équipements de plein air ou pour faire la promotion des lieux de pratique et des activités de plein air de leur région.



Photo: Yannick Lacoste

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL

Les municipalités qui le souhaitent adhérer l'Association peuvent à québécoise du loisir municipal (AQLM). Afin de les aider à bien réaliser leur mission de mettre à disposition de la population des loisirs accessibles, l'AQLM offre des services aux professionnelles et aux professionnels du secteur du loisir municipal. Par exemple, l'AQLM, en collaboration avec le Réseau des URLS et deux URLS, a rassemblé au sein d'un même portail un Répertoire des guides d'aménagement en sport, loisir et plein air afin d'encourager l'adoption des bonnes pratiques et de faciliter l'accès à l'information, notamment pour les gestionnaires (AQLM et al., 2021). Bien que liée au milieu municipal, l'AQLM est reconnue comme partenaire du MÉQ (Gouvernement du Québec, 2022d).

3.2.5 MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) est responsable de la gestion des forêts publiques, c'est-à-dire celles qui sont régies par la *Loi sur les terres du Domaine de l'État*²⁹. Suivant Darvida Conseil (2020), ses responsabilités comprennent les quatre volets suivants :

- L'exploitation et la conservation des ressources ligneuses : il accorde des droits de coupe et des baux d'exploitation des forêts publiques;
- L'exploitation et la conservation des ressources fauniques et halieutiques : le MFFP accorde des permis et des baux aux pourvoiries et aux zones d'exploitation contrôlées (zecs), en plus d'encadrer la pratique de la chasse et de la pêche sur l'ensemble du territoire québécois (ex. : permis, réglementation, diffusion des bonnes pratiques);
- L'occupation du territoire public : il balise l'utilisation des terres publiques, autorise l'accès libre et l'occupation temporaire et approuve ou interdit les demandes d'installation permanente;
- La conservation des milieux naturels et l'accessibilité pour la pratique d'activités de plein air : compte tenu des multiples usages qui cohabitent plus ou moins harmonieusement sur le territoire public, le MFFP a un rôle majeur à jouer dans la qualité de l'expérience plein air qui y est vécue. Le cas échéant, il est l'un des ministères qui approuvent la création de parcs régionaux localisés sur les terres publiques et qui participent au comité de suivi de leur exploitation (voir la Tableau 10 sur les rôles des différents ministères dans la création et l'exploitation des parcs régionaux) (Darvida Conseil, 2020). Ce ministère est également responsable de la création et de l'exploitation des parcs nationaux, des réserves fauniques et des zecs.

Les parcs nationaux, les réserves fauniques et les zecs sont trois types de territoires qui ont une grande importance pour la pratique des activités de plein air au Québec et c'est pourquoi nous accordons une attention particulière aux organisations qui les chapeautent, soit la Sépaq et la Fédération québécoise des gestionnaires de zecs (Zecs Québec). Soulignons que plusieurs relations de collaboration se sont tissées entre les gestionnaires de ces territoires et les fédérations de plein air. Il nous apparait souhaitable que ces initiatives puissent perdurer, se multiplier et soient renforcées.

Notons également que l'Administration régionale Kativik et Parcs Nunavik, dont le rôle comprend l'exploitation des parcs nationaux situés au nord du 55e parallèle, sont abordés à la section portant sur les réalités associées au développement du plein air par et pour les Premiers Peuples (p. 97).

²⁹ Certains territoires possédés par l'État sont exclus du champ d'application de la *Loi sur les terres du Domaine de l'État*, notamment ceux appartenant à des municipalités, des sociétés d'État ou des ministères (MERN, 2015).

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

Selon son énoncé de mission, la **Société des établissements de plein air du Québec** (Sépaq) « met en valeur les territoires et les actifs publics qui lui sont confiés et en assure la pérennité au bénéfice de sa clientèle, des régions du Québec et des générations futures » (Sépaq, 2022a). La société d'État assure donc à la fois l'accessibilité, la mise en valeur et la protection des territoires et équipements publics qu'elle administre. La Sépaq exploite 23 parcs nationaux³0, un parc marin (Saguenay–Saint-Laurent), 13 réserves fauniques³1, une pourvoirie (Sépaq Anticosti) et 8 établissements touristiques³2. Notons que les territoires et équipements dont l'exploitation et la gestion sont confiées à la Sépaq sont tous situés au sud du 50e parallèle. Compte tenu de l'ensemble de ses activités, la Sépaq dispose d'une expertise en matière de conservation, d'éducation du public, d'aménagement des lieux et sentiers de pratique, d'infrastructures d'accueil et d'hébergement.

ZONES D'EXPLOITATION CONTRÔLÉE ET ZECS QUÉBEC

Les zones d'exploitation contrôlée (zecs) sont des territoires désignés par le MFFP dont la gestion est confiée à des organismes à but non lucratif (OBNL) gérés bénévolement. Elles sont vouées à l'aménagement, à l'exploitation et à la conservation de la faune – dans son ensemble ou d'une espèce faunique en particulier – de même qu'à l'accessibilité aux territoires pour les usagères et les usagers (MFFP, 2021b; Réseau Zec, 2021d). En plus des activités en plein air avec prélèvement (chasse, pêche, cueillette) ou motorisées (motoneige, quad), de l'hébergement et du camping, plusieurs activités de plein air peuvent être pratiquées sur les territoires des zecs (ex. : randonnée, raquette, canot, kayak, planche à pagaie, escalade, vélo de montagne) (Réseau Zec, 2021b, 2021c). On compte soixante-trois zecs ainsi que onze regroupements régionaux de gestionnaires de zecs rassemblés sous la bannière de la Fédération québécoise des gestionnaires de zecs, plus communément appelée **Zecs Québec**³³ (Réseau Zec, 2021a).

³⁰ En vertu de la *Loi sur les parcs*, les territoires désignés comme parcs nationaux ont pour vocation « d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation extensive. » (Sépaq, 2021a). Ayant l'obligation de rendre accessibles les territoires par ailleurs protégés de l'exploitation, les parcs nationaux du réseau de la Sépaq doivent être gérés de manière à « maintenir l'équilibre entre la conservation des patrimoines naturel et culturel et l'accessibilité au public. » (Sépaq, 2021a)

³¹ Historiquement, les réserves fauniques se distinguent des parcs nationaux au sens où ce sont des territoires dédiés à la chasse, à la pêche, à la conservation des milieux naturels, à l'exploitation forestière et, accessoirement, à la pratique d'activités récréatives. Compte tenu de la cohabitation de ces différents usages, des « efforts importants sont effectués par la Sépaq pour tenter de mieux harmoniser les activités " faune-forêt-récréation " » (Sépaq, 2021b).

³² Les établissements touristiques ont pour mission de « préserver et mettre en valeur les richesses patrimoniales et les équipements touristiques qui leur sont confiés » (Sépaq, 2022b). Ce sont, par exemple, des attractions, des hôtels ou des campings. En concordance avec cette mission, la gestion doit notamment être guidée par les principes du développement durable, le respect de la qualité de l'environnement (Sépaq, 2022b).

³³ Le Québec compte un total de 85 zecs. Les 21 zecs dédiées à la pêche au saumon et la zec de chasse à la sauvagine ne font pas partie de la Fédération québécoise des gestionnaires de zecs (MFFP, 2021b).

3.2.6 MINISTÈRE DE LA FAMILLE

Le rôle du **ministère de la Famille** (MFA) se manifeste surtout à travers sa responsabilité d'encadrer et soutenir financièrement les services de garde éducatifs à l'enfance (SGÉE), qui sont par ailleurs des entités autonomes. En effet, le ministère de la Famille est responsable de l'application de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* et du *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance*. En vertu de ce règlement (Gouvernement du Québec, 2021f) tous les SGÉE doivent notamment :

- « s'assurer que, chaque jour, à moins de temps inclément, les enfants sortent à l'extérieur dans un endroit sécuritaire et permettant leur surveillance. » (article 114);
- appliquer un programme éducatif qui encourage « l'exploration, la curiosité, le jeu libre et le jeu amorcé par les enfants » (article 6.9);
- « soutenir le jeu actif et limiter les activités sédentaires » (article 6.9);
- « offrir des expériences variées adaptées à l'âge des enfants et visant à soutenir les apprentissages », entre autres dans le domaine du développement physique et moteur (article 6.10).

Par ailleurs, le MFA a produit le cadre de référence *Gazelle et Potiron* afin de soutenir les SGÉE dans l'offre d'environnements favorables à l'adoption de saines habitudes de vie. À travers les 12 orientations du cadre de référence, il les invite notamment à favoriser le jeu actif et à amener les enfants à l'extérieur tous les jours et le plus souvent possible (MFA, 2017).

Ainsi, les services de garde éducatifs à l'enfance organisent de courtes périodes de jeux à l'extérieur, des sorties en plein air et certains adoptent la philosophie et l'approche de l'éducation par la nature.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE

À ce propos, l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE), qui rassemble les centres de la petite enfance (CPE) ainsi que les bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial (BC), soutient, forme et accompagne les CPE et les BC désireux d'implanter ou d'approfondir l'éducation par la nature dans leur milieu³⁴. Dans le cadre du projet Alex, elle a produit un cadre de référence sur le sujet (AQCPE, 2020) et propose une panoplie d'outils et d'exercices pédagogiques pour faciliter l'implantation de l'éducation par la nature.

³⁴ Les gestionnaires, les éducateurs et éducatrices des CPE ainsi que les responsables de services de garde en milieu familial qui adoptent l'approche de l'éducation par la nature mettent en œuvre les principes suivants, et ce progressivement, à leur rythme et en collaboration avec les parents et la communauté : les enfants jouent plus longtemps et plus librement à l'extérieur, ils explorent les milieux naturels, développent un sentiment d'attachement à la nature et prennent des risques raisonnables, le tout rehaussé par des interactions de grande qualité avec leurs éducateurs et éducatrices (AQCPE, 2020; Ruby, 2021).



3.2.7 MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Le **ministère de la Santé et des Services sociaux** (MSSS) a notamment pour mission de « maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être de la population québécoise en rendant accessibles un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité » (Gouvernement du Québec, 2022b). C'est en ce sens qu'il promeut l'adoption, par la population, d'un mode de vie physiquement actif et de saines habitudes de vie. Il chapeaute par ailleurs, en collaboration avec le ministère de l'Éducation du Québec, la Table sur le mode de vie physiquement actif (TMVPA) de laquelle découle le Comité pour le développement et la promotion du plein air (CDPPA) dont il est question à la section 3.3.1 (p. 95).

Dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé qu'il coordonne, il contribue à des initiatives favorisant la pratique d'activités physiques et de loisirs (dont les activités de plein air) pour des groupes en particulier ou des populations vulnérables (Gouvernement du Québec, 2016).

RÉSEAU POUR LE DÉVELOPPEMENT PSYCHOSOCIAL PAR LE SPORT ET LE PLEIN AIR

Soutenu financièrement par le MSSS, le **Réseau pour le développement psychosocial** par le sport et le plein air (RÉSEAU) rassemble, au sein d'une communauté de pratique, les professionnelles et les professionnels ainsi que les organisations qui ont une expertise dans le domaine de l'intervention psychosociale, notamment en contexte de plein air (RÉSEAU, s.d.). La transmission des bonnes pratiques et le transfert de connaissances se situent au cœur des activités du RÉSEAU.

3.2.8 MINISTÈRE DES TRANSPORTS

La mission du **ministère des Transports** (MTQ) est d'« [a]ssurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec » (Gouvernement du Québec, 2021d). Le MTQ influence en ce sens l'accès aux lieux de pratique, compris ici à la fois comme les moyens de transport permettant de s'y rendre et comme leur pérennité, dans un contexte d'urbanisation et de construction d'infrastructures notamment.

L'engagement du MTQ est plus direct pour deux secteurs d'activités en plein air : le vélo récréatif et les activités motorisées.

D'une part, le MTQ contribue, en tant que responsable gouvernemental de la Route verte et en collaboration avec Vélo Québec Association³⁵ et les partenaires régionaux, à la création de lieux de pratique du vélo récréatif et au développement du cyclotourisme. Au moyen de ses programmes d'aide financière et dans le but de concrétiser sa *Politique de mobilité durable 2030* (MTQ, 2018a), plus particulièrement son *Cadre d'intervention en transport actif* (MTQ, 2018b), il finance les infrastructures de déplacement actif, comprenant notamment les pistes cyclables. D'ailleurs, le MTQ publie des normes de conception et de signalisation des voies cyclables et offre du soutien technique et financier à Vélo Québec Association pour la publication de plusieurs guides d'aménagement, contribuant à la diffusion des bonnes pratiques. Le MTQ est le partenaire principal de la publication de l'étude *l'État du Vélo au Québec*, réalisée et publiée tous les cinq ans par Vélo Québec Association.

D'autre part, le MTQ encadre directement la pratique du quad et de la motoneige. En collaboration avec la Fédération Québécoise des Clubs Quads et la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec, il veille à l'application de la *Loi sur les véhicules hors routes* (Gouvernement du Québec, 2021c). Il gère différents programmes d'aide en lien avec l'exploitation, le développement et l'amélioration des sentiers de motoneiges et de quads. Il précise également les rôles et les devoirs des gestionnaires de sentiers et facilite, dans une certaine mesure, la collaboration entre ces derniers et les propriétaires fonciers qui leur cèdent des droits de passage (MTQ, 2016; Tanguay, 2021). Certains sentiers développés pour le quad ou la motoneige sont, grâce à la négociation d'ententes spécifiques, rendus accessibles aux pratiquantes et aux pratiquants d'activités de plein air. Ces derniers bénéficient donc indirectement des efforts consentis par le MTQ et les organismes dédiés au développement du quad et de la motoneige.

³⁵ Reconnu par le MÉQ comme organisme national de loisir (ONL), Vélo Québec Association fait partie des fédérations de plein air membres du Réseau plein air Québec (voir en p. 64 et p. 68).

3.2.9 MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

En tant que responsable de l'affectation, de la planification et de la gestion du territoire public, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) octroie les droits et autorisations nécessaires à certaines activités qui s'y déroulent, dont les activités de plein air. À ce propos, le MERN rend accessibles les territoires publics pour la pratique d'activités de plein air. Il est l'un des ministères qui approuvent la création de parcs régionaux localisés sur les terres publiques et qui participent au comité de suivi de leur exploitation (voir le Tableau 10 sur les rôles des différents ministères dans la création et l'exploitation des parcs régionaux (Darvida Conseil, 2020). De plus, le MERN joue, à l'instar du MFFP, un rôle majeur dans l'harmonisation des multiples usages qui cohabitent sur les terres publiques et, par le fait même, dans la qualité de l'expérience plein air vécue sur le territoire public (Darvida Conseil, 2020).

3.3 Groupes de concertation et de représentation

3.3.1 COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DU PLEIN AIR

Le MSSS et le MÉQ ont conjointement mis en place la **Table sur le mode de vie physiquement actif** (TMVPA) pour mobiliser des organisations gouvernementales et non gouvernementales qui contribuent à la promotion, à l'adoption et au maintien d'un mode de vie physiquement actif par la population québécoise, afin d'assurer une concertation et une cohérence des actions. Un sous-comité de la TMVPA, coordonnée par la DSLAP du MÉQ, est voué au plein air : le **Comité pour le développement et la promotion du plein air** (CDPPA). Ses objectifs sont de favoriser les échanges et le réseautage entre les acteurs nationaux du plein air, d'identifier les enjeux prioritaires et les moyens d'intervention pour y répondre, d'encourager l'émergence d'initiatives structurantes et conjointes et de mettre en valeur les réalisations des organisations du domaine des activités de plein air pour en maximiser les retombées. Jusqu'à maintenant, le CDPPA s'est penché sur de nombreux dossiers, concernant notamment les thématiques suivantes : l'accès au territoire, l'accès aux activités, la gestion de risque, la formation transversale et transdisciplinaire ainsi que la promotion.

La majorité des acteurs principaux de l'écosystème plein air y sont représentés. En janvier 2022, le CDPPA est formé par les représentantes et les représentants des organisations suivantes :

- ministère de l'Éducation (MÉQ) secteur du loisir et du sport
- ministère du Tourisme (MTO)
- Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)

- Association des camps du Québec (ACQ)
- Aventure Écotourisme Québec (AÉQ)
- Association des parcs régionaux du Québec (PaRQ)
- Association québécoise du loisir municipal (AQLM)
- Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec (FÉÉPEQ)
- Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air (LERPA)
- Réseau des unités régionales de loisir et de sport (RURLS)
- Réseau plein air Québec (RPAQ)
- Eau Vive Québec et Ski de fond Québec (deux des onze fédérations de plein air siègent au CDPPA en rotation, suivant un cycle d'une durée de deux ans).

3.3.2 COALITION PLEIN AIR

La Coalition plein air exerce un rôle de représentation politique auprès des instances gouvernementales provinciales. Elle s'est donné les objectifs de favoriser l'accès au territoire pour la pratique d'activités de plein air non motorisées et le développement des lieux de pratique, en plus de promouvoir la pratique des activités de plein air. En misant sur la concertation des organisations membres, elle a l'ambition d'« obtenir des modifications et des changements législatifs et règlementaires » (Coalition plein air, 2015) et d'« influencer les politiques publiques actuelles et futures pour le bien être [sic] collectif, l'accessibilité, la pratique et la pérennité des lieux de pratiques. » (Coalition plein air, 2015).

La Coalition plein air rassemble plusieurs acteurs phares de l'écosystème plein air qui ont été présentés dans ce chapitre :

- Cinq fédérations de plein air : Eau Vive Québec, Cheval Québec, Rando Québec, Vélo Québec, Canot Kayak Québec
- Trois organismes nationaux sectoriels: Fédération des éducateurs et des éducatrices physiques enseignants du Québec (FÉÉPEQ), Association des camps du Québec (ACQ), Association des parcs régionaux du Québec (PaRQ)
- Le Réseau des unités régionales de loisir et de sport (RURLS)
- L'association touristique sectorielle Aventure Écotourisme Québec (AÉQ)
- L'Association des guides professionnels en tourisme d'aventure (AGPTA)
- Une organisation régionale, soit Ski de fond Laurentides

3.4 Premiers Peuples

Précisions quant aux termes employés et limites de la démarche

D'entrée de jeu, il importe de mentionner que le plein air est un concept foncièrement allochtone difficilement transposable à la réalité des Premières Nations et de la Nation Inuite. À travers leurs riches cultures, héritages et modes de vie traditionnels, d'autres manières de nommer et de vivre les activités de plein air sont mises de l'avant : activités sur le territoire ou land based, par exemple. Les distinctions conceptuelles présentées au chapitre 2 sont donc exprimées et vécues différemment chez les Nations autochtones du Québec. Par ailleurs, par souci de cohérence et pour éviter toute appropriation culturelle, nous maintenons l'utilisation de la locution activités de plein air dans cette section.

Nous admettons bien humblement que les résultats présentés au sujet des organisations qui promeuvent et développent la pratique autonome et encadrée d'activités de plein air par les Autochtones demeurent embryonnaires. Dans un souci de participer aux efforts de réconciliation, un projet de recherche, dédié à l'approfondissement des connaissances au sujet de la notion de plein air chez les Autochtones et sur les organisations portées par et/ou pour les communautés autochtones qui visent à favoriser la pratique d'activités de plein air, devrait être réalisé. Plus largement, un tel projet viserait à créer ou renforcer les liens de collaboration entre les organisations allochtones et les organisations autochtones œuvrant auprès des Premières Nations et de la Nation Inuite.

En effet, il semblerait que les liens restent à être tissés entre les membres des Nations autochtones et plusieurs des organisations de l'écosystème plein air présentées jusqu'ici. Dans certains cas³6, les URLS offrent leurs services aux personnes et aux populations autochtones qui habitent les régions qu'elles desservent. Cette éventualité dépendrait d'une certaine forme de volonté de collaborer de part et d'autre, de la capacité de communiquer dans une langue commune (que ce soit le français ou l'anglais) ainsi que des critères d'admissibilité des programmes de financement, puisqu'ils s'adressent parfois exclusivement aux communautés dites conventionnées³7. Les réflexes d'inclusion seraient à développer chez les actrices et les acteurs allochtones de l'écosystème plein air afin de rendre accessibles les outils, ressources et services aux membres des Premiers Peuples qui souhaitent en bénéficier.

³⁶ Les constats qui suivent ont été communiqués par Geneviève Voyer, conseillère en saines habitudes de vie à la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL), lors d'une rencontre d'échange avec le RPAQ ayant eu lieu le 24 septembre 2021.

³⁷ Pour certains programmes d'aide financière, seules les Nations Eeyou (Crie), Inuite et Naskapie sont admissibles. Elles sont dites conventionnées, car elles ont signé différentes ententes avec le gouvernement du Québec : il s'agit de la Convention de la Baie James et du Nord Québécois ratifiée par les Nations Eeyou et Inuite en 1975 ainsi que de la Convention du Nord-Est québécois signée avec la Nation Naskapie en 1978, puis des multiples conventions complémentaires. Ces ententes officialisent, d'une part, la cession de certains territoires ancestraux au gouvernement du Québec et, d'autre part, le versement de compensations monétaires en échange de leur exploitation. Elles ont également permis aux Nations Eeyou, Inuite et Naskapie d'obtenir des droits fonciers, de gestion et d'usages sur d'autres types de territoires (Preston, 2012; Rivet, 2020). Les programmes d'aide financière qui ne sont accessibles qu'aux Nations conventionnées excluent les Nations Anishinabeg (algonquine), Wabanaki (abénakise), Atikamekw, Huronne-Wendat, Innue, Mi'gmaq (Micmac), Kaninen'kehá:ka (Mohawk) et Wolastoqiyik (Malécite).

Les communautés autochtones sont les premières responsables de développer une offre de services et d'activités de plein air, de sport et de loisir, dans le respect de leur culture et pratiques locales. La fréquentation des territoires naturels faisant partie intégrante des cultures et des traditions autochtones, de nombreuses activités de et en plein air sont organisées localement. Certains organismes ont tout de même le mandat de les accompagner dans la mise en œuvre de projets visant à favoriser la pratique d'activités de plein air et à nourrir la relation privilégiée entretenue avec le territoire. Nos recherches préliminaires mettent en évidence trois groupes d'acteurs :

- le Gouvernement de la Nation Crie assume toutes les responsabilités d'un gouvernement autonome, y compris celle de favoriser la pratique d'activités de plein air par les Eeyou (Cris) d'Eeyou Istchee;
- l'Administration régionale Kativik (ARK), Parcs Nunavik et la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik œuvrent auprès de la Nation Inuite du Nunavik et se partagent différents mandats;
- la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) intervient principalement auprès des huit nations dites non conventionnées et de la Nation Naskapie.

Rappelons que **Tourisme Autochtone Québec** regroupe, représente et soutient les entreprises professionnelles du secteur touristique. Des membres de toutes les Nations y sont représentés. Elle est reconnue par l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador ainsi que par le ministère du Tourisme comme ATS (TAQ, 2022).



Photo: Centre d'amitié autochtone de Lanaudière

3.4.1 GOUVERNEMENT DE LA NATION CRIE

En tant que gouvernement autonome et à travers son département de Développement social et culturel, le **Gouvernement de la Nation Crie** assume les responsabilités liées de près ou de loin à la pratique d'activités de plein air par les Eeyou d'Eeyou Istchee (Gouvernement de la Nation Crie, 2022). Toutefois, nous n'avons pas pu obtenir d'informations sur leur modèle de gestion, les organisations engagées dans le développement et la promotion de la pratique d'activités de plein air ou encore sur les programmes déployés en soutien aux initiatives locales.

3.4.2 ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK, PARCS NUNAVIK ET LA RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU NUNAVIK

Au Nunavik, la responsabilité de déployer des services et des activités en lien avec le loisir, le sport et les activités de plein air est principalement assumée par l'**Administration régionale Kativik** (ARK). Nous avons trouvé peu d'informations sur le modèle de gestion retenu pour favoriser la pratique d'activités de plein air par les Nunavimiuts. Nous avons toutefois pu constater que, à la suite de la signature de différentes ententes³8, l'exploitation des parcs nationaux situés au nord du 55e parallèle est prise en charge par l'ARK (MFFP, 2021a). L'Administration régionale Kativik, de même que les communautés concernées, collaborent avec le MFFP au processus de création des parcs nationaux du Nunavik. Puis, l'ARK délègue leur exploitation et leur gestion à **Parcs Nunavik**: cette société inuite a le mandat d'assurer la conservation et la mise en valeur des territoires. À ce jour, quatre parcs nationaux ont été créés au Nunavik (ARK, 2021).

La **Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik** (RRSSSN) fait la promotion de l'activité physique³⁹. À travers son programme Nunami, elle soutient des initiatives locales qui, en permettant aux Inuites et aux Inuits de renouer avec les activités traditionnelles, favorisent le bien-être et la santé mentale. Le volet « on the land » du programme soutient l'organisation de sorties sur le territoire, durant lesquelles des activités de et en plein air sont pratiquées.

³⁸ Il s'agit principalement de l'Entente Sanarrutik, signée en 2002 par le gouvernement du Québec, l'ARK et la Société Makivik, puis d'une seconde entente portant spécifiquement sur le développement des parcs nationaux du Nunavik (MFFP, 2021a).

³⁹ Les informations colligées sur la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik et son programme Nunami sont principalement tirées d'une rencontre d'échange ayant eu lieu entre le RPAQ et Virginie Richard, agente de communications, le 14 octobre 2021.



Photo: Centre d'amitié autochtone de Lanaudière

3.4.3 COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

Relevant de l'Assemblée des Premières Nations Québec et du Labrador, la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) est l'organisme provincial de sport autochtone au Québec. Elle accompagne les communautés autochtones dans l'implantation de programmes et d'activités sportives et de plein air, complémentant son mandat de promotion des saines habitudes de vie⁴⁰. La Commission peut aussi aider les communautés à avoir accès aux services dans les domaines du sport, du loisir et des activités de plein air. Par exemple, elle diffuse les offres de financement et soutient les groupes et les personnes désireuses d'y répondre. La CSSSPNQL travaille principalement auprès des huit Nations dites non conventionnées et de la Nation Naskapie. Elle collabore également avec les organisations des Nations Eeyou et Inuites pour certaines initiatives.

⁴⁰ Ces informations sur le mandat de la CSSSPNQL en matière de plein air ont été généreusement transmises par Geneviève Voyer, conseillère en saines habitudes de vie, lors d'une rencontre d'échange avec le RPAQ s'étant déroulée le 24 septembre 2021.



Chapitre 4

LES BESOINS DES ACTEURS DE L'ÉCOSYSTÈME PLEIN AIR ET LES OBSTACLES ANTICIPÉS AU REGARD D'UN PNEAPA

4.1 Introduction

Au chapitre 3, nous avons brossé un portrait exhaustif des différentes parties prenantes du grand domaine des activités de plein air au Québec. Nous avons ratissé le plus large possible, afin de saisir quelles sont les organisations concernées, de près ou de loin, par la mise en place d'un éventuel Programme national pour l'encadrement des activités de plein air (PNEAPA).

Après avoir clarifié les rôles joués par l'ensemble de ces organismes, nous nous sommes recentrés sur ceux dont les missions et les préoccupations sont directement liées à l'encadrement des activités de plein air (APA). Afin de jeter les bases d'un PNEAPA qui sera en adéquation avec les réalités de ces organismes, des milieux dans lesquels ils s'inscrivent et des personnes qui occupent la fonction d'encadrante ou d'encadrant d'activités de plein air (EAPA) en leur sein, nous apportons, au chapitre 4, des éclairages aux questionnements suivants :

- Quels sont les **besoins**⁴¹ en matière de formation et de qualification des personnes qui encadrent des groupes lors d'activités de plein air?
- Quels sont les **obstacles anticipés**⁴², c'est-à-dire les éléments propres à leur réalité dont il faut tenir compte pour assurer que le futur PNEAPA réponde aux besoins exprimés et atteigne les objectifs fixés?

Afin de répondre à ces questions, nous avons mené une enquête en quatre étapes :

- 1. Analyse des besoins et des obstacles anticipés précédemment identifiés dans l'État des lieux (Bergeron, 2019);
- 2. Nouvelle consultation de représentantes et de représentants des fédérations de plein air afin d'actualiser les résultats obtenus à partir des données de 2018-2019;
- 3. Nouvelle consultation des milieux de l'éducation formelle (enseignement primaire, secondaire et collégial) et des services de garde éducatifs à l'enfance;
- 4. Nouvelle consultation du milieu du loisir municipal.

⁴¹ Un besoin est défini comme une situation de manque ou d'insatisfaction que le PNEAPA pourrait combler ou encore une occasion favorable que le programme permettrait de créer. Par exemple, un besoin peut être lié au caractère nécessaire de quelque chose, à une aspiration ou à une circonstance opportune (Office québécois de la langue française (OQLF), 2003 cité dans OQLF, 2012).

⁴² Un obstacle est un élément qui pourrait entraver le développement du programme et sa capacité de répondre aux besoins identifiés. Par exemple, un obstacle peut être une préoccupation, un problème potentiel ou un piège à éviter (Larousse, 2018).



Photo: Patrick Daigle

À la prochaine section, nous exposons les stratégies méthodologiques mobilisées au cours de ces quatre étapes. Puis, nous présentons les résultats globaux de la recherche : les besoins auxquels les organismes consultés souhaitent que le PNEAPA réponde, les obstacles qu'ils anticipent et dont il faudra tenir compte dans son élaboration et son implantation ainsi que les types d'acteurs principalement concernés par ces besoins et ces obstacles – soit l'écosystème plein air ou les bénéficiaires directs du programme. Les enjeux spécifiques aux trois milieux consultés en 2021-2022 sont ensuite abordés. Une synthèse est proposée en quise de conclusion.

Au final, les résultats contenus dans ce chapitre sont le fruit d'un travail de consultation de vingt-neuf représentantes et représentants d'organismes provenant de onze milieux de l'écosystème plein air québécois⁴³.

4.1.1 ÉTAPE 1. ANALYSE DES LETTRES TRANSMISES DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DE L'ÉTAT DES LIEUX

La vaste consultation menée par Rando Québec en 2018-2019 et dont les résultats sont présentés dans l'État des lieux : Programme de formation transversale en plein air (Bergeron, 2019) poursuivait trois objectifs : identifier les besoins des acteurs de l'écosystème plein air en matière de formation des personnes occupant la fonction d'encadrante ou d'encadrant d'activités de plein air, identifier les obstacles anticipés (alors qualifiés de freins) dans l'éventualité où un programme national pour l'encadrement des activités de plein air serait implanté et finalement, jauger le niveau d'intérêt envers ce projet. À la suite de ces consultations, l'auteur du rapport a conclu que la mise en place d'un tel programme était souhaitée par les acteurs de l'écosystème plein air et serait souhaitable pour ses bénéficiaires directs, les EAPA.

⁴³ Ces onze milieux ainsi que le nombre d'organisations ou de personnes consultées pour chacun d'eux sont: les milieux des fédérations de plein air (10 organisations participantes), de l'enseignement de l'intervention plein air (1 organisation participante), de la recherche sur le plein air (2 organisations participantes), du scoutisme et des camps (3 organisations participantes), du tourisme de nature, d'aventure et d'écotourisme (1 organisation participante), du loisir pour les personnes handicapées (1 organisation participante), des unités régionales de loisir et de sport (1 organisation participante), de l'éducation formelle (1 organisation et 3 panélistes participants), des services de garde éducatifs à l'enfance (1 organisation participante) et du loisir municipal (5 professionnelles consultées).

Dans le cadre spécifique de cette nouvelle étude, il s'est avéré nécessaire de revenir sur les résultats présentés dans l'État des lieux afin de mieux cerner les besoins et les obstacles identifiés et d'évaluer le niveau d'importance accordé à chacun. Pour ce faire, nous avons d'abord analysé les vingt-cinq besoins et les vingt-cinq obstacles initialement identifiés. Puis, nous avons procédé à une analyse de contenu⁴⁴ des dixhuit lettres transmises par les organisations ayant participé aux consultations⁴⁵. Nous avons utilisé une approche à la fois déductive et inductive : à l'aide d'une grille élaborée dans le logiciel Excel, nous avons classé les propos des personnes participantes en fonction des vingt-cinq besoins et des vingt-cinq obstacles initialement identifiés tout en demeurant ouverts aux thématiques émergentes et nous avons comptabilisé, pour chaque élément, le nombre d'occurrences par document⁴⁶. Nous avons ensuite procédé à une révision complète des descriptions des besoins et des obstacles. Dans le cadre de cette révision, la fusion ou l'éclatement de certains thèmes a été nécessaire. Nous avons également généré de nouvelles grandes catégories de niveau supérieur. L'ensemble des besoins et des obstacles initialement identifiés sont alors devenus des sous-catégories. Enfin, nous avons hiérarchisé ces catégories ainsi que les souscatégories de besoins et d'obstacles⁴⁷.

Au terme de cette analyse, les enjeux soulevés par l'élaboration et l'implantation d'un PNEAPA, aux yeux des organismes consultés en 2018-2019, ont été synthétisés en quatre catégories de besoins composées d'un total de seize sous-catégories ainsi qu'en cinq catégories d'obstacles composées d'un total de dix-sept sous-catégories (Annexe 148).

⁴⁴ L'analyse de contenu « consiste à sélectionner, condenser, catégoriser, regrouper et organiser l'information » (Bureau canadien des archivistes, 1992, p. 53 cité dans Lenoir, 2018, p. 277).

⁴⁵ Les organismes nationaux suivants ont participé aux consultations menées en 2018-2019 en vue de la publication de l'État des lieux (Bergeron, 2019): l'ACQ, AÉQ, l'AQLPH, l'ASC et la FÉÉPEQ. Deux regroupements nationaux (CQL et RURLS) ainsi que des professionnelles et des professionnelles provenant d'établissements d'enseignement collégial et universitaire (milieu de la recherche en plein air et milieu de la formation des encadrantes et des encadrants d'activités de plein air) y ont également participé : les chercheurs et chercheuses du LERPA de l'UQAC, une enseignante du Cégep de St-Laurent et un enseignant de l'UQAM.

⁴⁶ Cela signifie que, par exemple, un besoin nommé trois fois dans une lettre compte pour 1 tandis qu'un besoin nommé dans deux lettres compte pour 2.

⁴⁷ Les catégories ont été hiérarchisées en fonction de la moyenne d'occurrences par sous-catégorie de besoin ou d'obstacle se trouvant à l'intérieur de chacune d'elles. Les sous-catégories de besoins et d'obstacles regroupées au sein de chaque catégorie ont été hiérarchisées en fonction du nombre absolu d'occurrences.

⁴⁸ À ce stade, les listes de besoins et d'obstacles correspondent intégralement aux listes qui seront soumises aux représentantes et aux représentants des fédérations de plein air dans le cadre de la consultation exposée à l'étape 2.

4.1.2 ÉTAPE 2. VALIDATION DES RÉSULTATS AUPRÈS DE REPRÉSENTANTES ET DE REPRÉSENTANTS DES FÉDÉRATIONS DE PLEIN AIR

Le PNEAPA concerne un grand nombre et une grande diversité d'acteurs et de parties prenantes, mais il demeure que ce sont les fédérations de plein air qui ont amorcé le projet et qu'elles joueront un rôle prépondérant dans son élaboration et son implantation. C'est pourquoi nous avons proposé aux représentantes et aux représentants de ces fédérations de s'exprimer sur les résultats issus de l'analyse menée à l'étape 1. Nous souhaitions vérifier si les seize sous-catégories de besoins et les dix-sept sous-catégories d'obstacles identifiés à partir des données collectées en 2018-2019 étaient à jour. Nous souhaitions également leur donner l'occasion de renouveler leur adhésion au projet. En décembre 2021, ils ont été conviés à une présentation au cours de laquelle les derniers développements du PNEAPA et la démarche de consultation étaient exposés (Annexe 2). Puis, ils ont été invités à examiner les listes de besoins et d'obstacles (Annexe 1), à les annoter et à les commenter en portant attention à la description des catégories et des sous-catégories, à leur classement et à leur hiérarchisation (voir les consignes transmises en Annexe 3).

L'approche retenue est inspirée et adaptée de la méthode Delphi qui a été employée dans le cadre de l'étude présentée au chapitre 5⁴⁹. Elle a été choisie parce qu'elle permet de recueillir des avis à distance, qu'elle aide à les consigner et qu'elle facilite la rétroaction contrôlée (Booto Ekionea et al., 2011). L'objectif poursuivi n'étant pas d'obtenir la convergence la plus forte possible, mais bien différents avis sur une proposition d'énoncés, un seul mouvement d'analyse des avis des personnes consultées et de rétroaction auprès d'elles a été nécessaire à la conduite de l'exercice.

À l'issue de la consultation de janvier 2022, les représentantes et les représentants de trois fédérations ont exprimé leur accord général avec les listes de besoins et d'obstacles soumis. Ceux de deux fédérations ont proposé des modifications. L'analyse de leurs commentaires et annotations nous a permis d'ajuster la description de certaines sous-catégories de besoins et d'obstacles et de comptabiliser les éléments considérés importants par ces deux fédérations (ajoutés aux calculs des occurrences). Conformément aux consignes communiquées, les autres sont réputés être en accord avec les éléments soumis ainsi qu'avec le niveau de priorité qui leur est accordé.

⁴⁹ Une méthode Delphi « vise à recueillir, par l'entremise d'un questionnaire ouvert, l'avis justifié d'un panel d'experts dans différents domaines. La procédure, basée sur la rétroaction, évite la confrontation des experts et préserve leur anonymat. Les résultats d'un premier questionnaire sont communiqués à chaque expert et sont accompagnés d'une synthèse des tendances générales et particulières, des avis et des justifications. Dès lors chacun est invité à réagir et à répondre à un deuxième questionnaire élaboré en fonction des premiers avis recueillis, et ainsi de suite jusqu'à l'obtention d'une convergence aussi forte que possible des réponses » (Booto Ekionea et al., 2011, pp. 168-169). Pour en savoir plus sur la méthode Delphi employée au chapitre 5, les lectrices et les lecteurs sont invités à se référer à la section 5.3.3.

4.1.3 ÉTAPES 3 ET 4. CONSULTATION DE MILIEUX SUPPLÉMENTAIRES

En raison de certaines limites rencontrées dans le cadre de la réalisation de l'État des lieux, les milieux et acteurs de l'écosystème plein air directement engagés dans l'encadrement des APA n'avaient pas pu alors être tous consultés. Pour pallier cette lacune, deux consultations supplémentaires ont été organisées en 2021 et 2022.

Par ailleurs, soulignons que la tenue d'une troisième consultation était prévue auprès du milieu de l'intervention psychosociale, mais qu'elle a dû être annulée. La consultation devait se tenir dans le cadre du congrès annuel du RÉSEAU pour un développement psychosocial par le sport et le plein air. Comme cet événement a été annulé en raison des contraintes sanitaires, la consultation n'a pu être effectuée. Il serait donc essentiel d'inclure une consultation des expertes et des experts de ce milieu spécifique dans la prochaine phase de travaux de recherche en lien avec la conception et le déploiement du PNEAPA.

APPRENDRE À CIEL OUVERT : CONSULTATION DES MILIEUX DE L'ÉDUCATION FORMELLE ET DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

Une table ronde a eu lieu en avril 2021 dans le cadre du colloque annuel *Apprendre à ciel ouvert*, coorganisé par la Fédération des éducateurs et des éducatrices physiques enseignants du Québec (FÉÉPEQ), l'Association québécoise des CPE (AQCPE) et la Fondation Monique-Fitz-Back. Le projet de PNEAPA a été présenté (Annexe 4), puis quatre panélistes se sont exprimés au sujet des besoins de leur milieu en matière de formation des EAPA et des obstacles anticipés compte tenu de leur réalité⁵⁰. Une discussion avec l'assistance en a ensuite découlé (voir l'invitation à assister à la table ronde en Annexe 5). Les panélistes ainsi que l'assistance étaient issus des deux milieux suivants :

- Les services de garde éducatifs à l'enfance (SGÉE);
- L'éducation formelle, c'est-à-dire les établissements scolaires et établissements d'enseignement collégial.

Cette méthode de consultation ainsi que la composition du panel ont été choisies en collaboration avec les milieux eux-mêmes, en concertation avec le ministère de l'Éducation, la FÉÉPEQ et sous la direction d'un professeur-chercheur de l'UQAM.

La panéliste du milieu des services de garde éducatifs à l'enfance était une représentante de son milieu. Elle était spécialisée dans la pédagogie par la nature.

⁵⁰ Ils avaient participé à une rencontre d'information et de préparation en amont du colloque et se sont donc positionnés sur la base de ces connaissances.

Par ailleurs, il importe de souligner les limites associées à la composition du panel d'expertes et d'experts provenant du milieu de l'éducation formelle. Les trois panélistes ont été choisis par leur milieu, mais ils n'en étaient pas des représentantes ou des représentants officiels et ils n'ont pas nécessairement consulté d'autres membres de leur milieu. Ils ont communiqué leur point de vue à partir de leur propre expérience professionnelle. De plus, ils avaient chacun leur champ de spécialisation : l'enseignement des cours d'éducation physique et à la santé au sein des établissements scolaires, l'enseignement des cours d'éducation physique au sein des établissements d'enseignement collégial ainsi que l'utilisation de l'extérieur comme contexte concret et signifiant d'apprentissage formel en milieu scolaire. Ainsi, ils ont apporté des points de vue diversifiés sur un éventuel PNEAPA.



Photo: Virginie Gargano

GROUPE DE DISCUSSION AVEC DES PROFESSIONNELLES DU LOISIR MUNICIPAL

Un groupe de discussion réunissant cinq professionnelles du loisir municipal a été organisé en février 2022. Nous avons d'abord présenté l'objectif de la consultation ainsi que le projet de PNEAPA en tenant compte des résultats préliminaires de la présente étude et en transmettant les informations les plus à jour (Annexe 6 et Annexe 7). Puis, les participantes ont partagé leurs points de vue quant aux besoins du milieu, aux obstacles anticipés et à leur niveau d'intérêt au regard de ce programme national. Ces professionnelles avaient été approchées et sélectionnées par une représentante de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM), avec qui la méthode de consultation a par ailleurs été choisie. Elles venaient de cinq villes membres de l'AQLM réparties dans quatre régions administratives situées d'un bout à l'autre du Québec; elles regroupaient, ensemble, une diversité de réalités. Il importe par ailleurs de souligner une limite associée à la composition de ce groupe de discussion : quatre des cinq professionnelles participantes représentaient leur ville respective, mais n'étaient pas désignées représentantes de l'ensemble de leur milieu.

TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNÉES

Une analyse des propos exprimés dans le cadre des consultations a été effectuée. Lorsque certains éléments pouvaient être regroupés avec des sous-catégories de besoins ou d'obstacles issus des analyses des propos formulés dans le cadre des mouvements précédents, les nouvelles occurrences ont été comptabilisées. La description de certaines sous-catégories de besoins et d'obstacles a aussi été revue afin de tenir compte des nouvelles données. Nous avons également révisé la hiérarchisation des catégories et des sous-catégories⁵¹.

En tenant compte des limites associées à la composition du panel et du groupe de discussion, nous avons calculé le nombre d'occurrences de deux manières :

- Pour le milieu des services de garde éducatifs à l'enfance, étant donné que la participante est une représentante de son milieu, une occurrence a été comptabilisée pour chaque élément qu'elle a nommé;
- Pour les milieux de l'éducation formelle et du loisir municipal, puisque les participantes et les participants ne représentaient pas officiellement leur milieu respectif, nous avons comptabilisé une occurrence lorsqu'un élément était nommé par une majorité d'entre eux, c'est-à-dire :
 - Milieu de l'éducation formelle : une occurrence a été comptabilisée si au moins deux panélistes sur trois ou un panéliste et un membre de l'assistance mentionnaient un élément;
 - Loisir municipal : une occurrence a été comptabilisée lorsqu'au moins trois participantes sur cinq mentionnaient un élément.

⁵¹ Comme à l'étape 1, les catégories ont été hiérarchisées en fonction de la moyenne d'occurrences par souscatégorie de besoin ou d'obstacle se trouvant à l'intérieur de chacune d'elles. Les sous-catégories de besoins et d'obstacles regroupées au sein de chaque catégorie ont été hiérarchisées en fonction du nombre absolu d'occurrences. En cas d'égalité entre des sous-catégories de besoins ou d'obstacles, un second critère a été utilisé, soit le nombre de consultations durant lesquelles elles ont été mentionnées (cela correspond aux colonnes *Nombre d'occurrences (occ.) ventilé* des tableaux présentés en Annexe 8 et en Annexe 9). En cas de maintien de l'égalité, nous avons hiérarchisé les sous-catégories par ordre alphabétique (il n'y a eu qu'un seul cas, soit les sous-catégories d'obstacles 2.1 et 2.2).

Lorsque des besoins ou obstacles étaient spécifiques à un milieu, nous les avons notés séparément afin de les présenter à la <u>section 4.3</u>. Une nouvelle sous-catégorie de besoins⁵² émergeant de ces consultations additionnelles a été ajoutée à la synthèse des résultats (<u>section 4.2</u>, Annexe 8 et Annexe 9), puisque ce besoin a été nommé par des participantes et des participants des trois milieux.

À l'issue de ces quatre mouvements d'analyse, nous dénombrons maintenant dix-sept sous-catégories de besoins (répartis en quatre catégories) auxquels le PNEAPA pourrait répondre et dix-sept sous-catégories d'obstacles anticipés (répartis en cinq catégories) en lien avec son implantation. Ils sont présentés dans la section qui suit.

Soulignons enfin que nous aurions souhaité valider ces résultats auprès des acteurs consultés lors des étapes 3 et 4, mais que, compte tenu des contraintes de temps, cette procédure n'a pas été possible.

4.2 Synthèse des résultats quant aux besoins et aux obstacles anticipés

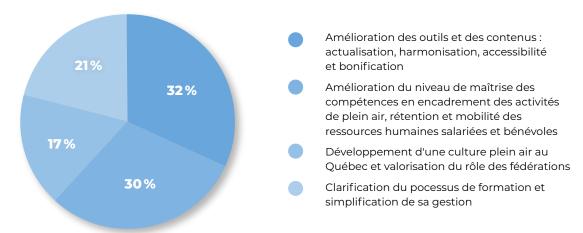
Dans cette section, nous abordons les éléments de convergence ressortant des différents mouvements de consultations menées auprès des acteurs de l'écosystème plein air, c'està-dire celles qui ont alimenté l'État des lieux ainsi que les trois nouvelles consultations.

4.2.1 BESOINS DES ACTEURS DE L'ÉCOSYSTÈME PLEIN AIR AU REGARD D'UN PNEAPA

Quatre grandes catégories (comprenant dix-sept sous-catégories) de besoins en matière de formation et de qualification des personnes qui exercent la fonction d'EAPA ressortent de notre analyse. La répartition, dans l'ensemble des résultats, des occurrences associées à ces grandes catégories est illustrée par le nombre total d'occurrences comptabilisées pour chacune (Figure 13).

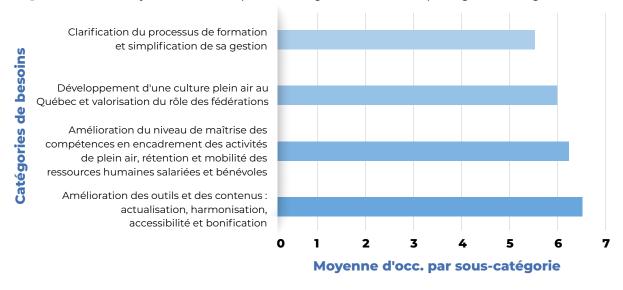
⁵² Il s'agit de la <u>sous-catégorie de besoin 2.4.</u> Son ajout témoigne d'une préoccupation grandissante pour l'enjeu d'actualité que représente le resserrement du marché de l'assurance responsabilité civile dans tous les domaines, y compris celui de la pratique autonome et encadrée d'activités de plein air. Ce phénomène se traduit par l'accroissement généralisé des primes d'assurances, du niveau d'exigence des assureurs et l'avènement d'exclusions aux polices d'assurance (Raymond Chabot Grant Thornton, 2022).

Figure 13. Répartition du nombre absolu d'occurrences associées aux quatre grandes catégories de besoins



Pour chacune des grandes catégories de besoins, le nombre moyen d'occurrences associées à chaque sous-catégorie est présenté à la Figure 14. Cette seconde figure illustre une relative égalité entre les différentes catégories de besoins, qui apparaissent toutes importantes.

Figure 14. Nombre moyen d'occurrences par sous-catégorie de besoin des quatre grandes catégories



Chacune des grandes catégories de besoin contient de trois à cinq sous-catégories de besoin. Elles prennent la forme de dix-sept moyens proposés par les acteurs consultés dans le but de répondre aux besoins. Ils sont présentés dans une version synthétisée au <u>Tableau 11</u>. Une description plus détaillée de ces sous-catégories, comprenant également un nombre d'occurrences par type de milieu ou regroupement de milieux, est présentée en Annexe 8.



Tableau 11. Synthèse des besoins des acteurs de l'écosystème plein air au regard d'un PNEAPA

Niveau de priorité	Besoins auxquels le PNEAPA répondrait	Nombre total d'occurrences moyenne (x) d'occurences (occ.) par élément
1	Amélioration des outils et des contenus : actualisation, harmonisation, accessibilité et bonification	33 x̄ = 6,6 occ.
1.1	Actualiser, restructurer, harmoniser et rééditer les contenus de formation, les documents et les ressources relatifs à la pratique et à l'encadrement sécuritaires des activités de et en plein air.	10
1.2	Offrir des outils didactiques présentant des contenus de formation transdisciplinaire et transversale ainsi que des lignes directrices permettant de combler les besoins de formation pour les activités de plein air non fédérées.	9
1.3	Diffuser largement et rendre accessibles les informations, outils et ressources relatifs à la pratique et à l'encadrement sécuritaires des activités de plein air qui auront été mis à jour.	6
1.4	S'assurer que le PNEAPA couvre l'entièreté des besoins de formation en encadrement des activités de et en plein air des milieux de l'écosystème plein air et qu'il reconnaisse les programmes de formation offerts par les organismes représentant des milieux.	4
1.5	Contribuer à améliorer les outils et les programmes des organismes représentant des milieux.	4

Voir la suite à la page suivante -

Tableau 11. (suite)

Niveau de priorité	Besoins auxquels le PNEAPA répondrait	Nombre total d'occurrences moyenne (x) d'occurences (occ.) par élément
2	Amélioration du niveau de maitrise des compétences en encadrement des activités de et à en plein air, rétention et mobilité des ressources humaines salariées et bénévoles	31 x̄ = 6,2 occ.
2.1	Favoriser la qualification et le développement des compétences des encadrantes et des encadrants d'activités de et en plein air.	16
2.2	Favoriser la création d'un plus grand bassin d'intervenantes et d'intervenants tant bénévoles que salariés pour l'encadrement et l'offre de formations, et ce, pour toutes les activités de plein air.	5
2.3	Favoriser la mobilité et l'employabilité des ressources humaines, notamment entre les milieux, les institutions d'enseignement et les fédérations de plein air.	5
2.4	Renforcer la capacité des encadrantes et des encadrants à gérer les risques et à répondre aux exigences des compagnies d'assurances ⁵³ .	3
2.5	Accroître le réseautage, les échanges et la transmission de connaissances entre intervenantes et intervenants plein air provenant de différents milieux et affiliés à différentes fédérations grâce à la mise en place d'une structure commune de formation.	2
3	Développement d'une culture plein air au Québec et valorisation du rôle des fédérations	18 x̄ = 6 occ.
3.1	Stimuler le développement d'une culture plein air dans la société québécoise en favorisant l'accessibilité et le rayonnement de la pratique d'activités de et en plein air.	10
3.2	Valoriser le PNEAPA, les formations et la qualité des informations diffusées par les fédérations auprès des organismes locaux (ex. : clubs) et du grand public.	6
3.3	Favoriser l'adoption de comportements éthiques en plein air et développer une plus grande conscience des pratiquantes et des pratiquants quant à l'importance de la pérennisation des lieux de pratique et de la protection de l'environnement.	2

⁵³ Rappelons que la sous-catégorie de besoin 2.4 était absente de l'État des lieux et qu'elle a émergé des nouvelles consultations.

Voir la suite à la page suivante \longrightarrow

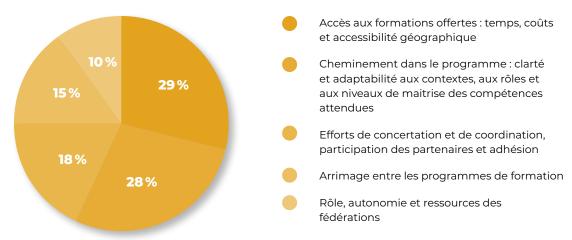
Tableau 11. (suite)

Niveau de priorité	Besoins auxquels le PNEAPA répondrait	Nombre total d'occurrences moyenne (x̄) d'occurences (occ.) par élément
4	Clarification du processus de formation et simplification de sa gestion	22 x̄ = 5,5 occ.
4.1	Clarifier, structurer, rendre plus cohérent le processus de formation et simplifier sa promotion grâce à une harmonisation entre les organismes certifiants et à la mise à jour des niveaux de maitrise de compétences pour l'encadrement des activités de plein air.	9
4.2	Accroître les équivalences et les passerelles, d'une part, entre les programmes de certification existant au Québec et, d'autre part, entre ceux-ci et ceux existant dans les autres provinces et à l'international.	5
4.3	Diminuer le coût global du processus de formation pour les pratiquantes, les pratiquants, les encadrantes et les encadrants, grâce à l'optimisation de celui-ci.	4
4.4	Simplifier la gestion interne des programmes de formation des fédérations ainsi que leur implication financière (temps et ressources humaines) afin qu'elles puissent offrir un meilleur service spécialisé, et ce, tout en respectant le principe selon lequel les fédérations sont maitres d'œuvre et gestionnaires de leurs programmes respectifs.	4

4.2.2 OBSTACLES ANTICIPÉS PAR LES ACTEURS DE L'ÉCOSYSTÈME PLEIN AIR AU REGARD D'UN PNEAPA

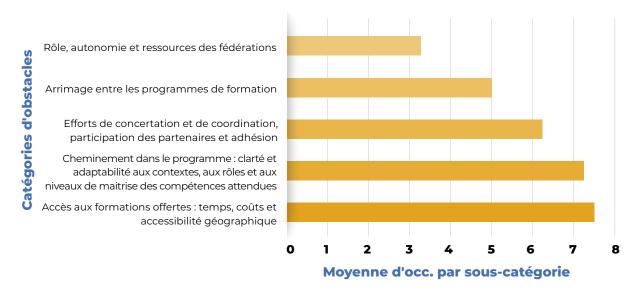
Il ressort de l'analyse cinq grandes catégories (comprenant dix-sept sous-catégories) d'obstacles anticipés auxquels il importe de porter une attention particulière afin que le futur PNEAPA réponde aux besoins exprimés. La répartition, dans l'ensemble des résultats, du nombre d'occurrences comptabilisées pour chacune de ces grandes catégories est illustrée à la Figure 15.

Figure 15. Répartition du nombre absolu d'occurrences associées aux cinq grandes catégories d'obstacles anticipés



Pour chacune des grandes catégories d'obstacles, le nombre moyen d'occurrences associées à chaque sous-catégorie est présenté à la Figure 16. Cette seconde figure permet d'illustrer que les trois premières catégories d'obstacles anticipés sont les plus importantes. Cela dit, le plus faible niveau d'importance accordé à la catégorie 5. Rôle, autonomie et ressources des fédérations pourrait être attribué au fait que seules les fédérations de plein air se sont exprimées à ce sujet.

Figure 16. Nombre moyen d'occurrences par sous-catégorie d'obstacles anticipés des cinq grandes catégories



Chacune de ces catégories d'obstacles comprend trois à quatre sous-catégories, qui consistent en des précisions ou des solutions possibles pour contourner les défis envisagés. Un total de dix-sept éléments sont synthétisés au <u>Tableau 12</u>. Une description plus détaillée de ces sous-catégories, comprenant également un nombre d'occurrences présenté par type de milieu ou regroupement de milieux, est disponible en Annexe 9.



Tableau 12. Synthèse des obstacles anticipés par les acteurs de l'écosystème plein air au regard d'un PNEAPA

Niveau de priorité	Obstacles qui empêcheraient le PNEAPA de répondre aux besoins	Nombre total d'occurrences moyenne (x̄) d'occurences (occ.) par élément
1	Accès aux formations offertes : temps, coûts et accessibilité géographique	30 x̄ = 7,5 occ.
1.1	Le coût et la durée des formations doivent demeurer raisonnables.	Π
1.2	Le programme doit être déployé dans toutes les régions du Québec : il doit être accessible de manière équitable à l'ensemble de la population et s'adapter aux situations grandement différentes sur le territoire.	11
1.3	Il faut assurer l'adéquation entre les besoins en formation et les ressources humaines disponibles pour offrir ces formations, afin de favoriser l'atteinte des cibles de déploiement et la réussite de l'implantation du programme.	4
1.4	Le programme doit tenir compte de la disponibilité limitée, du roulement de bénévoles, du manque de ressources de nombreux clubs et OBNL présents sur le terrain et du caractère peu structuré de certains (ex. : associations citoyennes informelles non affiliées à une fédération).	3

Voir la suite à la page suivante ----

Tableau 12. (suite)

Niveau de priorité	Obstacles qui empêcheraient le PNEAPA de répondre aux besoins	Nombre total d'occurrences moyenne (x̄) d'occurences (occ.) par élément
2	Cheminement dans le programme : clarté et adaptabilité aux contextes, aux rôles et aux niveaux de maitrise des compétences attendues	29 x̄ = 7,25 occ.
2.1	Le PNEAPA doit pouvoir s'adapter aux milieux et aux populations cibles et respecter leurs spécificités contextuelles tout en favorisant l'adoption des meilleures pratiques pour l'encadrement des activités de et en plein air.	13
2.2	Le programme doit prévoir l'accès à des niveaux d'initiation et assurer un cheminement par le biais d'une logique de niveaux de maitrise des compétences afin de répondre aux besoins qui varient d'une région à l'autre, d'un milieu à l'autre, d'une profession ou d'un métier à l'autre ainsi que d'une personne à l'autre.	10
2.3	Les préalables, les objectifs de formation et les critères d'évaluation menant à l'obtention d'un brevet doivent être clairs et réalistes pour assurer la pertinence, l'efficience et l'adhésion au programme.	4
2.4	Des processus d'évaluation continue du programme et de bonification de la formation doivent être prévus dès sa création.	2
3	Efforts de concertation et de coordination, participation des partenaires et adhésion	19 x̄ = 6,33 occ.
3.1	Le travail de consultation et de concertation avec les organismes représentant des milieux ainsi que les parties prenantes est nécessaire pour s'assurer que le programme réponde aux besoins et aux réalités des personnes et organismes présents sur le terrain, mais il est aussi très complexe.	10
3.2	Le travail de coordination d'un éventuel PNEAPA et d'arrimage des contenus des programmes sera complexe et colossal compte tenu du nombre d'acteurs et de paramètres concernés.	5
3.3	La restructuration des programmes de formation fédérés existants pourrait entraîner la perte de confiance des intervenantes, des intervenants plein air et des partenaires.	4

Voir la suite à la page suivante ->

Tableau 12. (suite)

Niveau de priorité	Obstacles qui empêcheraient le PNEAPA de répondre aux besoins	Nombre total d'occurrences moyenne (x̄) d'occurences (occ.) par élément
4	Arrimage entre les programmes de formation	15 x̄ = 5 occ.
4.1	L'arrimage entre le PNEAPA et les programmes nationaux existants (ex. : PAM, DAFA, PNCE) est essentiel.	6
4.2	L'arrimage entre le PNEAPA et les formations données dans les établissements d'enseignement (ex. : intervention plein air, éducation physique, tourisme d'aventure) est essentiel.	6
4.3	Il faut anticiper et éviter les problèmes de compréhension du public : la perception selon laquelle le PNEAPA entraînera une lourdeur administrative, la duplication des programmes, l'augmentation du nombre de formations à suivre et des coûts qui y sont associés peut freiner son implantation.	3
5	Rôle, autonomie et ressources des fédérations	10 x̄ = 3,3 occ.
5.1	Le programme doit tenir compte des ressources limitées des fédérations de plein air.	5
5.2	Le PNEAPA ne doit pas entraîner des pertes de revenu pour les fédérations, la diminution de leur contrôle sur les programmes de formation et la dévalorisation de ceux-ci.	3
5.3	Pour maintenir la crédibilité des formateurs, seuls un membre affilié ou un organisme reconnu par un ONL accrédité au programme devraient pouvoir diffuser ou donner une formation reliée au programme.	2

Une synthèse des neuf catégories de besoins et d'obstacles anticipés est présentée à la Figure 17.

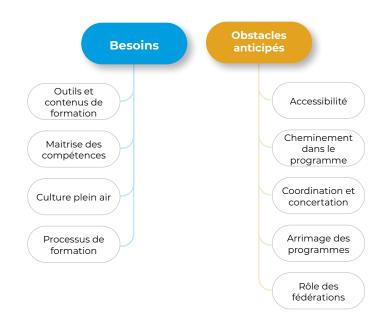


Figure 17. Synthèse des besoins et des obstacles anticipés au regard d'un PNEAPA

4.2.3 ACTEURS PRINCIPALEMENT CONCERNÉS PAR LES DIFFÉRENTS BESOINS ET OBSTACLES

Notre analyse a permis de distinguer les besoins et les obstacles qui concernent davantage l'écosystème plein air de ceux qui concernent davantage les bénéficiaires directs du programme. Ces derniers sont les encadrantes et les encadrants d'activités de plein air ainsi que les intervenantes et les intervenants plein air. En référant à l'écosystème plein air, nous englobons les organismes qui le composent, leurs missions, leurs rôles, leurs interactions, leurs mandats et les enjeux collectifs sous-jacents. Les catégories de besoins et d'obstacles anticipés qui interpellent plus particulièrement l'un ou l'autre de ces deux groupes d'acteurs ou qui les concernent tout autant sont présentées au Tableau 13. Les résultats détaillés pour chacune des sous-catégories se trouvent à l'Annexe 8 et à l'Annexe 9.

Tableau 13. Acteurs principalement concernés par les différentes catégories de besoins et d'obstacles anticipés

Bénéficiaires du programme	Écosystème plein air	Bénéficiaires du programme + Écosystème plein air
Catégorie d'obstacles 1. Accès aux formations offertes : temps, coûts et accessibilité géographique	Catégorie de besoins 3. Développement d'une culture plein air au Québec et valorisation du rôle des fédérations	Catégorie de besoins 1. Amélioration des outils et des contenus : actualisation, harmonisation, accessibilité et bonification
Catégorie d'obstacles 2. Cheminement dans le programme : clarté et adaptabilité aux contextes, aux rôles et aux niveaux de maitrise des compétences attendues	Catégorie d'obstacles 3. Efforts de concertation et de coordination, participation des partenaires et adhésion	Catégorie de besoins 2. Amélioration du niveau de maitrise des compétences en encadrement des activités de et en plein air, rétention et mobilité des ressources humaines salariées et bénévoles
	Catégorie d'obstacles 5. Rôle, autonomie et ressources des fédérations	Catégorie de besoins 4. Clarification du processus de formation et simplification de sa gestion
		Catégorie d'obstacles 4. Arrimage entre les programmes de formation

4.3 Enjeux spécifiques aux milieux consultés et niveau d'intérêt pour le PNEAPA

Dans le cadre des consultations effectuées en 2021-2022 auprès de trois milieux supplémentaires, certains enjeux spécifiques à un milieu et certaines nuances ont été soulignés par les participantes et les participants. Suivant la méthode de calcul du nombre d'occurrences exposée à la sous-section 4.1.3, les éléments présentés ici ont été mentionnés par la représentante du milieu des SGÉE ou par une majorité de panélistes provenant des milieux du loisir municipal ou de l'éducation formelle. Cependant, compte tenu des limites associées à certains de nos choix méthodologiques – en particulier le fait que les trois panélistes du milieu de l'éducation formelle avaient chacun leur champ de spécialisation – certains enjeux soulignés par une seule de ces trois personnes sont également rapportés ici. La précision est indiquée le cas échéant.

Le niveau d'intérêt des participants et des participantes envers le PNEAPA est également abordé.

4.3.1 SPÉCIFICITÉS LIÉES AUX OBSTACLES ANTICIPÉS

Les enjeux spécifiques mentionnés lors des trois consultations concernent les obstacles anticipés, c'est-à-dire des éléments propres à la réalité des milieux dont il faudra tenir compte pour que le PNEAPA réponde aux besoins exprimés.

MILIEU DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

La représentante des services de garde éducatifs à l'enfance nuance, à partir des réalités de son milieu, deux sous-catégories d'obstacles anticipés présentés au <u>Tableau 12</u>.

Au sujet de la sous-catégorie d'obstacle 2.1. Le PNEAPA doit pouvoir s'adapter aux milieux et aux populations cibles et respecter leurs spécificités contextuelles tout en favorisant l'adoption des meilleures pratiques pour l'encadrement des activités de et en plein air, elle souligne que le milieu des SGÉE se distingue à la fois du milieu scolaire et du domaine des activités de plein air. D'une part, un contexte d'exploration en plein air est proposé aux enfants à travers l'approche de l'éducation par la nature et non un contexte de pratique d'activités de plein air. D'autre part, les éducatrices privilégient une posture d'accompagnement des explorations et des apprentissages de l'enfant, ce qui diffère de la posture privilégiée en milieu scolaire où les enseignantes et les enseignants font apprendre. Elle ajoute que, dans le cadre de la pédagogie nature, il importe de valoriser une certaine prise de risques, par les enfants, inhérente aux explorations en plein air, tout en gérant ces risques et en assurant leur sécurité.

Une précision est également apportée à la sous-catégorie d'obstacle 3.1. Le travail de consultation et de concertation avec les organismes représentant des milieux ainsi que les parties prenantes est nécessaire pour s'assurer que le programme réponde aux besoins et aux réalités des personnes et organismes présents sur le terrain, mais il est aussi très complexe : les parents et la communauté sont des parties prenantes essentielles à consulter et des perspectives autochtones devraient être intégrées. De plus, les porteurs du projet de PNEAPA devraient faire appel à des chercheuses et des chercheurs provenant d'une multitude de disciplines de la recherche scientifique afin de tirer parti d'expertises provenant du milieu de l'éducation, mais aussi de l'activité physique, de la santé, de l'écologie, de l'intervention par la nature et l'aventure, etc.

MILIEU DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Les panélistes du milieu de l'éducation formelle ayant présenté leurs points de vue lors du colloque *Apprendre à ciel ouvert* soulignent des particularités de leur milieu qui sont liées à deux sous-catégories et une catégorie d'obstacles déjà présentés (Tableau 12).

D'abord, une panéliste fait le pont avec la sous-catégorie d'obstacle 1.4. Le programme doit tenir compte de la disponibilité limitée, du roulement de bénévoles [...], en soulignant qu'il faut également tenir compte, dans la mise en place du programme, de l'important taux de roulement des ressources humaines salariées dans différents domaines où la fonction d'encadrante et d'encadrant d'activité de plein air est exercée (ex.: milieux des SGÉE et scolaire).

Ensuite, plusieurs éléments sont soulignés en lien avec la sous-catégorie d'obstacle 2.1. Le PNEAPA doit pouvoir s'adapter aux milieux et aux populations cibles et respecter leurs spécificités contextuelles tout en favorisant l'adoption des meilleures pratiques pour l'encadrement des activités de et en plein air. D'abord, il importe de prendre en considération les différents contextes d'encadrement des activités de plein air, c'est-à-dire de ne pas valoriser le plein air en milieu sauvage davantage que les lieux de pratique situés à proximité des écoles. De plus, à l'instar de ce qui a été mentionné par la représentante des SGÉE, il apparait important, afin de favoriser le contact des jeunes avec l'extérieur en milieu scolaire, d'inclure deux volets à la gestion des risques, soit la sécurité et la valorisation d'une certaine prise de risque. Un panéliste ajoute que le programme et les outils qui en découleront devront couvrir l'utilisation des environnements extérieurs comme contextes concrets et signifiants d'apprentissage afin de mieux outiller le personnel enseignant et de véritablement servir le milieu scolaire.

Enfin, un point de vue discordant est apporté par un panéliste en lien avec la catégorie d'obstacles 3. Efforts de concertation et de coordination, participation des partenaires et adhésion: selon lui, l'hétérogénéité de l'écosystème plein air, des activités de plein air et des réalités vécues sur le terrain est telle qu'il n'est pas nécessairement souhaitable de créer une structure commune de formation.

MILIEU DU LOISIR MUNICIPAL

Les professionnelles du loisir municipal ayant participé à un groupe de discussion apportent des précisions et des éléments de réflexion au sujet de trois sous-catégories d'obstacles présentés au Tableau 12.

D'abord, une idée est lancée afin de tenir compte de la sous-catégorie d'obstacle 1.1. Le coût et la durée des formations doivent demeurer raisonnables ainsi que de la sous-catégorie d'obstacle 1.4. Le programme doit tenir compte de la disponibilité limitée, du roulement de bénévoles, du manque de ressources de nombreux clubs et OBNL présents sur le terrain et du caractère peu structuré de certains (ex. : associations citoyennes informelles non affiliées à une fédération). Quelques participantes suggèrent que des leviers financiers municipaux soient utilisés pour encourager les organismes bénévoles soutenus par leur municipalité à suivre des formations reconnues par le PNEAPA, comme c'est parfois déjà fait avec le Programme national de certification des entraineurs (PNCE). Par exemple, des formations suivies par des groupes bénévoles pourraient être payées par les municipalités. Ou encore, avoir suivi une formation pourrait faire partie des critères d'évaluation pour l'attribution d'un soutien financier.

Certaines précisions méritent également d'être soulignées en lien avec la sous-catégorie d'obstacle 2.1. Le PNEAPA doit pouvoir s'adapter aux milieux et aux populations cibles et respecter leurs spécificités contextuelles tout en favorisant l'adoption des meilleures pratiques pour l'encadrement des activités de et en plein air. D'une part, les villes sont rarement directement engagées dans l'encadrement des activités de plein air, mais, en tant que gestionnaires de lieux de pratique d'activités de plein air, elles concluent des ententes avec des clubs de pratiquantes et de pratiquants et des associations de bénévoles pour l'aménagement de ces lieux de pratique et la tenue d'activités encadrées. D'autre part, le déploiement du programme devra tenir compte de la réalité des administrations municipales : les villes ont des mandats très larges et exigeants couplés à des ressources limitées. Il faudra tenir compte de leur charge de travail déjà importante et faciliter, s'il y a lieu, leur engagement dans le déploiement pour éviter de le faire reposer entièrement sur leurs épaules. Par ailleurs, les professionnelles du loisir municipal souhaitent continuer de soutenir les clubs de pratiquantes et de pratiquants, voire le faire davantage, mais il est parfois difficile de les rejoindre et de les accompagner dans un contexte de multiplication des organismes et de diversification des activités de plein air pratiquées.

4.3.2 NIVEAU D'INTÉRÊT DES TROIS NOUVEAUX MILIEUX CONSULTÉS

Les consultations organisées en 2021-2022 auprès de trois nouveaux milieux ont été l'occasion d'évaluer le niveau d'intérêt des participantes et des participants pour le PNEAPA. Rappelons par ailleurs une limite associée à la composition du panel organisé pour le milieu de l'éducation formelle et à celle du groupe de discussion rassemblant des professionnelles du loisir municipal : à l'exception d'une professionnelle du loisir municipal, les participantes et les participants n'étaient pas des représentants officiels de leur milieu.

MILIEU DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

Pour le milieu des services de garde éducatifs à l'enfance, le niveau d'intérêt exprimé apparait élevé : puisqu'il s'appliquera à tous les milieux de l'éducation, des SGÉE au niveau d'enseignement collégial en passant par l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, le programme permettra d'affirmer la place des SGÉE au sein du continuum éducatif. Le programme sera un des facteurs ayant le potentiel de favoriser une transition douce, pour les enfants et les parents, entre le milieu de la petite enfance et le milieu scolaire. La représentante du milieu des SGÉE émet tout de même des craintes liées à la possible surspécialisation de la formation des EAPA.

MILIEU DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Le niveau d'intérêt des panélistes provenant du milieu de l'éducation formel est plus variable.

Une panéliste affirme avoir un niveau d'intérêt élevé pour la démarche. Elle mentionne la nécessité d'aider les encadrantes et les encadrants à analyser leurs propres pratiques et à renforcer leur sentiment de compétence afin de favoriser l'inclusion et la diversité au sein du bassin d'EAPA. Elle salue également les efforts de consultation et de concertation déjà effectués ainsi que la reconnaissance des diverses expertises.

Un panéliste affiche un niveau d'intérêt plus modéré. Il soulève plusieurs questionnements quant aux définitions des concepts utilisés, aux intentions derrière le programme et à son périmètre d'application. Par ailleurs, il souhaite que le cadre du programme ne se limite pas à la pratique encadrée d'activités de plein air, mais s'étende aux environnements d'apprentissages extérieurs, afin de bien couvrir les besoins du milieu scolaire.

Le troisième panéliste exprime un faible niveau d'intérêt. Il a formulé certaines craintes quant à une surspécialisation de la formation des EAPA. Il a émis des doutes face à la capacité d'évaluer les différents types de compétences et à la nécessité de créer une structure commune de formation.

MILIEU DU LOISIR MUNICIPAL

Les professionnelles du loisir municipal ont toutes affirmé avoir un niveau d'intérêt élevé au sujet du PNEAPA. L'engouement pour la pratique des activités de plein air, l'importance de leur développement pour les régions ainsi que la nécessité de répondre à des besoins exprimés ou constatés sur le terrain font partie des motifs invoqués. Des participantes ont tout de même émis certaines réserves, car plusieurs aspects du programme demeurent encore inconnus, notamment en ce qui concerne son déploiement.

4.4 Conclusion

Les résultats de cette analyse indiquent dix-sept sous-catégories de besoins (regroupés en quatre catégories) et dix-sept sous-catégories d'obstacles anticipés (regroupés en cinq catégories) auxquels il faudra porter une attention particulière, dans la conception et le déploiement du PNEAPA, afin qu'il s'arrime aux réalités diversifiées des milieux de l'écosystème plein air. Nous avons vu également qu'il devra, pour assurer son succès, tenir compte des spécificités de chaque milieu.

Par ailleurs, les résultats montrent que les pistes de solutions envisagées pour répondre à un besoin ou contrecarrer un obstacle devront toujours tenir compte des autres besoins et obstacles exprimés; le PNEAPA devra parfois faire le grand écart entre des éléments à première vue opposés. Par exemple, le PNEAPA doit favoriser l'amélioration du niveau de maitrise des compétences et la qualification des encadrantes et des encadrants d'activités de plein air (catégorie de besoins 2) et, en même temps, contribuer au caractère accessible de la pratique encadrée d'activités de plein air (catégorie d'obstacles 1). Pour ce faire, il est par exemple suggéré de moduler le niveau d'exigences requis en fonction des contextes d'encadrement, des milieux et des populations visées (sous-catégorie d'obstacles 2.2). Le PNEAPA doit également favoriser l'harmonisation des contenus de formation et des outils diffusés par les fédérations ainsi que l'arrimage entre les différents programmes de formation (catégorie de besoins 1) tout en renforçant l'autonomie des fédérations de plein air et en contribuant à les valoriser (catégorie d'obstacles 5). Les catégories de besoins et d'obstacles qui pourraient être antagonistes sont présentées au Tableau 14; trouver l'équilibre entre elles posera un certain nombre de défis.

Tableau 14. Catégories de besoins et d'obstacles anticipés qui pourraient être antagonistes

Catégories de besoins	Catégories d'obstacles anticipés
Amélioration des outils et des contenus : actualisation, harmonisation, accessibilité	3. Efforts de concertation et de coordination, participation des partenaires et adhésion
et bonification	5. Ressources disponibles, autonomie et valorisation des fédérations
 2. Amélioration du niveau de maitrise des compétences en encadrement des activités de et 	1. Accès aux formations offertes : temps, coûts et accessibilité géographique
en plein air, rétention et mobilité des ressources humaines salariées et bénévoles	2. Cheminement dans le programme : clarté et adaptabilité aux contextes, aux rôles et aux niveaux de maitrise des compétences attendues
3. Développement d'une culture plein air au Québec et valorisation du rôle des fédérations	5. Rôle, autonomie et ressources des fédérations
4. Clarification du processus de formation et	3. Efforts de concertation et de coordination, participation des partenaires et adhésion
simplification de sa gestion	4. Arrimage entre les programmes de formation

Enfin, l'implantation d'un Programme national pour l'encadrement des activités de plein air est toujours souhaitée, tant pour les acteurs de l'écosystème plein air que pour ses bénéficiaires directs. Les représentantes et les représentants des fédérations de plein air ont réaffirmé leur soutien envers ce projet. Les personnes provenant des trois milieux supplémentaires consultés ont exprimé un niveau d'intérêt relativement élevé. Par ailleurs, les participantes et les participants soulignent à juste titre que plusieurs questions doivent encore être éclaircies, concernant la mécanique de programme, sa coordination, le processus de concertation sous-jacent ou encore son déploiement.



Photo: Pascal Picard

Chapitre 5

ANALYSE DES PROGRAMMES QUÉBÉCOIS DE FORMATION PORTANT SUR L'ENCADREMENT D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

5.1. Introduction

Sur le plan scientifique, peu d'études ou de données permettent actuellement d'établir les bases nécessaires à l'élaboration et à l'implantation d'un Programme national pour l'encadrement des activités de plein air (PNEAPA). Un travail de recherche, d'analyse et de synthèse est donc nécessaire afin de répondre à certains défis présentement rencontrés par les différentes parties prenantes engagées dans la mise en place d'un futur programme national.

L'étude présentée dans les pages suivantes s'inscrit précisément dans cette démarche globale visant à regrouper l'ensemble des données nécessaires à l'élaboration et à l'implantation d'un éventuel PNEAPA. À terme, ce programme devra répondre aux besoins des milieux du grand domaine du plein air. Puisque ces milieux ont des besoins et des réalités hétérogènes, tel qu'exposé au chapitre 4 du présent rapport et suivant Bergeron (2019), une analyse rigoureuse des différents programmes présentement offerts au Québec s'avère essentielle si l'on souhaite mettre en place un programme pertinent, adéquat, réaliste, transdisciplinaire et transversal. C'est spécifiquement l'analyse de ces programmes de formation que le Réseau plein air Québec (RPAQ) a confiée au Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air de l'Université du Québec à Chicoutimi (LERPA-UQAC) et qui fait l'objet du présent chapitre⁵⁴.

Ce chapitre est découpé de la manière suivante : une première section est consacrée à une description du mandat confié par le RPAQ au LERPA. Puis, la méthodologie employée est décrite et les résultats de la recherche sont exposés en fonction de chacun des objectifs ciblés. Enfin, une conclusion permet de revenir sur certaines limites et certains constats associés à la production de ces données.

5.2. Mandat

Il est attendu que la démarche pilotée par le LERPA-UQAC permette, dans un premier temps, de produire un « portrait » de l'offre existante des programmes de formation liés à l'encadrement d'activités de plein air au Québec ainsi que des différents contenus enseignés dans le cadre de ces formations. Dans un deuxième temps, il est souhaité qu'une analyse de ces différents programmes permette d'établir des points de convergences et de divergences en ce qui concerne les caractéristiques des différents programmes offerts ainsi que les contenus enseignés. Finalement, le processus devra permettre d'amorcer un premier mouvement d'identification des éléments de compétence potentiellement associés à la fonction d'encadrante et d'encadrant d'activités de plein air.

⁵⁴ Le présent chapitre reprend intégralement le contenu du rapport déposé par l'équipe du LERPA-UQAC au RPAQ (Mercure & Morin, 2022).

Les objectifs:

- 1. Identifier les principaux <u>programmes de formation et de qualification</u> liés à l'encadrement d'activités de plein air au Québec;
- 2. Identifier les <u>contenus enseignés</u> dans le cadre des principaux programmes de formation liés à l'encadrement d'activités de plein air au Québec;
- 3. Identifier les points centraux de convergences et de divergences en ce qui concerne les <u>caractéristiques des différents programmes de formation</u> liés à l'encadrement d'activités de plein air au Québec;
- 4. Identifier les points centraux de convergences et de divergences en ce qui concerne les <u>contenus enseignés dans le cadre des principaux programmes de formation</u> liés à l'encadrement d'activités de plein air au Québec;
- 5. Identifier des <u>éléments</u> de <u>compétence</u> <u>transdisciplinaires</u> et <u>transversaux</u> potentiellement associés à la fonction d'encadrante et d'encadrant d'activités de plein air.

Pour ce faire, le LERPA-UQAC a procédé à :

- L'élaboration d'une méthodologie globale de recherche;
- L'élaboration et l'utilisation d'outils spécifiques de collecte de données;
- L'identification et l'obtention des documents nécessaires à l'analyse des programmes de formation (analyse de contenu);
- L'élaboration d'une grille nécessaire à la saisie et à l'analyse des données dans le cadre de l'analyse de contenu;
- La saisie des données dans la grille d'analyse;
- · L'analyse des données;
- L'identification des points de convergences et de divergences entre les différents programmes offerts en ce qui concerne leurs caractéristiques et les contenus abordés;
- L'identification d'éléments de compétence transdisciplinaires et transversaux potentiellement associés à la fonction d'encadrante et d'encadrant d'activités de plein air;
- La validation par un comité d'expertes et d'experts des éléments de compétence transdisciplinaires et transversaux identifiés.

5.3. Méthodologie de recherche

L'équipe du LERPA-UQAC a retenu dans le cadre de ce projet spécifique une approche constructiviste, en ce sens que les organismes concernés par la démarche ont été au cœur de celle-ci. L'avantage d'une telle approche de co-construction est qu'elle permet, entre autres, à tous les partenaires ou parties prenantes de se faire entendre, c'est-à-dire de communiquer leurs besoins, leurs enjeux spécifiques et leurs préoccupations. Dans le cadre du présent projet, des représentantes et des représentants des parties prenantes ont également été appelés à contribuer à l'élaboration et à la validation des livrables attendus.

La méthode de recherche retenue s'ancre dans un paradigme interprétatif. Ainsi, les données traitées étaient principalement de type qualitatif; celles-ci provenant essentiellement de l'analyse de documents, plus précisément de programmes de formation existants, mais également des réponses à un questionnaire proposé aux parties prenantes.

Dans le cas des données provenant de l'analyse des programmes existants, celles-ci ont été découpées et codifiées à l'aide de la méthode de l'analyse de contenu.

Plus spécifiquement, la démarche a été réalisée à travers les étapes et actions principales suivantes :

- Rencontre de présentation du projet aux parties prenantes (organismes nationaux de loisir, organismes nationaux sectoriels, Réseau des unités régionales de loisir et de sport, milieux scolaires et établissements d'enseignement, ministère de l'Éducation);
- Investigation auprès de représentantes et de représentants des parties prenantes susmentionnées (questionnaire);
- Identifications des programmes de formations à analyser;
- Analyse de contenu et synthèse;
- Delphi auprès d'expertes et d'experts.

Photo: Fondation Sur la pointe des pieds



5.3.1 INVESTIGATIONS AUPRÈS DE REPRÉSENTANTES ET DE REPRÉSENTANTS DES PARTIES PRENANTES

Un court questionnaire a été élaboré et soumis aux représentantes et aux représentants des parties prenantes avec l'intention d'identifier et d'obtenir les documents nécessaires (programmes de formation) à l'analyse de contenu, mais également de débuter l'identification des éléments de compétence potentiellement associés à la fonction d'encadrante et d'encadrant d'activités de plein air.

Ce questionnaire en ligne était composé des questions suivantes :

- 1. Acceptez-vous de participer au projet?
- 2. Qui sera la répondante ou le répondant pour votre institution?
- 3. Quelles sont les coordonnées de la répondante ou du répondant de votre institution (adresse courriel)?
- 4. Avez-vous un programme de formation formel présenté dans un document unique?
- 5. Quel est le titre de ce document?
- 6. Consentez-vous à rendre ce document disponible pour analyse?
- 7. Avez-vous des documents présentant certains éléments associés à votre programme de formation?
- 8. Quels sont les titres de ces documents?
- 9. Consentez-vous à rendre ces documents disponibles pour analyse?
- 10. Quels sont, selon vous, les grands domaines de compétences génériques et transversales, donc non spécifiques à une discipline, qui devraient être développés par un éventuel programme national pour l'encadrement des activités de plein air (PNEAPA)? À titre d'exemple : a) les manœuvres en canot sont d'ordre disciplinaire; b) le leadership est une compétence générique et transversale.
- 11. Avez-vous des questions ou commentaires pour nous?

Il est possible de consulter l'Annexe 10 afin de prendre connaissance de la présentation et des directives associées au questionnaire.

Cette démarche d'investigation auprès de représentantes et de représentants des parties prenantes aura permis d'identifier différents programmes et modules de formation liés à l'encadrement d'activités de plein air au Québec ainsi que les organismes responsables de ces programmes de formation tels qu'ils sont inventoriés au Tableau 15. Il est important à ce stade-ci de préciser que les répondantes et les répondants ont, dans certains cas, rendu disponibles des programmes de formation et, dans d'autres cas, différents modules de formation associés à un programme. En l'absence de document unique présentant le programme dans son ensemble, nous avons analysé les différents modules de formation qui ont été soumis.

Tableau 15. Programmes québécois de formation portant sur l'encadrement d'activités de plein air

	Nom de l'organisme	Type d'organisme	Titre du programme ou module de formation
1	Association des camps du Québec	Organisme national de loisir (ONL) - Association sectorielle	Programme aspirant moniteur
2	Canot Kayak Québec	ONL - Fédération de plein air	Formation - Pagaie pour tous
3	Canot Kayak Québec	ONL - Fédération de plein air	Formation - Canot - Niveau canotage 1
4	Canot Kayak Québec	ONL - Fédération de plein air	Formation - Canot - Niveau II eau calme
5	Canot Kayak Québec	ONL - Fédération de plein air	Formation - Canot - Niveau III eau calme
6	Canot Kayak Québec	ONL - Fédération de plein air	Formation - Canot - Niveau IV eau calme
7	Canot Kayak Québec	ONL - Fédération de plein air	Formation - Canot - Niveau II eau vive
8	Canot Kayak Québec	ONL - Fédération de plein air	Formation - Kayak de mer - Niveau sécurité
9	Canot Kayak Québec	ONL - Fédération de plein air	Formation - Kayak de mer - Niveau I
10	Canot Kayak Québec	ONL - Fédération de plein air	Formation - Kayak de mer - Niveau II
11	Canot Kayak Québec	ONL - Fédération de plein air	Formation - Kayak de mer - Niveau III
12	Canot Kayak Québec	ONL - Fédération de plein air	Formation - Kayak de mer - Niveau IV
13	Canot Kayak Québec	ONL - Fédération de plein air	Formation - Barreur de rabaska et guide pour la pratique et l'encadrement des activités de rabaska
14	Canot Kayak Québec	ONL - Fédération de plein air	Formation - Sauvetage en eau vive - Niveau 1
15	Canot Kayak Québec	ONL - Fédération de plein air	Formation - Sauvetage en eau vive - Niveau 2

Voir la suite à la page suivante ->

Tableau 15. (Suite)

	Nom de l'organisme	Type d'organisme	Titre du programme ou module de formation
16	Cégep de la Gaspésie et des Îles	Établissement d'enseignement	Diplôme d'études collégiales - Techniques du tourisme d'aventure
17	Cégep de Saint-Laurent	Établissement d'enseignement	Attestation d'études collégiales - Guide en tourisme d'aventure
18	Cheval Québec	ONL - Fédération de plein air	Programme de certification de formateur en équitation de plein air
19	Cheval Québec	ONL - Fédération de plein air	Programme de certification d'accompagnateur de randonnée équestre
20	Conseil québécois du loisir	Regroupement national d'organismes nationaux de loisir	Diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur - Formation en animation plein air
21	Eau Vive Québec	ONL - Fédération de plein air	Formation - Instructeur 1 - Instructeur en canoë-kayak en lac
22	Eau Vive Québec	ONL - Fédération de plein air	Programme SUP
23	Fédération québécoise des activités subaquatiques	ONL - Fédération de plein air	Formation - Classes A
24	Fédération québécoise des activités subaquatiques	ONL - Fédération de plein air	Formation - Classes B et C
25	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	ONL - Fédération de plein air	Formation - Camps
26	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	ONL - Fédération de plein air	Formation - Glace
27	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	ONL - Fédération de plein air	Formation - Rocher
28	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	ONL - Fédération de plein air	Formation - Structure artificielle d'escalade (SAE)
29	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	ONL - Fédération de plein air	Formation - Via ferrata
30	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	ONL - Fédération de plein air	Formation - Sauvetage

Voir la suite à la page suivante ----

Tableau 15. (Suite)

	Nom de l'organisme	Type d'organisme	Titre du programme ou module de formation
31	Groupe Collegia	Établissement d'enseignement	Attestation d'études collégiales - Guide d'aventure
32	Rando Québec	ONL - Fédération de plein air	Formation - Pratiquant.e niveau II - Autonomie à la longue randonnée pédestre
33	Rando Québec	ONL - Fédération de plein air	Formation - Encadrant.e niveau I - Courte randonnée pédestre
34	Université du Québec à Chicoutimi	Établissement d'enseignement	Baccalauréat en intervention plein air
35	Université du Québec à Chicoutimi	Établissement d'enseignement	Propédeutique du diplôme d'études supérieures spécialisées en intervention nature et aventure

5.3.2 ANALYSE DE CONTENU

L'analyse de contenu « [...] consiste à sélectionner, condenser, catégoriser, regrouper et organiser l'information contenue dans une grande variété de supports [...] pour faciliter le repérage et la 'lecture' des documents » (Bureau canadien des archivistes, 1992, p. 53 dans Lenoir, 2018, p. 277). Cette méthode « [...] vise à identifier les notions contenues dans les documents et à les représenter d'abord sous forme abrégée [...] pour en accélérer la prise de connaissance [...] ensuite sous forme codée pour en faciliter le repérage » (Bureau canadien des archivistes, 1992, p. 53 dans Lenoir, 2018, p. 277).

Dans le cadre du présent projet, une grille d'analyse de contenu a été élaborée de manière inductive à partir de catégories dites émergentes. « L'objectif principal de l'analyse inductive est de développer des catégories à partir des données brutes pour les intégrer dans un cadre de référence ou un modèle » (Blais & Martineau, 2006, p. 5). Dans une telle approche (processus de codification inductif), « [...] les catégories sont généralement créées à partir des phrases ou des sens trouvés dans les portions de texte » (Blais & Martineau, 2006, p. 8).

Dans le cadre de cette analyse de contenu, certains critères ont guidé la sélection des données narratives (segments de textes) intégrées à la grille d'analyse.

Critères d'inclusion:

- Élément de compétence (savoir, savoir-faire ou savoir-être) relatif à l'encadrement d'activités de plein air;
- Élément de compétence transdisciplinaire ou transversale, c'est-à-dire qui s'applique à l'ensemble des disciplines, activités ou contextes professionnels;
- Élément de compétence relatif au contexte québécois.

Critère d'exclusion:

• Élément de compétence spécifique à une discipline ou à une activité de plein air en particulier.

Ainsi, au fur et à mesure de la lecture des différents documents présentant les programmes et modules de formation analysés, chaque nouvel élément de compétence identifié était implanté dans la grille d'analyse de contenu en fonction de sa parenté aux éléments ou catégories qui étaient déjà présents dans la matrice. Le titre du document ainsi que le numéro de la page étaient associés à chacun des éléments de compétence ajoutés dans la grille. Cette grille d'analyse en format Excel, beaucoup trop vaste pour être annexée au présent rapport, a été remise au mandant sous forme de fichier électronique.



Dans un deuxième temps, afin de valider et d'organiser les catégories émergentes ainsi que de s'assurer qu'aucun grand domaine de compétence lié à l'encadrement d'activités de plein air n'était oublié, une recension d'écrits a été effectuée. Ce mouvement d'analyse et de synthèse visait à identifier, dans la littérature spécifique à l'encadrement des activités de plein air (outdoor leadership), les principaux thèmes abordés. Ces thèmes ont été inventoriés suivant une étude des tables des matières de cinq ouvrages réputés pour ensuite être regroupés sous les 12 grandes catégories suivantes :

- 1. Connaissance de soi et de la fonction d'encadrante et d'encadrant
- 2. Gestion d'individus (participantes et participants)
- 3. Gestion des groupes (incluant le leadership)
- 4. Gestion des activités (incluant la gestion des risques)
- 5. Gestion des apprentissages
- 6. Gestion des équipements
- 7. Gestion de l'alimentation et de la nutrition
- 8. Gestion des communications
- 9. Gestion des déplacements
- 10. Gestion des campements
- 11. Gestion environnementale
- 12. Gestion des urgences et des crises

L'Annexe 11 présente l'ensemble des thèmes inventoriés.

Finalement, les informations recueillies dans le cadre du questionnaire, plus spécifiquement les réponses à la question 10⁵⁵, auront permis de corroborer les catégories et les éléments de compétence identifiés à travers les démarches d'analyse de contenu et de recension des écrits. Les chiffres entre parenthèses, à la suite des éléments de compétence dans le Tableau 16, réfèrent au nombre d'occurrences.

⁵⁵ Question 10 : Quels sont, selon vous, les grands domaines de compétences génériques et transversales, donc non spécifiques à une discipline, qui devraient être développés par un éventuel programme national pour l'encadrement des activités de plein air (PNEAPA)?

Tableau 16. Éléments de compétence qui devraient être développés par un éventuel PNEAPA selon les personnes qui ont répondu au questionnaire

Catégories	Éléments de compétence
1. Connaissance de soi et de la fonction d'encadrante et d'encadrant	connaissance des fonctions (1), rôles et responsabilités (1), savoir-être (1).
Cestion d'individus (participantes et participants)	éthique (2).
3. Gestion des groupes (incluant le leadership)	animation (2), encadrement (4), éthique et respect des autres usagers (1), prise de décision (2), sécurité (3).
4. Gestion des activités (incluant la gestion des risques)	analyse et gestion des risques (5), aspects légaux (2), contenu des breffages de sécurité (1), planification et plan de sortie (3), plan d'urgence (3), responsabilités (2), sites et milieux de pratique (2).
5. Gestion des apprentissages	apprentissage et enseignement (4).
6. Gestion des équipements	choix, utilisation et gestion des équipements (3), habillement et principe multicouches (1).
7. Gestion de l'alimentation et de la nutrition	alimentation, nutrition et gastronomie (3), hydratation (1), méthode de conservation des aliments (1), méthodes de cuisson des aliments en plein air (1), planification des repas en fonction des besoins nutritionnels et de l'activité pratiquée (1).
8. Gestion des communications	moyens de communication en plein air (1), principes de communication (1).
9. Gestion des déplacements	orientation (3), topographie (1), utilisation d'applications (1), utilisation de cartes (1), utilisation d'un récepteur GPS (Global Positioning System) (1).
10. Gestion des campements	installation d'un campement (1) (bâche, tente, feu, nœuds (2), etc.).
11. Gestion environnementale	connaissances météorologiques (1), programme Sans trace (3), respect de l'environnement (4).
12. Gestion des urgences et des crises	intervention d'urgence (3), premiers soins (6), sauvetage (1), survie (1).

Voici maintenant quelques faits saillants en lien avec les étapes d'investigation auprès de représentantes et de représentants des parties prenantes ainsi que de l'analyse de contenu :

- <u>Dix-neuf</u> (19) <u>organisations sollicitées à la</u> suite des suggestions de représentantes et de représentants des parties prenantes :
 - Cinq (5) établissements d'enseignement;
 - Treize (13) organismes nationaux de loisir;
 - Un (1) organisme fédéral du milieu du tourisme.
- <u>Douze</u> (12) <u>organisations engagées dans la démarche</u>, les sept (7) autres n'étant pas impliquées pour les motifs suivants :
 - Trois (3) organisations n'ont pas de programmes de formation relatifs à l'encadrement d'activités de plein air;
 - Trois (3) organisations n'ont pas assuré de suivi;
 - Comme l'étude porte spécifiquement sur des programmes québécois, un (1) organisme fédéral a été exclu puisqu'il ne rencontre pas un des critères d'inclusion.
- <u>Trente-cinq</u> (**35**) programmes ou modules de formation retenus pour analyse (plusieurs organisations offrant plus d'un programme ou module)
- <u>Cent soixante-douze</u> (172) <u>documents soumis</u> (il y avait, dans plusieurs cas, plus d'un document par programme ou module)
- Quatre-vingt-un (81) documents analysés (plusieurs documents n'ont pas été retenus puisqu'ils n'étaient pas pertinents : compétences relatives à une activité spécifique, redondance, document qui n'informe pas sur des aspects « programme », activité qui ne se déroule pas en plein air, etc.)
- Trois mille cent cinquante-deux (3 152) pages analysées
- <u>Près de mille cinq cents (1 500) segments de textes</u> (éléments de compétence) intégrés à la grille d'analyse

5.3.3 DELPHI

Afin de s'assurer que les éléments de compétence retenus dans le cadre de l'analyse de contenu ainsi que leur classification soient les plus adéquats, justes et exhaustifs possibles, l'équipe du LERPA-UQAC a soumis pour validation un document synthèse de l'ensemble des éléments de compétence identifié à un comité d'expertes et d'experts.

C'est sous la forme d'un arbre thématique, c'est-à-dire une arborescence de l'ensemble des différents éléments de compétence, ceux-ci étant regroupés en fonction des douze catégories susmentionnées et organisés selon différents niveaux hiérarchiques, que l'ensemble des éléments de compétence identifiés dans le cadre de l'analyse de contenu a été présenté aux expertes et aux experts de la manière illustrée par l'extrait qui suit.

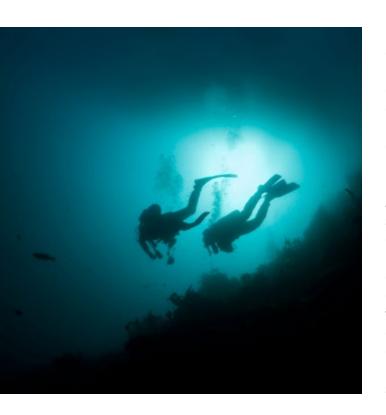
11. GESTION ENVIRONNEMENTALE

- 1. Impacts anthropiques
 - 1.1. Impacts spécifiques des activités de plein air
- 2. Protection de l'environnement
 - 2.1. Approche Sans trace
 - 2.1.1. Organisme
 - 2.1.2. Principes
 - 2.1.2.1. Se préparer et prévoir
 - 2.1.2.2. Utiliser les surfaces durables
 - 2.1.2.2.1. Choix de sites
 - 2.1.2.2.2. Impact des feux
 - 2.1.2.3. Gérer adéquatement les déchets
 - 2.1.2.3.1. Gestion des eaux usées
 - 2.1.2.3.2. Restant de nourriture
 - 2.1.2.3.3. Emballages
 - 2.1.2.3.4. Matières fécales
 - 2.1.2.3.5. Transport sécuritaire des déchets
 - 2.1.2.4. Laisser intact ce que l'on trouve
 - 2.1.2.5. Minimiser l'impact des feux
 - 2.1.2.6. Respecter la vie sauvage
 - 2.1.2.6.1. Stratégies de prélèvement éthique (bois, écorce, fruits, fleurs, etc.)
 - 2.1.2.6.2. Impact des animaux domestiques sur le milieu naturel
 - 2.1.2.7. ...

L'ensemble de tous les éléments de compétence retenu dans le cadre de l'analyse de contenu a ainsi été analysé, bonifié et validé par les expertes et experts dans le cadre d'une approche inspirée de la méthode Delphi. Une méthode Delphi vise à recueillir « [...] l'avis justifié d'un panel d'experts dans différents domaines. La procédure, basée sur la rétroaction, évite la confrontation des experts et préserve leur anonymat. Les résultats d'un premier questionnaire sont communiqués à chaque expert et sont accompagnés d'une synthèse des tendances générales et particulières, des avis et des justifications. Dès lors chacun est invité à réagir et à répondre à un deuxième questionnaire élaboré en fonction des premiers avis recueillis, et ainsi de suite jusqu'à l'obtention d'une convergence aussi forte que possible des réponses » (Booto Ekionea et al., 2011).

La méthode Delphi se distingue, selon Booto Ekionea et al. (2011), d'autres techniques sur les plans suivants :

- 1. elle aide à consigner les opinions d'expertes et d'experts dans un domaine précis;
- 2. elle permet de recueillir les opinions à distance;
- 3. elle limite le nombre de participantes et de participants à l'étude;
- 4. elle est flexible dans sa conception et dans son administration;
- 5. elle aide à obtenir un consensus;
- 6. elle facilite la rétroaction contrôlée.



Dans le cas du présent projet, les expertes et experts n'ont pas eu à réagir à un questionnaire, mais plutôt à une proposition d'énoncés et de catégorisation de l'ensemble des éléments de compétence qui pourraient être nécessaires aux encadrantes et aux encadrants d'activités de plein air. Il s'agit donc d'un processus Delphi modifié.

Afin d'assurer un processus transparent de sélection des membres du comité d'expertes et d'experts mis sur pied dans le cadre du présent projet de recherche, une procédure claire de recrutement ainsi que différents critères de sélection ont été élaborés et ensuite validés par les membres du groupe de travail du programme national pour l'encadrement des activités de plein air (GT-PNEAPA). Cette procédure est présentée en encadré à la section suivante.

PROCÉDURE DE SÉLECTION DES EXPERTES ET DES EXPERTS POUR LE DELPHI

1. Le comité sera composé de 6 expertes et experts maximum, 4 expertes et experts au minimum.

<u>Critères généraux :</u>

• Relève (ou a relevé) d'un organisme ou d'une institution reconnue et reste actif et au fait des enjeux et pratiques actuels.

Profil et domaines d'expertise :

- Diplôme collégial ou universitaire dans un programme relatif à l'encadrement d'activités de plein air et/ou;
- Expérience professionnelle de plus 10 ans en encadrement d'activités de plein air;
- Une expérience en recherche dans le domaine du plein air, de l'éducation ou du développement de programme de formation est un atout.

Diversité:

- Les membres du comité sont paritaires (homme/femme/non-binaire) si le comité a un nombre impair (par exemple, 5 membres 3 femmes et 2 hommes ou vice-versa, il sera considéré paritaire);
- Une personne experte assure qu'une perspective portant sur l'encadrement des activités de plein air pour les personnes handicapées soit considérée;
- Les candidates et candidats issus des Premières Nations et de différentes communautés culturelles sont privilégiés à compétence égale.

2. Le processus de sélection se fera en quatre étapes (les étapes a et b seront réalisées en parallèle :

- a. Une présélection de candidates et de candidats qui répondent aux critères sera réalisée par l'équipe du projet (RPAQ LERPA-UQAC). Les membres du groupe de travail PNEAPA pourront également proposer des candidates et candidats qui respectent les critères de la présente procédure. Les personnes retenues seront contactées par courriel afin qu'elles confirment leur intérêt.
- b. Un courriel sera envoyé aux organismes reconnus par le ministère de l'Éducation (entre autres par la Direction du loisir, du sport et de l'activité physique DSLAP) afin de les inviter à proposer des expertes et des experts pour se joindre au comité.
- c. Une évaluation finale des candidatures reçues sera réalisée par la direction de projet du RPAQ en collaboration avec le LERPA-UQAC selon le processus de sélection des membres du comité d'expertes et d'experts approuvé par le GT-PNEAPA.
- d. Les candidates et candidats sélectionnés seront contactés par l'équipe de recherche du LERPA-UQAC pour la réalisation de la consultation d'expertise.

La liste et la présentation des candidates et des candidats sélectionnés seront envoyées au groupe de travail à la fin du processus en guise d'information. Le groupe de travail ou un de ses membres pourraient demander des explications ou émettre des réserves au besoin.

DÉROULEMENT DU DELPHI

Cinq expertes et experts ont été retenus dans le cadre du processus de Delphi. Il s'agit de représentantes et de représentants des milieux des établissements d'enseignement, du guidage professionnel, des camps de vacances, de l'intervention en contexte de nature et d'aventure, de l'éducation physique et à la santé, des Premières Nations et des fédérations de plein air (une experte ou un expert pouvant représenter plus d'un milieu). Le comité était composé de trois femmes et de deux hommes.

De l'ensemble des critères de sélection prédéfinis, un seul n'a pu être respecté soit celui d'intégrer au comité une personne experte représentant une perspective portant sur l'encadrement des activités en contexte de plein air pour les personnes handicapées.

Il est important à ce moment-ci de préciser que deux des expertes qui s'étaient engagées à participer au processus n'ont pu respecter cet engagement. Une experte n'a pas assuré de suivi aux courriels envoyés, et ce malgré diverses relances, et une seconde n'a pas été en mesure de respecter l'échéancier du premier mouvement malgré le délai supplémentaire considérable accordé. Le Delphi a donc été conduit et conclu avec trois expertes et experts.

Trois itérations, entre les chercheurs et les expertes et experts, auront été nécessaires à l'obtention d'un consensus quant à la forme finale de l'arborescence intégrant l'ensemble des éléments de compétence qui pourraient être abordés dans le cadre de la formation d'encadrantes et d'encadrants d'activités de plein air.

Plus spécifiquement, il était attendu, pour chacune des versions soumises dans le cadre d'une itération, que les expertes et experts nous indiquent les éléments qui devraient, selon eux, être supprimés, ajoutés, renommés ou déplacés. Ces recommandations servaient alors à produire une nouvelle version de l'arborescence qui était soumise à nouveau aux expertes et aux experts pour un nouveau mouvement d'analyse.

Dans le cadre des trois mouvements, les expertes et experts auront proposé, à un moment ou à un autre, de supprimer 296 éléments, d'en ajouter 238, d'en renommer 116, d'en déplacer 348 et finalement d'en réintégrer 73.

Rappelons que c'est l'extensivité qui était visée par la démarche; c'est-à-dire que l'on ne cherchait pas, à ce stade-ci du grand projet de PNEAPA, de perspectives spécifiques ou sectorielles, mais plutôt à additionner ces différentes perspectives afin de développer un « inventaire » de compétences qui soit le plus exhaustif possible.

La version finale de cet « inventaire » de compétences, obtenu par consensus, est disponible à l'Annexe 12.

Également en annexe, la procédure de sélection des expertes et des experts (Annexe 13), le courriel de promotion de la démarche de Delphi (Annexe 14), ainsi que le courriel d'invitation envoyé aux expertes et aux experts retenus (Annexe 15).



Photo: Motivation jeunesse

5.4. Résultats

Nous reprenons pour cette section, les cinq objectifs associés au mandat confié par le RPAQ au LERPA-UQAC.

5.4.1 OBJECTIF 1. IDENTIFIER LES PRINCIPAUX PROGRAMMES DE FORMATION LIÉS À L'ENCADREMENT D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR AU QUÉBEC

À la suite d'une rencontre de présentation du projet, les représentantes et les représentants des différentes parties prenantes (organismes nationaux de loisir, organismes nationaux sectoriels, Réseau des unités régionales de loisir et de sport, milieux scolaires et établissements d'enseignement, ministère de l'Éducation) ont été invités à répondre à un questionnaire qui visait, entre autres, à identifier les différents programmes québécois de formation portant sur l'encadrement d'activités de plein air. Cette démarche a permis d'identifier les 35 programmes et modules de formation présentés au Tableau 15 à la page 131 du présent document. Évidemment, il ne s'agit pas de l'ensemble des programmes de formation liés à l'encadrement d'activités de plein air au Québec. Cela dit, nous sommes d'avis que les programmes inventoriés et analysés sont représentatifs de l'offre actuelle ainsi que des différents secteurs d'activités associés à l'écosystème plein air québécois (tourisme d'aventure, camps de vacances, milieux scolaires, milieux du loisir, fédérations de plein air, etc.).

5.4.2 OBJECTIF 2. IDENTIFIER LES CONTENUS ENSEIGNÉS DANS LE CADRE DES PRINCIPAUX PROGRAMMES DE FORMATION LIÉS À L'ENCADREMENT D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR AU QUÉBEC

L'analyse de contenu des 81 documents associés aux 35 programmes et modules de formations retenus a permis de produire un inventaire exhaustif des contenus enseignés dans le cadre de ces différents programmes. C'est en fait près de 1 500 éléments de compétence qui ont été identifiés et implantés dans la grille d'analyse de contenu remise au mandant sous forme de fichier électronique. La quasi-totalité de ces éléments de compétence fait également partie du document intitulé Les éléments de compétence liés à la fonction d'encadrante et d'encadrant d'activités de plein air disponible à l'Annexe 12; produit final et livrable de l'ensemble de la présente démarche.

5.4.3 OBJECTIF 3. IDENTIFIER LES POINTS CENTRAUX DE CONVERGENCES ET DE DIVERGENCES EN CE QUI CONCERNE LES CARACTÉRISTIQUES DES DIFFÉRENTS PROGRAMMES DE FORMATION LIÉS À L'ENCADREMENT D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR AU QUÉBEC

Nous avons, à ce niveau-ci, constaté beaucoup d'hétérogénéité en ce qui a trait aux caractéristiques des différents programmes que ce soit au niveau du type de formation, de la clientèle visée, du type de reconnaissance de la qualification ou de la participation à une formation, ou encore de la durée des programmes ou modules de formation qui peut varier entre quelques heures et plusieurs années. Ceci s'explique fort probablement par le fait que les programmes analysés sont destinés à des clientèles et des secteurs diversifiés et répondent à des besoins tout aussi diversifiés. Tous ces programmes ont en commun de former des encadrantes et des encadrants ou des pratiquantes et des pratiquants qui pourraient encadrer des activités de plein air, mais rappelons que ceux-ci seront appelés à intervenir dans divers milieux (touristique, scolaire, associatif, communautaire, du loisir, de la santé et des services sociaux, etc.), environnements (forêt vs rivière vs lac vs mer vs montagne, plein air de proximité vs pleine nature, saisons, etc.), activités (randonnée, escalade, canot, équitation, ski, etc.) ou encore auprès de différentes clientèles. Le Tableau 17 permet de mettre en évidence cette hétérogénéité et corollairement la complexité d'identifier des points de convergences ou de divergences.

Tableau 17. Caractéristiques des différents programmes de formation liés à l'encadrement d'activités de plein air au Québec

	Nom de l'organisme	Titre du programme ou module de formation	Clientèle visée	Type de programme	Reconnaissance de la qualification ou de la participation	Durée
1	Association des camps du Québec	Programme aspirant moniteur	Monitrice / moniteur	Programme de formation	Attestation	200 heures
2	Canot Kayak Québec	Formation - Pagaie pour tous	Pratiquante / pratiquant	Programme de formation	Attestation	3 heures
3	Canot Kayak Québec	Formation - Canot - Niveau canotage 1	Pratiquante / pratiquant	Programme de qualification	Brevet	2 jours
4	Canot Kayak Québec	Formation - Canot - Niveau II eau calme	Pratiquante / pratiquant	Programme de qualification	Brevet	2 jours
5	Canot Kayak Québec	Formation - Canot - Niveau III eau calme	Pratiquante / pratiquant	Programme de qualification	Brevet	2 jours
6	Canot Kayak Québec	Formation - Canot - Niveau IV eau calme	Pratiquante / pratiquant	Programme de qualification	Brevet	2 jours
7	Canot Kayak Québec	Formation - Canot - Niveau II eau vive	Pratiquante / pratiquant	Programme de qualification	Brevet	2 jours
8	Canot Kayak Québec	Formation - Kayak de mer - Niveau sécurité	Pratiquante / pratiquant	Programme de formation	Attestation	1 jour
9	Canot Kayak Québec	Formation - Kayak de mer - Niveau I	Pratiquante / pratiquant	Programme de qualification	Brevet	1 jour
10	Canot Kayak Québec	Formation - Kayak de mer - Niveau II	Pratiquante / pratiquant	Programme de qualification	Brevet	2 jours
11	Canot Kayak Québec	Formation - Kayak de mer - Niveau III	Pratiquante / pratiquant	Programme de qualification	Brevet	4 jours
12	Canot Kayak Québec	Formation - Kayak de mer - Niveau IV	Pratiquante / pratiquant	Programme de qualification	Brevet	2 jours d'évaluation + stages préparatoires
13	Canot Kayak Québec	Formation - Barreur de rabaska et guide pour la pratique et l'encadrement des activités de rabaska	Guide	Programme de qualification	Brevet	1 jour
14	Canot Kayak Québec	Formation - Sauvetage en eau vive - Niveau 1	Pratiquante / pratiquant	Programme de qualification	Brevet	1 jour

Tableau 17. (Suite)

	Nom de l'organisme	Titre du programme ou module de formation	Clientèle visée	Type de programme	Reconnaissance de la qualification ou de la participation	Durée
15	Canot Kayak Québec	Formation - Sauvetage en eau vive - Niveau 2	Pratiquante / pratiquant	Programme de qualification	Brevet	2 jours
16	Cégep de la Gaspésie et des Îles	Diplôme d'études collégiales - Techniques du tourisme d'aventure - 414.B0	Guide	Programme de qualification	Diplôme d'études collégiales - Technique	3 ans ou 2 535 heures (1 875 heures de formation spécifique + 660 heures de formation générale
17	Cégep de Saint-Laurent	Attestation d'études collégiales - Guide en tourisme d'aventure	Guide	Programme de qualification	Attestation d'études collégiales	34 semaines ou 1 065 heures
18	Cheval Québec	Programme de certification de formateur en équitation de plein air	Formatrice / formateur	Programme de qualification	Certificat	Évaluation de dossier, stage de 60 heures et évaluation en présence d'un examinateur de 2 h 30
19	Cheval Québec	Programme de certification d'accompagnateur de randonnée équestre	Accompagnatrice / accompagnateur	Programme de qualification	Certificat	Évaluation de dossier, stage de 100 heures et évaluation en présence d'un examinateur de 2 h 30
20	Conseil québécois du loisir	Diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur - Module plein air	Animatrice / animateur	Programme de qualification	Diplôme	3 heures
21	Eau Vive Québec	Formation - Instructeur 1 - Instructeur en canoë- kayak en lac	Instructrice	Programme de qualification	Brevet	2 jours
22	Eau Vive Québec	Programme SUP	Pratiquante / pratiquant	Programme de qualification	Brevet	Plusieurs formations entre 2 et 16 heures
23	Fédération québécoise des activités subaquatiques	Formation - Classes A	Monitrice / moniteur	Programme de qualification	Certificat	Examen écrit et examens pratiques (en classe, en piscine et en eau libre)
24	Fédération québécoise des activités subaquatiques	Formation - Classes B et C	Monitrice / moniteur	Programme de qualification	Certificat	Examen écrit et examens pratiques (en classe, en piscine et en eau libre)

Voir la suite à la page suivante \longrightarrow

Tableau 17. (Suite)

	Nom de l'organisme	Titre du programme ou module de formation	Clientèle visée	Type de programme	Reconnaissance de la qualification ou de la participation	Durée
25	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	Formation - Camps	Animatrice / animateur	Programme de qualification	Brevet	8 heures
26	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	Formation - Glace	Animatrice / animateur	Programme de qualification	Brevet	12 heures
27	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	Formation - Rocher	Animatrice / animateur	Programme de qualification	Brevet	24 heures
28	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	Formation - Structure artificielle d'escalade (SAE)	Animatrice / animateur	Programme de qualification	Brevet	16 heures
29	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	Formation - Via ferrata	Guide	Programme de qualification	Brevet	32 heures
30	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	Formation - Sauvetage	Guide	Programme de qualification	Brevet	24 heures
31	Groupe Collegia	Attestation d'études collégiales - Guide d'aventure - LCL.1A	Guide	Programme de qualification	Attestation d'études collégiales	1500 heures
32	Rando Québec	Formation - Pratiquant.e niveau II - Autonomie à la longue randonnée pédestre	Pratiquante / pratiquant et animatrice / animateur	Programme de formation	Attestation	3 jours ou 30 heures
33	Rando Québec	Formation - Encadrant.e niveau I - Courte randonnée pédestre	Encadrante / encadrant	Programme de qualification	Brevet	2-3 jours ou 20 heures
34	Université du Québec à Chicoutimi	Baccalauréat en intervention plein air	Intervenante / intervenant plein air	Programme de qualification	Diplôme d'études universitaires - Baccalauréat	3 ans (90 crédits de cours universitaires)
35	Université du Québec à Chicoutimi	Propédeutique du diplôme d'études supérieures spécialisées en intervention nature et aventure	Encadrante / encadrant	Programme de qualification	S/O (cours de propédeutique pour le diplôme d'études supérieures spécialisées en intervention nature et aventure)	3 cours (9 crédits de cours universitaires)

5.4.4 OBJECTIF 4. IDENTIFIER LES POINTS CENTRAUX DE CONVERGENCES ET DE DIVERGENCES EN CE QUI CONCERNE LES CONTENUS ENSEIGNÉS DANS LE CADRE DES PRINCIPAUX PROGRAMMES DE FORMATION LIÉS À L'ENCADREMENT D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR AU QUÉBEC

Encore une fois, nous avons constaté beaucoup d'hétérogénéité en ce qui a trait, cette fois-ci, aux contenus enseignés dans le cadre des programmes analysés. Ainsi, la diversité et la quantité des éléments recensés nous empêchent de véritablement identifier des points de convergence et de divergence. Cela dit, certains éléments de contenu reviennent plus souvent que d'autres, ce qui pourrait donner l'impression d'une certaine forme de convergence pour ces éléments en particulier. Nous proposons ici de présenter une liste des thèmes pour lesquels nous avons identifié au moins huit occurrences, c'est-à-dire des éléments qui revenaient dans tout près de 10 % des documents analysés (au moins 8 sur 81). Ces thèmes sont présentés au Tableau 18 en fonction de leur domaine de compétence, de leur l'ordre de classement et niveau hiérarchique dans la version finale de l'arborescence intégrant l'ensemble des éléments de compétence qui a été produite dans le cadre de cette étude (Annexe 12). Il apparait que plusieurs de ces éléments récurrents sont associés aux dimensions de la planification des activités de plein air, du bien-être des participantes et des participants, de la gestion des risques et de l'intervention d'urgence, ainsi que de l'éthique de l'environnement.

Tableau 18. Éléments de compétences qui reviennent le plus souvent dans le cadre de l'analyse des programmes ou modules de formation

	Domaines	Éléments de compétence (nombre d'occurrences)
1	Gestion d'individus (participantes et participants)	2. Confort et bien-être (8)
2	Gestion des groupes	5. Leadership / 5.5 Intervention auprès du groupe / 5.5.4 Gestion de conflit (8)
3	Gestion des activités	2. Planification et organisation (8)
4	Gestion des activités	2. Planification et organisation / 2.9 Outils de planification et de gestion de sortie / 2.9.1 Cahier de sortie / 2.9.1.1 Plan de sortie (11)
5	Gestion des activités	 Planification et organisation / 2.9 Outils de planification et de gestion de sortie / 2.9.1 Cahier de sortie / 2.9.1.1 Plan de sortie / 2.9.1.1.3 Itinéraires et cartes annotées (9)
6	Gestion des activités	2. Planification et organisation / 2.9 Outils de planification et de gestion de sortie / 2.9.1 Cahier de sortie / 2.9.1.3 Plan d'urgence (19)

Tableau 18. (suite)

	Domaines	Éléments de compétence (nombre d'occurrences)
7	Gestion des activités	3. Sécurité et gestion des risques / 3.1 Identification et mitigation des risques (12)
8	Gestion des activités	 Cueillette d'information auprès des participantes et participants (10)
9	Gestion des activités	4. Cueillette d'information auprès des participants / 4.1 Questionnaires et formulaires / 4.1.1 Questionnaire prédépart (9)
10	Gestion des activités	4. Cueillette d'information auprès des participants / 4.1 Questionnaires et formulaires / 4.1.2 Formulaires médicaux (10)
11	Gestion des activités	4. Cueillette d'information auprès des participants /4.1 Questionnaires et formulaires / 4.1.2 Formulaires d'acceptation des risques (8)
12	Gestion des activités	4. Cueillette d'information auprès des participants / 4.3 Accueil (10)
13	Gestion des activités	4. Cueillette d'information auprès des participants / 4.4 Consignes préactivité / 4.4.5 Risques et sécurité (14)
14	Gestion des activités	6. Consignation de données (9)
15	Gestion des équipements	 Vêtements et habillement / 1.2 Habillement / 1.2.1 Principe multicouches (8)
16	Gestion de l'alimentation et de la nutrition	3. Élaboration de menus / 3.1 Adaptation aux préférences et restrictions alimentaires (8)
17	Gestion des communications	1. Principes généraux de communication entre individus (9)
18	Gestion des communications	 Principes généraux de communication entre individus / 1.4 Techniques de communication / 1.4.3 Écoute active (8)
19	Gestion des communications	2. Systèmes et dispositifs de communication / 2.2 Dispositifs / 2.2.4 Signaux sonores / 2.2.4.1 Sifflet (8)
20	Gestion des déplacements	2. Navigation (8)
21	Gestion des déplacements	2. Navigation / 2.1 Planification d'un itinéraire (11)
22	Gestion des campements	2. Sélection de sites de campement (10)
23	Gestion des campements	3. Organisation de sites de campement (9)
24	Gestion environnementale	2. Protection de l'environnement (9)
25	Gestion environnementale	2. Protection de l'environnement / 2.1 Approche <i>Sans trace</i> / 2.1.2 Principes <i>Sans trace</i> (12)
26	Gestion environnementale	2. Protection de l'environnement / 2.1 Approche <i>Sans trace</i> / 2.1.2 Principes <i>Sans trace</i> / 2.1.2.2 Utiliser les surfaces durables / 2.1.2.2.2 Impact des feux (8)
27	Gestion environnementale	 Protection de l'environnement / 2.1 Approche Sans trace / 2.1.2 Principes Sans trace / 2.1.2.3 Gérer adéquatement les déchets (9)
28	Gestion des urgences et des crises	1. Principes généraux / 1.6 Leadership d'urgence (8)

5.4.5 OBJECTIF 5. IDENTIFIER DES ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE TRANSDISCIPLINAIRES ET TRANSVERSAUX POTENTIELLEMENT ASSOCIÉS À LA FONCTION D'ENCADRANTE ET D'ENCADRANT D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

Les différentes techniques de recherche utilisées dans le cadre de cette étude soit le questionnaire, l'analyse de contenu, la recension des écrits ainsi que le Delphi ont permis de produire un inventaire exhaustif des éléments de compétence potentiellement associés à la fonction d'encadrante ou d'encadrant d'activités de plein air. Tous ces éléments de compétence sont réunis et présentés dans le document intitulé Les éléments de compétence liés à la fonction d'encadrante et d'encadrant d'activités de plein air (Annexe 12).

5.5. Conclusion

Rappelons que le mandat confié au LERPA-UQAC visait, dans un premier temps, à produire un « portrait » de l'offre existante des programmes de formation liés à l'encadrement d'activités de plein air au Québec ainsi que des différents contenus enseignés dans le cadre de ces formations. Dans un deuxième temps, il était souhaité qu'une analyse des différents programmes permette d'établir des points de convergences et de divergences en ce qui concerne les caractéristiques des différents programmes offerts ainsi que des contenus enseignés. Finalement, le processus devait permettre d'identifier les éléments de compétence potentiellement associés à la fonction d'encadrante et d'encadrant d'activités de plein air.

La méthodologie développée par le LERPA-UQAC ainsi que les différentes actions qui en ont découlé ont permis de produire les données attendues. Puisque ces données ont été générées dans le but d'être réinvesties dans la suite des travaux nécessaires à l'élaboration et à l'implantation d'un éventuel PNEAPA, nous estimons qu'il est important de présenter rétrospectivement certaines limites et certains constats associés à la production de ces données :

1. Bien que nous ayons respecté la méthodologie développée en ce qui a trait à l'identification des principaux programmes de formation liés à l'encadrement d'activités de plein air au Québec, nous sommes conscients que ce ne sont pas tous les programmes québécois qui ont été analysés. Les résultats présentés ne sont donc pas généralisables à l'ensemble des programmes de formation, mais sont plutôt représentatifs des programmes analysés.

- 2. Peu de points de convergences ou de divergences ont pu spécifiquement être identifiés en ce qui concerne les caractéristiques des différents programmes offerts ainsi que des contenus enseignés. Ceci est, selon nous, associé à l'hétérogénéité des secteurs d'appartenance des différents programmes de formation ainsi que des différentes clientèles visées. En ce sens, nous estimons que des recherches plus approfondies seront nécessaires afin de bien circonscrire la fonction de travail de l'encadrante et de l'encadrant d'activités de plein air dans le but de bien comprendre et distinguer les multiples contextes dans lesquels elle s'exerce. Un PNEAPA souhaité pertinent, adéquat, réaliste, transdisciplinaire et transversal devra inévitablement prendre en considération les besoins et les réalités des différents secteurs du grand domaine du plein air (tourisme d'aventure, camps de vacances, milieux scolaires, milieux du loisir, fédérations de plein air, etc.). À la lumière des travaux effectués, nous doutons qu'il soit possible ou justifié d'établir et d'imposer un curriculum unique pour l'ensemble des différents secteurs de l'écosystème plein air québécois.
- 3. De nombreux éléments de compétence ont été identifiés. Près de 1 500. Nous sommes persuadés d'avoir produit un inventaire qui est à la fois exhaustif et représentatif des programmes analysés. Nous sommes également convaincus de la valeur ainsi que de la pertinence du travail effectué par les expertes et experts dans le cadre du Delphi. Rappelons ici que leur mandat était de s'assurer que les éléments de compétence retenus dans le cadre de l'analyse de contenu ainsi que leur classification soient les plus adéquats, justes et exhaustifs possibles. Cela dit, il est également important de rappeler que ces expertes et experts ont été sélectionnés en fonction de certains critères qui permettaient de garantir une diversité ainsi qu'une représentativité des points de vue basée sur leurs connaissances fines d'un ou de plusieurs contextes professionnels du grand domaine du plein air. Ainsi, l'expertise des participantes et des participants au Delphi était davantage une expertise de « contexte » que de « contenu ». Nous estimons en ce sens qu'il serait judicieux d'éventuellement soumettre l'inventaire des éléments de compétence à différentes personnes expertes en contenus afin de s'assurer de l'exactitude des éléments retenus pour chacune des différentes sections. C'est-à-dire de, par exemple, faire valider la section portant sur l'alimentation et la nutrition par une experte ou un expert de l'alimentation et de la nutrition en plein air. Également, si l'inventaire devait un jour permettre de contribuer au développement de cursus ou de curriculums, c'est l'appui d'expertes et d'experts en développement de programmes et de didacticiens qui devrait être recherché.

4. Finalement, en lien avec la méthodologie initialement développée, certaines aspirations n'ont pu être rencontrées. Premièrement, il a été possible, dans le cadre du Delphi, de profiter de la perspective de représentantes et de représentants des milieux des camps de vacances, de l'intervention en contexte de nature et d'aventure, de l'éducation physique et à la santé et des fédérations de plein air. Cela dit, et contrairement à ce qui était souhaité, les points de vue des représentantes ou représentants du tourisme d'aventure, des Premières Nations et des personnes en situation de handicap n'ont pu, à ce stade-ci, être considérés. Ceci n'a malheureusement pas été possible en raison du désistement d'expertes dans le cadre du Delphi ou encore en fonction des échéanciers et ressources imparties au projet. Nous sommes ainsi d'avis qu'il serait essentiel de les inclure dans des démarches subséquentes afin de s'assurer que leurs perspectives soient prises en considération.

Deuxièmement, il était prévu que les représentantes ou représentants des parties prenantes puissent consulter et commenter le document final produit dans le cadre du Delphi. Malheureusement, le temps a manqué. Dans ce cas-ci, ces personnes-ressources auront toutefois l'occasion de se positionner vis-à-vis les recommandations émises dans le cadre du rapport global de la phase II (étude préliminaire) du projet de PNEAPA.

Édifier un programme d'envergure nationale qui soit pertinent, efficace et durable nécessite des fondations solides. Depuis 2018, différentes initiatives, pilotées d'abord par Rando Québec et ensuite par le RPAQ, en collaboration avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème plein air québécois, s'inscrivent spécifiquement dans cette volonté de mettre en place les composantes et conditions nécessaires à la réalisation d'un tel projet structurant. C'est dans cette logique que le RPAQ a mandaté le LERPA-UQAC afin qu'il procède à l'analyse des programmes québécois de formation portant sur l'encadrement d'activités de plein air. L'étude étant maintenant conclue, nous sommes persuadés que les résultats produits permettront d'enrichir le corpus des données nécessaires à l'élaboration et à l'implantation du futur PNEAPA.



Photo: Claudia Bélanger

Chapitre 6

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

6.1 Introduction

La présente étude, découlant directement des recommandations de l'État des lieux (Bergeron, 2019), s'inscrit dans une vaste démarche visant à établir les bases d'un éventuel programme qui permettrait de répondre aux besoins des acteurs de l'écosystème plein air québécois en matière de qualification à la fonction de travail d'encadrante et d'encadrant d'activités de plein air (EAPA). Dans le cadre de cette étude spécifique, deux objectifs avaient été énoncés :

- Réunir et analyser l'information permettant d'émettre des recommandations sur un type de programme qui répondrait aux besoins des acteurs de l'écosystème plein air québécois;
- Établir les bases nécessaires à la poursuite des travaux de recherche et d'élaboration d'un éventuel PNEAPA.

Pour atteindre ces deux objectifs, l'étude a été divisée en plusieurs étapes qui ont été présentées aux chapitres précédents.

Au chapitre 2, nous avons clarifié de nombreux concepts clés nous permettant de mieux saisir la fonction de travail d'EAPA ainsi que les domaines et contextes socioprofessionnels dans lesquels elle s'exerce. Ce cadre conceptuel a également permis d'approfondir notre compréhension des notions liées aux compétences professionnelles et aux types de programmes de formation et de qualification.

Au chapitre 3, nous avons brossé un portrait exhaustif des organismes faisant partie de l'écosystème plein air québécois. Ces travaux nous permettent aujourd'hui de comprendre davantage leurs rôles et leurs interactions, des éléments essentiels à la conception d'un éventuel PNEAPA.

Au chapitre 4, nous avons analysé les besoins et les obstacles énoncés, lors de différents mouvements de consultation, par vingt-neuf représentantes et représentants d'organismes provenant de onze milieux de l'écosystème plein air québécois. Cette analyse a permis de générer dix-sept sous-catégories de besoins (regroupés en quatre catégories) et dix-sept sous-catégories d'obstacles anticipés (regroupés en cinq catégories) auxquels il faudra porter une attention particulière, lors de l'élaboration et du déploiement du PNEAPA.

Finalement, la démarche présentée au chapitre 5, a permis de :

- 1. Produire un portrait de l'offre existante des programmes de formation liés à l'encadrement d'activités de plein air au Québec ainsi que de différents contenus enseignés dans le cadre de ces formations;
- 2. Analyser ces différents programmes afin d'établir des points de convergences et de divergences en ce qui concerne leurs caractéristiques et les contenus enseignés;
- 3. Identifier des éléments de compétence professionnelle potentiellement associés à la fonction d'EAPA dans le but d'entamer les travaux d'identification et d'analyse des tâches liées à cette fonction.

Cette démarche spécifique a permis d'identifier et d'analyser trente-cinq programmes et modules de formation. Une analyse de contenu des différents documents associés à ces programmes et modules a permis de produire un inventaire exhaustif des contenus⁵⁶ qui sont enseignés dans le cadre de ces différents programmes et qui concernent potentiellement la fonction d'EAPA. De plus, l'analyse de ces programmes et modules a été l'occasion d'en apprendre davantage sur leurs caractéristiques, nous permettant ainsi d'entamer nos réflexions concernant le type de programme qui répondrait aux besoins de l'écosystème plein air québécois.

L'ensemble de ces démarches nous permet d'émettre certaines recommandations. Ces dernières ont été soumises aux membres du groupe de travail *Formation transversale en plein air* du Comité pour le développement et la promotion du plein air (CDPPA)⁵⁷. Deux demandes de modifications ont été formulées (recommandations 2 et 7). Les recommandations ont été révisées puis soumises pour une dernière validation. Les recommandations contenues dans ce chapitre ont été approuvées par les membres du groupe de travail.



Photo: Jean-Sébastien Chartier-Plante

6.2 Recommandations

Afin d'orienter la suite des travaux et d'assurer la mise en place des ressources nécessaires, les auteurs du présent rapport émettent les **10 recommandations** qui suivent. Présentées en trois sections, celles-ci portent sur le type de programme, les besoins de recherche complémentaire et les prochaines étapes d'élaboration du programme (Phase 3).

⁵⁶ Près de mille cinq cents éléments de compétence ont été identifiés et classifiés dans le cadre de cette démarche.

⁵⁷ Pour rappel, plusieurs parties prenantes du développement et de la mise en œuvre d'un éventuel PNEAPA participent au groupe de travail Formation transversale du CDPPA. Sa composition est détaillée au chapitre 1.

6.2.1 TYPES DE PROGRAMME

Le but premier d'un programme est de répondre aux besoins pour lesquels il a été conçu. Le type et les mécanismes de fonctionnement du programme sélectionnés, pour répondre à un besoin ou contrecarrer un obstacle, devront toujours tenir compte des autres besoins et obstacles exprimés; le PNEAPA devra donc parfois faire le grand écart entre des éléments à première vue antagonistes. À la lumière des conclusions du chapitre 4 et de l'analyse des programmes présentée au chapitre 5, nous formulons la recommandation suivante :

Recommandation 1 -

Un programme de type **accréditation** et de type **enregistrement** est recommandé pour le PNEAPA. En combinant ces deux types de programmes de qualification, il est de notre avis que la majorité des besoins de l'écosystème plein air et des EAPA seront comblés et que la plupart des obstacles présentés au chapitre 4 pourront être surmontés. Le programme d'accréditation devrait être constitué d'un tronc commun de compétences professionnelles à développer qui prendrait la forme d'un référentiel. Celui-ci serait découpé en blocs et en niveaux de maitrise des compétences attendues selon différents contextes donnés.

Un programme d'accréditation implique un procédé par lequel des organisations sont habilitées à certifier toute personne suivant ses programmes de formations (Couture, 2002). Le choix de ce type de programme s'avère tout indiqué, car il permet de trouver le point d'équilibre entre différents éléments : le PNEAPA doit faciliter l'actualisation, la bonification, l'accessibilité et l'harmonisation des contenus de formation et des outils diffusés par les fédérations de plein air (chapitre 4 – catégorie de besoins 1) ainsi que l'arrimage entre les différents programmes de formation et de qualification existant au Québec (chapitre 4 – catégorie d'obstacles 4), tout en renforçant l'autonomie des fédérations de plein air et en contribuant à les valoriser (chapitre 4 – catégorie d'obstacles 5).

De plus, le choix de ce type de programme faciliterait également l'application de recommandations formulées au chapitre 5⁵⁸ selon lesquelles il faudrait

⁵⁸ Pour rappel, ces recommandations ont été formulées par les chercheurs du Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air (LERPA) à la suite de l'analyse des programmes de formation et d'accréditation abordant la fonction d'EAPA au Québec.

réfléchir à un système et des mécanismes opérationnels qui, suivant certaines lignes directrices, permettraient deux types de **reconnaissance des acquis antérieurs** :

- Les équivalences de qualification provenant de certifications et d'attestations existantes (par exemple, celles des établissements d'enseignement collégial et universitaire, du programme national de certification des entraîneurs (PNCE) et du diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur (DAFA));
- 2. La reconnaissance de l'expérience professionnelle et personnelle (expériences antérieures d'emploi ou de bénévolat, expérience personnelle passée, etc.).

De tels mécanismes devraient être mis en place. Ils pourraient être complétés par d'autres mécanismes tels des ponts entre des programmes, des mises à niveau, des formations continues, du mentorat ou la mise en place de communautés d'apprentissage professionnelles et de communautés de pratique. Par ailleurs, il est important de garder en tête que l'organisme qui fournit des accréditations se doit d'être indépendant des organismes à qui il les donne afin de pouvoir agir de manière impartiale, éthique et crédible. Une réflexion à cet égard sera essentielle en cours d'élaboration de programme afin que le Réseau plein air Québec (RPAQ), porteur du projet, puisse poser les actions nécessaires pour assurer une telle indépendance.

En ce qui a trait au second type de programme, celui d'**enregistrement**, il nous parait complémentaire et compatible avec le premier. Ce type de programme de qualification permettrait de créer un registre national qui consignerait tous les EAPA ayant obtenu une attestation ou certification provenant d'un organisme accrédité par le PNEAPA. Ce registre pourrait être administré par le Réseau plein air Québec (RPAQ), l'organisme chargé de la gestion du programme. La forme que prendrait ce registre pourrait être pensée en collaboration avec les parties prenantes du PNEAPA afin d'assurer son efficience et sa capacité de répondre aux besoins des milieux. Cela serait également cohérent avec les efforts de concertation et de coordination déjà déployés afin de favoriser la participation et l'adhésion des partenaires au projet (chapitre 4 – catégorie d'obstacles 3).

Ces deux types de programmes, en synergie, permettraient de répondre aux besoins liés à l'amélioration du niveau de maitrise des compétences professionnelles des EAPA, à leur qualification ainsi qu'à la rétention et à la mobilité des ressources humaines salariées et bénévoles (chapitre 4 – catégorie de besoins 2) tout en contribuant au caractère accessible de la pratique encadrée d'activités de plein air (chapitre 4 – catégorie d'obstacles 2).

En effet, des programmes d'accréditation et d'enregistrement faciliteraient l'application d'une piste de solution esquissée au chapitre 4, soit de « moduler le niveau d'exigences requis en fonction des contextes d'encadrement, des milieux et des populations visées. » (p. 124) Cette piste de solution va dans le même sens que certaines conclusions des analyses de programmes présentées au chapitre 5 : « À la lumière des travaux effectués, nous doutons qu'il soit possible ou justifié d'établir et d'imposer un curriculum unique pour l'ensemble des différents secteurs de l'écosystème plein air québécois » (p. 150). C'est pourquoi nous formulons la recommandation suivante :

Recommandation 2 —

Bien que le PNEAPA doive être constitué d'un tronc commun de compétences professionnelles pour la fonction d'EAPA, il devra faire preuve de flexibilité dans son application : ses lignes directrices doivent tenir compte des champs de pratique et des environnements de travail des EAPA. Des outils et des mécanismes doivent également permettre de contextualiser les compétences du tronc commun. En ce sens, il est impératif de tenir compte des spécificités contextuelles des milieux, qui ont des réalités hétérogènes et peuvent avoir des ressources limitées. L'équilibre doit donc être trouvé entre la cohérence et la synergie du programme entre les milieux et son adaptation aux différents contextes.

Notons qu'il sera essentiel que le PNEAPA puisse offrir des outils pédagogiques et produire des contenus de formation dans le but de les rendre disponibles et accessibles à l'ensemble des milieux afin de prendre en compte leurs ressources limitées et de les appuyer dans leurs besoins en matière de formation.

RÔLE PARTICULIER DES FÉDÉRATIONS DE PLEIN AIR

Les fédérations de plein air du Québec ont un rôle particulier à jouer comme parties prenantes du programme, car elles sont à l'initiative de l'élaboration du PNEAPA. De plus, comme elles ont le mandat de régir leurs activités de plein air respectives, notamment sur les plans de la pratique autonome, de l'encadrement sécuritaire, de la formation des pratiquantes et pratiquants et des intervenantes et intervenants, elles devront être plus particulièrement engagées dans la détermination du contenu du tronc commun de formation.

Ainsi, dans le but de respecter leur champ de compétences, de valoriser leurs rôles et leur autonomie et d'assurer qu'elles disposeront des ressources essentielles à leur contribution au programme (chapitre 4 – catégorie d'obstacles 5), nous formulons la recommandation suivante :

Recommandation 3 —

La collaboration de l'ensemble des fédérations de plein air est recommandée afin qu'elles

- 1. participent à l'élaboration de contenus de formation concernant le tronc commun de compétences;
- 2. contextualisent le tronc commun à la pratique de leurs activités de plein air;
- 3. participent à la diffusion du PNEAPA par l'entremise de leurs programmes de formation et de certification.

Coordonnés par le RPAQ, ces travaux de mise en commun et d'harmonisation demanderont des ressources financières et humaines suffisantes dans chacune des fédérations participantes aux phases d'élaboration, de déploiement et d'opérationnalisation du PENAPA. Un soutien financier adéquat devra être prévu à cette fin.

EN LIEN AVEC LES AUTRES PARTIES PRENANTES ET BÉNÉFICIAIRES

Cette étude a permis de poser différents constats émanant spécifiquement des parties prenantes et des éventuels bénéficiaires du PNEAPA. Pour donner suite à ces travaux, plusieurs organismes devront être sollicités pour leur expertise dans leur domaine ou leur contexte de travail afin de permettre au programme de se déployer dans l'ensemble de l'écosystème plein air québécois. Bien que leurs rôles en lien avec le PNEAPA soient distincts de celui des fédérations, leur engagement est tout aussi essentielle à la réussite du programme. Compte tenu des sous-catégories d'obstacles 3.1 (concertation), 5.1 (ressources limitées des fédérations) et des sous-catégories de besoins 1.1 (harmoniser les contenus) et 4.1 (clarifier et revoir le processus de formation), nous proposons la recommandation qui suit :

Recommandation 4 —

Il sera essentiel de déployer un programme de soutien financier dédié aux organisations désireuses d'harmoniser leurs contenus et leurs programmes de formation et/ou de qualification, afin qu'ils soient reconnus par le PNEAPA.

De même, comme il est primordial que le programme serve tout autant ses bénéficiaires directs que l'écosystème plein air et qu'un programme d'accréditation implique, par sa nature, l'ajustement de plusieurs autres programmes dans différents milieux, certains de ces milieux pourraient apporter un soutien en ressources humaines et financières afin de contribuer au déploiement futur du PNEAPA. Par exemple,

des leviers financiers municipaux [pourraient être] utilisés pour encourager les organismes bénévoles soutenus par leur municipalité à suivre des formations reconnues par le PNEAPA, comme c'est parfois déjà fait avec le Programme national de certification des entraineurs (PNCE). [...] [D]es formations suivies par des groupes bénévoles pourraient être payées par les municipalités. Ou encore, avoir suivi une formation pourrait faire partie des critères d'évaluation pour l'attribution d'un soutien financier. (p. 123)

Cette dernière affirmation pourrait également s'appliquer aux MRC, aux URLS ou à d'autres instances nationales, régionales ou locales. Ainsi, nous formulons la recommandation suivante :

Recommandation 5 ——

Tout au long des phases à venir de conception, d'implantation et d'opération, plusieurs sources de financement devraient être envisagées. Elles pourraient, par exemple, provenir de différents paliers de gouvernement (provincial, régional, municipal) et de différents ministères provinciaux selon les besoins et les prochaines étapes de mise en œuvre du programme. Si l'ensemble des organismes concernés de l'écosystème plein air contribue au succès du PNEAPA, sa réussite sera davantage assurée, et ce, au bénéfice de tous.

Également, en cohérence avec les besoins exprimés par certains milieux et avec le souci de s'arrimer aux éléments soulevés par la récente publication intitulée *Le plein air de proximité*: un outil pour le développement local et municipal (MÉQ, 2021a), nous recommandons que:

Recommandation 6 ——

Tous les milieux de pratique des activités de plein air, allant des milieux naturels sauvages à ceux de proximité, soient pris en compte et valorisés dans l'élaboration du PNEAPA.

De plus, il apparait important de réfléchir au champ d'application du PNEAPA. Celui-ci doit évidemment porter sur l'encadrement des activités de plein air, mais l'inclusion de l'encadrement de certains types d'activités en plein air pourrait être envisagée. En effet, il pourrait être opportun de structurer la formation offerte dans tous les champs de l'encadrement en plein air. Par exemple, le PNEAPA pourrait accréditer les programmes de formation qui portent sur l'éducation par la nature en service de garde éducatif à l'enfance, ou encore ceux qui abordent l'utilisation des environnements extérieurs comme contextes d'apprentissage en milieu scolaire : comme rapporté au chapitre 4, « le programme et les outils qui en découleront devront couvrir l'utilisation des environnements extérieurs comme contextes concrets et signifiants d'apprentissage afin de mieux outiller le personnel enseignant et de véritablement servir le milieu scolaire. » (p. 121) De plus, une réflexion pourrait être engagée entourant l'élargissement du champ d'application du PNEAPA aux activités de prélèvement en plein air (chasse, pêche, cueillette) et aux activités motorisées (motoneige et quad). Les milieux et les personnes exerçant la fonction d'encadrante et encadrant d'activités en plein air pourraient bénéficier des lignes directrices du PNEAPA, mais davantage de consultations, de réflexion et d'analyse sont requises afin de valider cette hypothèse. Rappelons que le PNEAPA doit d'ores et déjà créer des ponts avec les programmes de formation offerts dans différents milieux (comme celui du loisir, avec le DAFA), et pour l'encadrement d'autres types d'activités que les APA (comme le sport, avec le PNCE). Ainsi, nous recommandons que :

Recommandation 7 —

Le PNEAPA doit d'abord être conçu pour sa raison première, soit l'encadrement des activités de plein air. Toutefois, il nous parait avisé d'étudier l'intérêt, la pertinence et la faisabilité de l'étendre à certains types d'activités en plein air qui sont exclus de la définition d'activités de plein air, et ce, afin de mieux répondre aux besoins des milieux. Ces réflexions pourraient faire partie de la prochaine phase de travaux (Phase 3. Élaboration et développement du programme).

Finalement, nous sommes d'avis que l'application des recommandations précédentes permettrait de contribuer au développement d'une culture plein air au Québec (chapitre 4 – catégorie de besoins 3), en plus de clarifier le processus de formation des EAPA et de simplifier la gestion des programmes de formation et de qualification existants (chapitre 4 – catégorie de besoins 4). En optant pour un programme d'accréditation qui valorise les programmes déjà en place, l'écosystème plein air pourra mieux faire face aux défis liés à l'accès aux formations offertes (chapitre 4 – catégorie d'obstacles 1) et à l'impératif d'arrimer les différents programmes (chapitre 4 – catégorie d'obstacles 4).

6.2.2 ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES ET TRAVAUX À VENIR

La présente étude s'inscrit dans la deuxième phase des travaux concernant la mise en place d'un éventuel PNEAPA, celle des études préliminaires. Elle a été précédée par l'État des lieux (phase 1), qui a permis de procéder à une identification sommaire du niveau d'intérêt, des besoins et des obstacles anticipés en lien avec le Programme. La troisième phase de travaux sera consacrée à l'élaboration et au développement du PNEAPA. Ces trois phases sont représentées par la Figure 18.

Figure 18. Trois phases des travaux menant à la mise en place du PNEAPA



Les recommandations qui suivent concernent les études complémentaires déjà entamées pendant la phase 2 en cours ainsi que les travaux à venir pendant la phase 3.

ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES EN COURS : CLARIFICATION ET VALIDATION

Compte tenu des limites de la présente étude préliminaire et comme les résultats de cette dernière servent d'assise à la réalisation de deux études complémentaires en cours, il apparait essentiel que ces recherches se poursuivent.

Recommandation 8 —

Les études complémentaires en cours doivent être complétées et s'assurer d'atteindre les objectifs suivants, soit :

- Étudier la fonction de travail d'EAPA, ses contextes de réalisations et ses compétences de manière plus explicite, en s'appuyant sur un processus de recherche rigoureux, afin d'étoffer les premières propositions de définitions contenues au chapitre 2 et d'assurer une meilleure maitrise de ses composantes avant la phase d'élaboration et de développement du PNEAPA (phase 3);
- 2. Étudier les programmes étatiques existants qui permettent la qualification des EAPA et des IPA afin de valider la Recommandation 1 concernant le type et les mécanismes de programme, en plus de documenter les meilleures pratiques.



TRAVAUX À VENIR : VERS L'ÉLABORATION ET LE DÉVELOPPEMENT DU PROGRAMME

À partir des résultats de nos démarches, il nous parait opportun d'entamer les réflexions entourant les travaux de la phase d'élaboration et de développement du PNEAPA (phase 3), et ce, bien que deux autres études complémentaires doivent d'abord être complétées. La <u>Figure 19</u> illustre les trois étapes projetées de la phase d'élaboration et de développement du PNEAPA.

Figure 19. Trois étapes de la phase 3 : Élaboration et développement du programme

Etape 1.

Analyse des tâches liées
à la fonction et des
contextes d'exercice

Étape 2.boration et production d'un prototype de

Étape 3.
Évaluation de l'Implantatior et ajustement du prototype vers le programme final

Premièrement, les résultats de la présente étude préliminaire et des études complémentaires permettront de débuter l'identification d'un tronc commun de compétences professionnelles pour la fonction d'EAPA. Afin d'y arriver, une analyse des tâches liées à la fonction d'EAPA dans ces différents contextes d'exercice pourrait d'abord être réalisée. Cela nous permettrait de donner suite aux résultats issus de la consultation des acteurs de l'écosystème plein air (chapitre 4), de l'analyse des programmes menant à l'inventaire des éléments de compétences professionnelles (chapitre 5) et des études complémentaires. Cette première étape de la phase 3 serait l'occasion, entre autres, de combler certaines limites de la phase actuelle de travail. Soulignons, à titre d'exemple, les participantes et les participants qui ont participé au Delphi disposaient davantage d'une expertise de « contextes » que de « contenus de formation », bien que le second type d'expertise doive également être mis à profit. Ainsi, pour la phase de travaux à venir, nous formulons la recommandation suivante :

Recommandation 9 -

En plus de l'analyse de la littérature réalisée dans les études complémentaires, il serait judicieux de procéder à une analyse des tâches liées à la fonction d'EAPA dans ses différents contextes d'exercice. Pour ce faire, l'inventaire des éléments de compétence devrait être soumis à différentes personnes expertes en contenus de formation afin d'assurer l'exactitude des éléments retenus pour chacune des différentes sections. De plus, les porteurs du projet de PNEAPA devraient faire appel à des chercheuses et des chercheurs provenant d'une multitude de disciplines afin de tirer parti d'expertises issues par exemple des milieux de l'éducation, de l'activité physique, de la santé, de l'écologie, de l'intervention en contexte de plein air, etc.

Par ailleurs, comme l'inventaire des éléments de compétence produit est très exhaustif, il semblerait judicieux de procéder à une forme de pondération ou de priorisation de ces éléments de compétence.

Deuxièmement, la phase de travaux à venir pourrait nous permettre de consulter d'autres milieux qui n'ont pu l'être en raison des limites des précédentes études. Il serait donc essentiel d'inclure des consultations :

- 1. D'expertes et des experts des milieux de l'intervention psychosociale ou des interventions à visée de traitement en contexte de plein air;
- 2. D'expertes et des experts du milieu du loisir pour les personnes handicapées59;
- 3. De représentantes et des représentants des Nations autochtones60;
- 4. De représentantes et de représentants de parents⁶¹.

⁵⁹ Bien que des représentants des personnes handicapées n'ont pu participer au Delphi (démarche de recherche menée dans le cadre du chapitre 5), soulignons que des représentants de l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées ont été impliqués dans les consultations ayant mené à l'État des lieux (Bergeron, 2019).

⁶⁰ Dans un souci de participer aux efforts de réconciliation avec les membres des Nations autochtones, le point de vue de ces derniers devrait être pris en compte dans l'élaboration et le développement du PNEAPA. D'une part, dans le cadre des travaux d'identification et d'analyse des tâches de la fonction d'EAPA dans différents contextes d'exercice, la consultation de ces groupes enrichirait la qualité du programme en plus de lui permettre d'être plus inclusif. En effet, il importe de connaître le point de vue d'encadrantes et d'encadrants autochtones, afin de s'assurer que le programme tienne compte de leurs réalités. D'autre part, et comme mentionné au chapitre 3, nous sommes d'avis qu'un projet de recherche devrait être réalisé afin d'approfondir les connaissances au sujet de la pratique d'activités de plein air chez les Autochtones. Cette recherche pourrait porter sur les significations de la notion de plein air et sur les organisations portées par ou pour les communautés autochtones qui visent à favoriser la pratique d'activités de plein air. Plus largement, un tel projet viserait à créer ou renforcer les liens de collaboration entre les organisations allochtones et les organisations autochtones ou œuvrant auprès des Premières Nations et de la Nation Inuite.

⁶¹ Comme mentionné au chapitre 2, la fonction d'EAPA est grandement exercée en contexte familial. L'inclusion ou l'exclusion de ce type d'encadrement des APA doit être mûrement réfléchie et adaptée aux enjeux (besoins et obstacles) vécus par les parents.

Finalement, cette phase d'élaboration et de développement du programme (phase 3) pourrait se conclure avec deux autres étapes : celle du développement d'un prototype de programme, puis celle de l'évaluation et de l'ajustement du prototype permettant l'implantation finale du PNEAPA.

Nous formulons une ultime recommandation en lien avec la phase 3 :

Recommandation 10 —

Afin d'assurer la réussite de la phase d'élaboration du PNEAPA (phase 3), il est primordial de :

- Continuer à solliciter les représentantes et représentants de l'écosystème plein air québécois touchés de près ou de loin par le PNEAPA, et ce, pour toute la durée des travaux à venir;
- 2. Poursuivre la collaboration et les partenariats avec les chercheuses et chercheurs des universités québécoises qui détiennent des expertises en intervention plein air, en didactique et en développement et évaluation de programmes (en lien avec la recommandation 9).
- 3. Mettre à contribution des expertes et des experts en développement de programmes ainsi que des didacticiennes et didacticiens.

En conclusion, les travaux réalisés et les résultats issus de cette étude préliminaire ont permis non seulement d'entamer les premières étapes concrètes de recherche menant à la phase d'élaboration du PNEAPA, mais aussi de développer une expertise précieuse au sein du RPAQ, organisme porteur du projet. Ils viennent également renforcer la conviction qu'un tel programme est nécessaire et pertinent et qu'il faut procéder à son élaboration et à son implantation dans les plus brefs délais afin de répondre aux besoins de l'écosystème plein air québécois, des bénéficiaires et des personnes encadrantes d'activités de plein air elles-mêmes.



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Administration régionale Kativik. (2021).

À propos. Nunavik Parks, Administration régionale Kativik. https://www.nunavikparks.ca/fr/a-propos

Alliance de l'industrie touristique du Québec. (2022).

Membres. Alliance de l'industrie touristique du Québec. https://alliancetouristique.com/membres/

Amar Meziane, O. A. (2014).

De la pédagogie par objectifs à l'approche par compétences : migration de la notion de compétence. Synergies Chine, 9. 143-153. https://gerflint.fr/Base/Chine9/Amar_Meziane.pdf

Association canadienne des entraineurs. (2022).

Programme national de certification des entraîneurs - Aperçu du programme. Association canadienne des entraîneurs. https://coach.ca/

Association des guides professionnels en tourisme d'aventure. (s.d.).

Mission. AGPTA. Association des guides professionnels en tourisme d'aventure. https://www.agpta.com/

Association des parcs régionaux du Québec. (s.d.).

Qu'est-ce qu'un parc régional? Association des parcs régionaux du Québec. https://www.parq.ca/definition

Association des stations de ski du Québec. (2022a).

À propos de nous. Association des stations de ski du Québec. https://maneige.ski/a-propos-de-nous/

Association des stations de ski du Québec. (2022b).

Activités estivales. Association des stations de ski du Québec. https://maneige.ski/activites-estivales/#summer-activity-filter-container

Association des stations de ski du Québec. (2022c).

Stations de ski offrant la randonnée alpine. Association des stations de ski du Québec. https://maneige.ski/infolettre/randonnee-alpine/

Association québécoise des centres de la petite enfance. (2020).

Alex – Cadre de référence L'éducation par la nature en service de garde éducatif à l'enfance. Association québécoise des centres de la petite enfance. https://www.aqcpe.com/wp-content/uploads/2021/02/alex-cadre-de-reference_lenp-en-sge_2020_VF.pdf

Association québécoise du loisir municipal, Réseau des unités régionales de loisir et de sport, Sport et Loisir de l'île de Montréal & Conseil Sport Loisir de l'Estrie. (2021).

Répertoire des guides d'aménagement en sport, loisir et plein air. Guides sports loisirs. https://www.guides-sports-loisirs.ca/ repertoire-sport-loisir-plein-air/

Auger, D., Roult, R., & Adjzian, J. (2022).

Le plein air, quelques réflexions introductives. Dans D. Auger, R. Roult, & J.-M. Adjizian (dir.), *Plein air : Manuel réflexif et pratique* (pp. 13-30). Hermann Éditeurs.

Aventure Écotourisme Québec. (2021a).

Accréditation Qualité-Sécurité d'Aventure Écotourisme Québec. Aventure Écotourisme Québec. https://aeq.aventure-ecotourisme.qc.ca/ qualite-securite/accreditation-aeq

Aventure Écotourisme Québec. (2021b).

Aventure Écotourisme Québec. Aventure Écotourisme Québec. https://aeq.aventure-ecotourisme.qc.ca/

Baker, J. D. (2016).

The purpose, process, and methods of writing a literature review. *AORN Journal*, 103(3), 265-269. https://aornjournal.onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1016/j.aorn.2016.01.016

Bandoroff, S., & Newes, S. (2006).

What is adventure therapy. Dans S. Bandoroff & S. Newes (dir.), *Coming of Age: The Evolving Field of Adventure Therapy* (pp. 1-30). Association for Experiential Education.

Beaumont, J., Grenier, J., & Gadais, T. (2021).

Leader en plein air. *Propulsion, 35*(1), 10-13.

Becquet, V., & Étienne, R. (2016).

Les compétences transversales en questions. Enjeux éducatifs et pratiques des acteurs. Éducation et socialisation. Les Cahiers du CERFEE, (41). https://doi.org/10.4000/edso.1630

Bélec, P. (2022).

Le plein air québécois. Influences, origines et évolution. Dans D. Auger, R. Roult, & J.-M. Adjizian (dir.), *Plein air : Manuel réflexif et pratique* (pp. 31-43). Hermann Éditeurs.

Bélec, P., & Larue, P. (2016).

Le Québec en plein air. Québec Amérique.

Bentsen, P., Nielsen, G., Bølling, M., Mygind, L., Stevenson, M. P., & Mygind, E. (2019).

Greening education. Education outside the classroom in natural setting as a school-based health promotion approach for child and youth populations. Dans A. A. Donnelly, & T. E. MacIntyre (dir.), *Physical Activity in Natural Settings: Green and Blue Exercise* (pp. 255-276). Routledge.

Bergeron, G., Rojo, S., Fournier-Chouinard, E., Bergeron L., & L'heureux, C. (2017).

Conclusion - Par-delà ce sommet : esquisse d'une définition de l'IPNA et repères d'intervention.

Dans S. Rojo & G. Bergeron (dir.), *L'intervention psychosociale par la nature et l'aventure :*Fondements, processus et pistes d'action (pp. 199-210). Presses de l'Université du Québec.

Bergeron G., Rojo, S., Jeanson, C., & Masse, L. (2021).

Intervention psychosociale par la nature et l'aventure en milieu scolaire. *Nature & récréation*, (10), 74-87. https://www.calameo.com/books/00485275754da75104cel

Bergeron, N. (2019).

État des lieux: programme de formation transversale en plein air. Rando Québec. https:// reseaupleinair.quebec/publications/references/ etat-des-lieux/

Bernard, R. (2009).

« Compétence » et « compétence professionnelle ». Recherche & Formation, (60), 103-116. https://doi.org/10.4000/rechercheformation.756

Bevort, A., Annette J., Lallement, M., & Mias, A. (2011).

Dictionnaire du travail. Presses universitaires de France.

Blais, M., & Martineau, S. (2006).

L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes. Recherches Qualitatives, 26(2), 1-18. http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero26(2)/blais_et_martineau_final2.pdf

Booto Ekionea, J.-P., Bernard, P., & Plaisent, M. (2011).

Consensus par la méthode Delphi sur les concepts clés des capacités organisationnelles spécifiques de la gestion des connaissances. Recherches Qualitatives, 29(3), 168-192. http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero29(3)/RQ_29(3)_Booto-et-al.pdf

Boudreault, H. (2004a).

Conception dynamique d'un modèle de formation en didactique pour les enseignants du secteur professionnel. National Library of Canada. Bibliothèque nationale du Canada.

Boudreault, H. (2004b).

La formation professionnelle : Connaitre. Tout autrement.

Boudreault, H. (2022).

Didapro - Glossaire. https://didapro.me/glossaire-2/

Bruce Martin, Mary Breunig, Mark Wagstaff, & Goldenberg., M. (2017).

Outdoor leadership : Theory and practice. Human Kinetics.

Cajolet-Laganière, H., Martel, P., Masson, C.-É., & Mercier, L. (2022a).

Unité lexicale : en plein air. Usito. https://usito.usherbrooke.ca/lexies/en%20plein%20air

Cajolet-Laganière, H., Martel, P., Masson, C.-É., & Mercier, L. (2022b).

Enregistrement. Usito. https://usito.usherbrooke.ca/d%C3%A9finitions/enregistrement

Cajolet-Laganière, H., Martel, P., Masson, C.-É., & Mercier, L. (2022c).

Intervenant, intervenante. Usito. https://usito.usherbrooke.ca/d%C3%A9finitions/intervenant

Cajolet-Laganière, H., Martel, P., Masson, C.-É., & Mercier, L. (2022d).

Unité lexicale : le plein air. Usito. https://usito.usherbrooke.ca/lexies/le%20plein%20air

Cajolet-Laganière, H., Martel, P., Masson, C.-É., & Mercier, L. (2022e).

Psychosocial, psychosociale. Usito. https://usito.usherbrooke.ca/d%C3%A9finitions/psychosocial

Chaire de tourisme Transat. (2017).

Étude des clientèles, des lieux de pratique et des retombées économiques et sociales des activités physiques de plein air : Rapport final. Chaire de tourisme Transat de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal. https://chairedetourisme.uqam.ca/upload/files/Etude_Plein_air_rapport_final.pdf

Coalition plein air. (2015).

Nos moyens. Coalition plein air. Pour un monde en sentier. https://www.coalitionpleinair.org/ nos-moyens

Collins, L., & Collins, D. (2012).

Conceptualizing the adventure-sports coach [Review]. *Journal of Adventure Education and Outdoor Learning*, 12(1), 81-93. https://doi.org/10.1080/14729679.2011.611283

Conseil interprovincial du sport et des loisirs, & Association canadienne des parcs et loisirs. (2015).

Sur la voie du bien-être. Cadre stratégique 2015 pour le loisir au Canada. https://loisirmunicipal.gc.ca/wp-content/uploads/2019/09/Cadrestrat%C3%A9gique-pour-le-loisir-au-Canada.pdf

Conseil québécois du Loisir. (2008).

Loisir de plein air au Québec : portrait et enjeux de développement des sentiers et des lieux de pratique. Conseil québécois du loisir. https://cdi.merici.ca/conseil_quebecois_loisir/loisir-plein-air-quebec.pdf

Conseil québécois du Loisir. (s.d.-a).

Le Conseil québécois du loisir. Conseil québécois du loisir. https://www.loisirquebec.com/fr/le-cql

Conseil québécois du Loisir. (s.d.-b).

Qu'est-ce que le loisir. Conseil québécois du loisir. https://www.loisirquebec.com/fr/qu-est-ce-que-le-loisir

Conseil québécois du Loisir, Association québécoise du loisir municipal, Association des camps du Québec, Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs, Clubs 4-H du Québec, Réseau des unités régionales de loisir et de sport, & Association des Scouts du Canada. (s.d.-a).

Formations complémentaires. Programme DAFA. https://programmedafa.com/fr/formations/formations-complementaires-1

Conseil québécois du Loisir, Association québécoise du loisir municipal, Association des camps du Québec, Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs, Clubs 4-H du Québec, Réseau des unités régionales de loisir et de sport, & Association des Scouts du Canada. (s.d.-b).

Le Programme DAFA. Programme DAFA. https://programmedafa.com/fr

Corporation Sports Québec. (2022a).

À propos de SQ. SPORTSQUÉBEC. https://www.sportsquebec.com/la-corporation/a-propos/

Corporation Sports Québec. (2022b).

L'organisation SPORTSQUÉBEC. SPORTSQUÉBEC. https://www.sportsquebec.com/la-corporation/organisation/

Couture, M. (2002).

Certification, accréditation et labellisation en écotourisme. *Téoros, Revue de recherche en tourisme*, *21*(3), 57–59. https://id.erudit.org/ iderudit/1072504ar

Crahay, M. (2006).

Dangers, incertitudes et incomplétude de la logique de la compétence en éducation. Revue française de pédagogie. Recherches en éducation, (154), 97-110. https://doi.org/10.4000/rfp.143

Darvida Conseil. (2020).

Étude des problématiques vécues par des gestionnaires de terres publiques relativement à l'accessibilité au territoire pour des activités de plein air. Groupe d'accès au territoire, Comité de développement et de promotion du plein air, Table sur le mode de vie physiquement actif (TMVPA), Ministère de l'Éducation, Gouvernement du Québec.

De Ketele, J. M., & Gérard, F.-M. (2005).

La validation des épreuves d'évaluation selon l'approche par les compétences. *Mesure et évaluation en éducation*, 28(3), 1-26. http://www.fmgerard.be/textes/ValidComp.pdf

Département de l'Yonne. (2021).

L'encadrement des activités physiques et sportives. Préfet de l'Yvonne. https:// www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/ Jeunesse-sports-et-vie-associative/Sports/ Etablissements-Baignades-Educateurs/Lencadrement-des-Activites-Physiques-et-Sportives

Donaldson, G., W., & Donaldson, L., E. (1958).

Outdoor Education a Definition. *Journal of Health, Physical Education, Recreation*, 29(5), 17-63. https://doi.org/10.1080/00221473.1958.10630353

Efron, S. E., & Ravid, R. (2018).

Writing the literature review: A practical guide. Guilford Press.

Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec. (2017a).

Plein air : enseignement, réalisations, projets et partenariats. Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec.

Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec. (2017b).

Référentiel en gestion de risques en enseignement en contexte de plein air. Politiques et pratiques normalisées pour les établissements scolaires du Québec. Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec. https://www.feepeg.com/fr/manuel-de-gestion-de-risque-en-milieu-scolaire

Fédération des pourvoiries du Québec. (s.d.).

FPQ: Mission. Les pourvoiries du Québec. https://www.pourvoiries.com/a-propos-de-la-fpg

Fédération française de la randonnée pédestre. (2016).

Mémento fédéral, Pratiquer - Encadrer - Organiser des activités de marche et de randonnée pédestre. Fédération française de la randonnée pédestre. https://www2.ffrandonnee.fr/data/CMS/files/missions/Recommandations-regles-juillet2015.pdf

Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade. (2006).

Manuel de formation SAE.

Fink, A. (2019).

Conducting research literature reviews: From the internet to paper. Sage Publications.

Fournier-Chouinard, E., Bergeron, G., Rojo, S., Bergeron, L., & C., L. H. (2017).

L'interdisciplinarité en contexte d'intervention psychosociale par la nature et l'aventure : De codéveloppement à la cocréation. Dans S. Rojo & G. Bergeron (dir.), L'intervention psychosociale par la nature et l'aventure : Fondements, processus et pistes d'action (pp. 143-178). Presses de l'Université du Québec.

Gadais, T., Daigle, P., Lacoste, Y., Beaumont, J., Laforest, É., & Sauriol, C. (2018).

Enseigner des activités DE, EN, PAR et POUR le plein air en EPS. *Journal Propulsion*, 37(2), 30-34. https://www.researchgate.net/publication/333489540_Enseigner_des_activites_DE_EN_PAR_et_POUR_le_Plein_air_en_EPShttps://www.researchgate.net/publication/333489540_Enseigner_des_activites_DE_EN_PAR_et_POUR_le_Plein_air_en_EPS

Gadais, T., Lacoste, Y., Daigle, P., Beaumont, J., & Bergeron, N. (2021).

L'intervention éducative en contexte de plein air comme objet de recherche et d'enseignement en milieu universitaire au Québec. *Nature & récréation*, (10), 61-73. https://www.calameo.com/books/00485275754da75104cel

Gargano, V., & Turcotte, D. (2017).

L'intervention en contexte de nature et d'aventure : Une application de l'approche centrée sur les forces. *Canadian Social Work Review, 34*(2), 187-206. https://id.erudit.org/iderudit/1042888ar

Gargano, V., & Turcotte, D. (2018).

L'intervention en contexte de nature et d'aventure : différences et similitudes entre les programmes éducatifs et les programmes thérapeutiques. Revue canadienne de l'éducation, 41(1), 194-222. https://journals.sfu.ca/cje/index.php/cje-rce/article/view/3130/2625

Gass, M. A., Gillis, L., & Russell, K. C. (2020).

Adventure therapy: theory, research, and practice (2e édition). Routledge. https://doi.org/10.4324/9781003016618

Gass, M. A., & Williamson, J. (1995).

Accreditation for adventure programs. *Journal of Physical Education, Recreation & Dance*, 66(1), 22-27. https://doi.org/10.1080/07303084.1995.10607019

Gelter, H. (2000).

Friluftsliv: the Scandinavian philosophy of outdoor life. Canadian Journal of Environmental Education, 5(1). https://cjee.lakeheadu.ca/article/view/302

Gillet, P. (1991).

Construire la formation. ESF Éditions.

Gouvernement de France. (2022).

Activités physiques de pleine nature. https://eduscol.education.fr/2334/ education-physique-et-sportive

Gouvernement de la Nation Crie. (2022).

Développement social et culturel. Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) / Gouvernement de la Nation Crie. https://www.cngov.ca/ fr/governance-structure/departments/ social-and-cultural-development/

Gouvernement du Canada. (2021).

Patrimoine canadien. Gouvernement du Canada. https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien. html

Gouvernement du Canada. (2022).

Licensure. TERMIUM Plus. https://www.btb. termiumplus.gc.ca/tpv2alpha/alpha-fra.htm l?lang=fra&i=1&srchtxt=LICENsure&codom 2nd_wet=1#resultrecs

Gouvernement du Québec. (2014).

Décret 125-2014, 19 février 2014. Gazette officielle du Québec. http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=61131.pdf

Gouvernement du Québec. (2016).

Politique gouvernementale de prévention en santé – Un projet d'envergure pour améliorer la santé et la qualité de vie de la population. Ministère de la Santé et des Services sociaux. https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2016/16-297-08W.pdf

Gouvernement du Québec. (2021a).

Loi sur le ministère de l'Éducation du loisir et du sport (chapitre M-15). http://www.legisquebec.gouv.gc.ca/fr/ShowDoc/cs/M-15

Gouvernement du Québec. (2021b).

Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1). http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-47.1

Gouvernement du Québec. (2021c).

Loi sur les véhicules hors route (RLRQ chapitre V-1.3). Gouvernement du Québec Retrieved from http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showDoc/cs/V-1.3?&digest=

Gouvernement du Québec. (2021d).

Ministère des Transports. Mission et mandats. Gouvernement du Québec. https://www.quebec. ca/gouv/ministere/transports/mission-et-mandats

Gouvernement du Québec. (2021e).

Ministère du Tourisme. Mission et orientations. Gouvernement du Québec. https://www.quebec. ca/gouv/ministere/tourisme/mission-orientations

Gouvernement du Québec. (2021f).

Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (chapitre S-4.1.1, r. 2) de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (chapitre S-4.1.1, a. 106). http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/S-4.1.1,%20r.%202

Gouvernement du Québec. (2021g).

Services à l'industrie touristique : Organismes partenaires. Gouvernement du Québec. https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-industrie-touristique/organismes-partenaires#c20109

Gouvernement du Québec. (2022a).

Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique. Ministère de l'Éducation, Gouvernement du Québec. http://www.education.gouv.qc.ca/organismes-de-loisir-et-de-sport/aide-financiere/fonds-pour-le-developpement-dusport-et-de-lactivite-physique/

Gouvernement du Québec. (2022b).

Ministère de la Santé et des Services sociaux : Mission et mandats. Gouvernement du Québec. https://www.quebec.ca/gouv/ministere/ sante-services-sociaux/mission-et-mandats/

Gouvernement du Québec. (2022c).

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : L'organisation et ses engagements. Gouvernement du Québec. https://www.quebec.ca/gouv/ministere/affaires-municipales/mission-et-mandats

Gouvernement du Québec. (2022d).

Partenaires en loisir. Ministère de l'Éducation. http://www.education.gouv.qc.ca/nous-joindre/services-du-domaine-du-loisir/partenaires-en-loisir/

Gouvernement du Québec. (2022e).

Attestation et certificat. Portail Québec - Services Québec : Thésaurus de l'activité gouvernementale. https://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme. do?id=1165

Gouvernement du Québec. (2022f).

Programme national de certification des entraîneurs (PNCE). Ministère de l'Éducation, Gouvernement du Québec. http://www.education.gouv.qc.ca/athletes-entraineurs-et-officiels/entraineurs/formation-des-entraineurs/programme-national-de-certification-des-entraineurs-pnce/

Gouvernement du Québec. (2022g).

Services du domaine du loisir. Ministère de l'Éducation, Gouvernement du Québec. http://www.education.gouv.qc.ca/nous-joindre/services-du-domaine-du-loisir/

Hardy, M., Desrosiers-Sabbath, R., & Defrênes, É. (1995).

Modalités de socialisation et représentations didactiques de maîtres de l'enseignement professionnel au Québec. Revue des sciences de l'éducation, 21(4), 809-830. https://id.erudit.org/iderudit/031839ar

Hlimi, K. E. (2011).

Le niveau de formation des entraineurs québécois des milieux scolaire et non scolaire dans le cadre du programme national de certification des entraineurs. Université Laval. https://corpus.ulaval.ca/jspui/handle/20.500.11794/22901?locale=fr

Holland, W. H., Powell, R. B., Thomsen, J. M., & Monz, C. A. (2018).

A Systematic Review of the Psychological, Social, and Educational Outcomes Associated with Participation in Wildland Recreational Activities. *Journal of Outdoor Recreation, Education, and Leadership*, 10(3), 197-225. https://doi.org/10.18666/JOREL-2018-V10-I3-8382

HTA Glossary. (2022).

Revue de la littérature. HTA Glossary http:// htaglossary.net/revue+de+la+litt%C3%A9rature+%2 8n.f.%29

ISO. (2022).

Certification & conformité : Certification. ISO. https://www.iso.org/fr/certification.html

Jonnaert, P., Barrette, J., Boufrahi, S., & Masciotra, D. (2004).

Contribution critique au développement des programmes d'études : compétences, constructivisme et interdisciplinarité. *Revue des sciences de l'éducation*, 30(3). https://id.erudit.org/iderudit/012087ar

Jose, S., Patrick, P. G., & Moseley, C. (2017).

Experiential learning theory: the importance of outdoor classrooms in environmental education. *International Journal of Science Education*, 7(3), 269-284. https://doi.org/10.1080/21548455.2016.1272 144

Keddar, K. (2012).

De l'approche par objectifs (APO) à l'approche par compétences (APC) : Rupture ou continuité? *Cahiers du Crasc*, (21), 33-45. https://cahiers.crasc.dz/pdfs/n_21_keddar_fr.pdf

Kéroul. (2021a).

À propos de Kéroul. Kéroul. Tourisme et culture pour personnes à capacité physique restreinte. https://www.keroul.qc.ca/a-propos-de-keroul.html

Kéroul. (2021b).

Services aux entreprises. Kéroul. Tourisme et culture pour personnes à capacité physique restreinte. https://www.keroul.qc.ca/services-aux-entreprises.html

Kéroul, & Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées. (2018).

Le plein air pour tous. Pratiques inspirantes et matériel adapté. https://www.keroul.gc.ca/DATA/TEXTEDOC/keroul-fiche-toutes-web.pdf

Kloos, K., & Edwards, J. (2021).

Understanding the Perceptions of Master Coach Developers in the National Coaching Certification Program. *Human Kinetics*.

Larousse. (2018).

Obstacle. *Le Petit Larousse illustré 2019* (pp. 798-799). Larousse.

Larousse. (2022a).

Domaine. Larousse. https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/domaine/26352

Larousse. (2022b).

Enregistrement. Larousse. https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/enregistrement/29742

Larousse. (2022c).

Leader. Larousse. https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/leader/46518

Le Boterf, G. (2004).

Construire les compétences individuelles et collectives: les réponses à 90 questions. Éditions d'Organisation.

Le Deist, F. D., & Winterton, J. (2005).

What is competence? *Human resource* development international, 8(1), 27-46. https://doi.org/10.1080/1367886042000338227

Le Robert. (2022a).

Domaine. Le Robert. Dico en ligne. https://dictionnaire.lerobert.com/definition/domaine

Le Robert. (2022b).

Psychosocial. Le Robert. Dico en ligne. https://dictionnaire.lerobert.com/definition/psychosocial

Le Robert. (2022c).

Transdisciplinaire. Le Robert. Dico en ligne. https://dictionnaire.lerobert.com/definition/transdisciplinaire

Legendre, R. (2005).

Dictionnaire actuel de l'éducation (3° édition). Guérin.

Lenoir, Y. (2018).

Guide d'accompagnement à la recherche : un outil de réflexion sur les termes et expressions liés à la recherche scientifique. Éditions Cursus universitaire.

Loisir et Sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. (2022).

Actualités. Projet pilote de randonnée alpine en station de la Gaspésie. Loisir et Sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. https://www.urlsgim.com/projet-pilote-de-randonnee-alpine-en-station-de-la-gaspesie

Mahlman, R. A., & Austin, J. T. (2002).

Evaluating Credentialing Systems: Implications for Career-Technical Educators. https://eric.ed.gov/?id=ED480307

Mansour, A. (2012).

Approche par compétences. *Repères – IREM,* (88). https://www.univ-irem.fr/reperes/articles/88_article_591.pdf

Martin, B., Breunig, M., Wagstaff, M., & Goldenberg., M. (2017).

Outdoor Leadership: Theory and practice (2° édition). Human Kinetics.

Maynard, T. (2007).

Forest Schools in Great Britain: an initial exploration. *Contemporary issues in early childhood, 8*(4), 320-331. https://doi.org/10.2304/ciec.2007.8.4.320

Mercure, C. (2021).

Le concept de plein air au Québec, enjeux épistémologiques et terminologies. *Nature & récréation,* (10), 14-27. https://www.calameo.com/books/00485275754da75104cel

Mercure, C. (2022).

Programme d'intervention en contexte de plein air. Dans D. Auger, R. Roult, & J.-M. Adjizian (dir.), Plein air: Manuel réflexif et pratique (pp. 323-339). Hermann Éditeurs.

Mercure, C., & Morin, P. (2022).

Rapport de recherche. Analyse des programmes québécois de formation portant sur l'encadrement d'activités de plein air. Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air. Université du Québec à Chicoutimi.

Mercure, C., Tranquard, M., & Mepham, D. (2021).

Les interventions en plein air à l'Université du Québec à Chicoutimi (Canada). *Nature & récréation*, (10), 49-60. https://www.calameo.com/books/00485275754da75104cel

Miles, J. C., & Priest, S. (1999).

Adventure programming. Venture Publishing.

Ministère de l'Éducation du Québec. (2000).

Guide de tourisme d'aventure – Étude préliminaire. Ministère de l'Éducation, Gouvernement du Québec. https://numerique.banq.qc.ca/ patrimoine/details/52327/1561882?docref=zyH-NuD9GGAZriTGDx7Fbg

Ministère de l'Éducation du Québec. (2001).

La formation à l'enseignement : Les orientations. Les compétences professionnelles. Gouvernement du Québec. http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/reseau/formation_titularisation/formation_enseignement_orientations_EN.pdf

Ministère de l'Éducation du Québec. (2004).

Élaboration des programmes d'études professionnelles: Guide de conception et de production d'un programme. https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwjrnsu54of3AhUjplkEHT7QAWsQFnoECAlQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.inforoutefpt.org%2Fministere_docs%2FadminInfo%2FguideProgramme%2FGuideConceptionProduction_FP.pdf&usg=AOvVaw0A8frxDu0kkasCC9J-WN3h

Ministère de l'Éducation du Québec. (2006).

Programme de formation de l'école québécoise : Enseignement secondaire, premier cycle.

Gouvernement du Québec. http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PFEQ/prfrmseclercyclev2.pdf

Ministère de l'Éducation du Québec. (2009).

Programme de formation de l'école québécoise. Les compétences transversales. Gouvernement du Québec. www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/ site_web/documents/dpse/formation_jeunes/3pfeq_chap3.pdf

Ministère de l'Éducation du Québec. (2017a).

Au Québec, on bouge en plein air! Avis sur le plein air. Ministère de l'Éducation, Gouvernement du Québec. http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/Avisplein-air.pdf

Ministère de l'Éducation du Ouébec. (2017b).

Guide 2017-2021. Programme d'assistance financière aux unités régionales de services (PAFURS) en matière de loisir, de sport, de plein air et d'activité physique. Gouvernement du Québec Retrieved from http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/Programme-PAFURS-17-21.pdf

Ministère de l'Éducation du Québec. (2017c).

Politique de l'activité physique, du sport et du loisir. Ministère de l'Éducation, Gouvernement du Québec. http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/Politique-FR-v18_sans-bouge3.pdf

Ministère de l'Éducation du Québec. (2017d).

Politique de l'activité physique, du sport et du loisir Au Québec, on bouge! Ministère de l'Éducation, Gouvernement du Québec. http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/Politique-FR-v18_sans-bouge3.pdf

Ministère de l'Éducation du Québec. (2019).

Fondements de la pratique sportive au Québec. Ministère de l'Éducation, Gouvernement du Québec. https://loisirmunicipal.qc.ca/wp-content/uploads/2019/09/Fondements-de-la-pratique-sportive-au-Qu%C3%A9bec.pdf

Ministère de l'Éducation du Québec. (2020).

Référentiel de compétences professionnelles : Profession enseignante. Ministère de l'Éducation du Québec, Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/devenir-enseignant/referentiel_competences_professionnelles_profession_enseignante.pdf?1606848024

Ministère de l'Éducation du Québec. (2021a).

Le plein air de proximité : un outil pour le développement local et municipal. Ministère de l'Éducation du Québec, Gouvernement du Québec. http://www.education.gouv.qc.ca/municipalites/le-plein-air-de-proximite-un-outil-pour-le-developpement-local-et-municipal/plein-air-de-proximite/

Ministère de l'Éducation du Québec. (2021b).

Le plein air de proximité, un outil pour le développement local municipal! Au Québec, on bouge! Ministère de l'Éducation, Gouvernement du Québec. http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/Guide_plein-air-proximite-municipal.pdf

Ministère de l'Éducation du Ouébec. (2021c).

Programme d'aide financière aux unités régionales de services en matière de loisir, de sport, de plein air et d'activité physique 2021-2024. Ministère de l'Éducation, Gouvernement du Québec. http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/PAFURS_Normes.pdf

Ministère de l'Éducation du Québec. (2022).

Rapport d'analyse de la situation de travail - Représentant. Ministère de l'Éducation, Gouvernement du Québec. http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/rapport-danalyse-de-la-situation-de-travail-representant/

Ministère de l'Éducation, des loisirs et du sport du Québec. (2013).

Sécurité et intégrité en loisir et en sport. Assurez votre plaisir! Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Gouvernement du Québec. http://www.education.gouv.qc.ca/ fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/ SecuriteDepAssurezVotrePlaisir.pdf

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec. (2019).

Plan stratégique 2019-2023. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Gouvernement du Québec. https://www.quebec.ca/gouvernement/ministère/education/publications/

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec. (2015).

Caractère public ou privé des terres (tenure) dans le Registre du domaine de l'État (RDE).
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles,
Gouvernement du Québec. https://appli.mern.
gouv.qc.ca/Rde/Documents/caractere_prive_
public_rde.pdf

Ministère de l'Enseignement supérieur du Québec. (2021).

Rapport annuel 2020-2021. Ministère de l'Enseignement supérieur, Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/enseignement-superieur/rapport-annuel-gestion/MES_RAG_2020-2021.pdf?1633010552

Ministère de la Famille du Québec. (2017).

Gazelle et Potiron. Cadre de référence pour des environnements favorables à la saine alimentation, au jeu actif et au développement moteur. Ministère de la Famille, Gouvernement du Québec. https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/guide_gazelle_potiron.pdf

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec. (s.d.-a).

Guide La prise de décision en urbanisme. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Gouvernement du Québec. https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/avant-propos/

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec. (s.d.-b).

Guide La prise de décision en urbanisme : Parcs régionaux. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Gouvernement du Québec. https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-duterritoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/intervention/parcs-regionaux/

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec. (2021a).

Rôles et responsabilités. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Gouvernement du Québec. https://mffp.gouv.qc.ca/les-parcs/ roles-responsabilites/

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec. (2021b).

Zones d'exploitation contrôlée (zecs). Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Gouvernement du Québec. https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/ territoires-fauniques/zecs/

Ministère des Transports du Québec. (2016).

Guide à l'intention du propriétaire de terre privée: droits de passage des véhicules hors route. Direction de la sécurité en transport, Direction des communications, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, Gouvernement du Québec. http://collections.bang.gc.ca/ark:/52327/2950324

Ministère des Transports du Québec. (2018a).

Transporter le Québec vers la modernité: Politique de mobilité durable 2030. Ministère des Transports du Québec, Gouvernement du Québec. https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role_ministere/DocumentsPMD/politique-mobilitedurable.pdf

Ministère des Transports du Québec. (2018b).

Transporter le Québec vers la modernité: Politique de mobilité durable 2030. Cadre d'intervention en transport actif. Ministère des Transports du Québec, Gouvernement du Québec. https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role_ministere/DocumentsPMD/PMD-09-cadre-intervention.pdf

Morin, E. (2015).

Introduction à la pensée complexe. Média Diffusion.

Office québécois de la langue française. (2003).

Fiche terminologique: plein air. Grand dictionnaire terminologique. http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?ld_Fiche=2069000

Office québécois de la langue française. (2012).

Fiche terminologique : besoin. Grand dictionnaire terminologique. https://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?ld_Fiche=8400338

Office québécois de la langue française. (2021).

Fiche terminologique: attestation et certificat.
Grand dictionnaire terminologique. https://bdl.oglf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=2348

Outdoors New Zealand. (2009).

Outdoor activities: Guidelines for leaders. New Zealand Government. www.sparc.org.nz

Pedersen Gurholt, K. (2008).

Norwegian friluftsliv and ideals of becoming an 'educated man'. *Journal of Adventure Education et Outdoor Learning*, 8(1), 55-70. https://doi.org/10.1080/14729670802097619

Preston, R. J. (2012).

Nehiyawak (Cris). L'Encyclopédie canadienne. https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/cris

Priest, S. (1986).

Redefining outdoor education: a matter of many relationships. The *Journal of Environmental Education*, 17(3), 13-15. https://doi.org/10.1080/00958 964.1986.9941413

Priest, S. (2000).

Blueprint For Qualification, Certification and Accreditation In Oz And NZ. *Journal of Outdoor and Environmental Education*, 5(1), 65. https://search.informit.org/doi/epdf/10.3316/aeipt.165330

Priest, S., & Gass, M. A. (2018).

Effective leadership in adventure programming (3° édition). Human Kinetics.

Quenneville, G. (1987).

Long sentier--petits portages : Les fondements du plein air. Éditions C. & C.

Raîche, G., & Noël-Gaudreault, M. (2008).

Article de recherche théorique et article de recherche empirique: particularités. Revue des sciences de l'éducation, 34(2), 485-490. https://id.erudit.org/iderudit/019691ar

Raymond Chabot Grant Thornton. (2022).

Étude sur les assurances dans le domaine du plein air et recommandations. Rapport final. Réseau plein air Québec. https://reseaupleinair. quebec/publications/etudes-et-rapports/etude-sur-les-assurances-dans-le-milieu-du-pleinair-et-recommandations/

Réseau des unités régionales de loisir et de sport. (2021).

À propos de nous. Réseau des unités régionales de loisir et de sport du Québec. https://reseau-urls.quebec/a-propos-de/

Réseau plein air Québec. (2021).

Plan de développement stratégique 2021-2025 [Document interne]. Réseau plein air Québec.

Réseau pour un développement psychosocial par le sport et le plein air. (s.d.).

À propos. Réseau pour le développement psychosocial par le sport et le plein air https://lereseau.co/a-propos

Réseau Zec. (2021a).

Le réseau. La Fédération. Réseau Zec. https://reseauzec.com/a-propos-reseau/la-federation/

Réseau Zec. (2021b).

Les activités. Hébergement abordable. Réseau Zec. https://reseauzec.com/activites/hebergement/

Réseau Zec. (2021c).

Les activités. Plein air. Réseau Zec. https://reseauzec.com/activites/plein-air/

Réseau Zec. (2021d).

Qu'est-ce qu'une zec? Réseau Zec. https://reseauzec.com/a-propos-reseau/ quest-ce-quune-zec/

Rivet, F. (2020).

Nunavik. L'Encyclopédie canadienne. https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/nunavik#

Ruby, F. (2021).

Éducation par la nature pour les tout-petits: un cadre de référence pour soutenir le mouvement. Cent degrés. https://centdegres.ca/ressources/education-par-la-nature-pour-les-tout-petits-uncadre-de-reference-pour-soutenir-le-mouvement

Sauvé, L. (1997).

L'approche critique en éducation relative à l'environnement: origines théoriques et applications à la formation des enseignants. Revue des sciences de l'éducation, (1), 169-187. https://id.erudit.org/iderudit/031912ar

Sharp, L. B. (1947).

Camping and outdoor education. *The bulletin of the National Association of Secondary School Principals*, *31*(146), 32-38. https://doi.org/10.1177/019263654703114605

Shooter, W., Sibthorp, J., & Paisley, K. (2009).

Outdoor leadership skills: A program perspective. Journal of experiential education, 32(1), 1-13. https://doi.org/10.1177/105382590903200102

Simen, S. F., & Diouf, I. D. (2020).

RSE et légitimité des programmes d'accréditation dans l'enseignement supérieur: une approche isomorphe des Business Schools sénégalaises. https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02550164/document

Smith, J., & Noble, H. (2016).

Reviewing the literature. *Evidence-based nursing*, 19(1), 2-3. https://ebn.bmj.com/content/ebnurs/19/1/2. full.pdf

Société des établissements de plein air du Québec. (2021a).

Parcs nationaux. Mission. Sépaq. https://www.sepaq.com/pg/mission.dot

Société des établissements de plein air du Québec. (2021b).

Réserves fauniques. Réseau. Sépaq. https://www.sepaq.com/rf/reseau.dot

Société des établissements de plein air du Québec. (2022a).

À propos de la Sépaq. Sépaq. https://www.sepaq.com/organisation/index.dot?language_id=2

Société des établissements de plein air du Québec. (2022b).

Établissements touristiques. Mission. Sépaq. https://www.sepaq.com/ct/mission.dot

Tanguay, C. (2021).

L'accès du public aux terrains privés pour la randonnée pédestre au Québec : quelle compatibilité avec l'exercice des droits de propriété? [Mémoire]. Faculté de l'aménagement, Université de Montréal. http://hdl.handle.net/1866/26009

Tanguy, L. (1991).

L'enseignement professionnel en France : des ouvriers aux techniciens. Presses universitaires de France.

Tardif, J. (1992).

Pour un enseignement stratégique: l'apport de la psychologie cognitive. Logiques.

Tourisme Autochtone Québec. (2022).

À propos de Tourisme Autochtone Québec. Tourisme Autochtone Québec. https://tourismeautochtone.com/a-propos

Tranquard, M. (2021).

L'intervention plein air au Québec : considérations géographiques, techniques, culturelles et sociohistoriques. *Nature & recreation*, (10), 28-48. https://www.calameo.com/books/00485275754da75104cel

Trappe, N. D. (2013).

Credentialing standards for teaching outdoor activities: An international comparison. [Master's Thesis]. The University of North Carolina. https://doi.org/10.17615/ryv2-hk20

Wagner, É., & Lefebvre, C. (2018).

Le plein air au Québec : comprendre la dynamique. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Gouvernement du Québec.

Waite, S., Bølling, M., & Bentsen, P. (2016).

Comparing apples and pears?: a conceptual framework for understanding forms of outdoor learning through comparison of English Forest Schools and Danish udeskole. *Environmental Education Research*, 22(6), 868-892. https://doi.org/10.1080/13504622.2015.1075193

William-Orser, B. M. (2021).

An exploratory study of post-secondary outdoor leadership training in Canada. [Master's Thesis]. Laurentian University. https://zone.biblio.laurentian.ca/handle/10219/3679



